

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Cette OAP est située au Sud d'Antony, Antonypolse est constitué principalement de zones d'activités économiques proche de l'A10 et l'A6. L'arrivée prochaine de la ligne 18 remet en question les modes de déplacement au sein de cette zone.</p> <p>> Aucun monument historique est à proximité de la zone</p> <p>> Présence d'une entrée de ville peu qualitative</p>	<p>Continuités écologiques : cette zone ne présente pas de réserve ou de corridor sur son périmètre</p> <p>Aire d'influence : une partie du Nord est sous l'aire d'influence d'un espace de relais boisé important pour le déplacement des espèces. Des enjeux sont donc présents sur cette zone pour la biodiversité.</p> <p>Par ailleurs, la zone présente des alignements, des bosquets, des espaces ouverts bien qu'ils soient gérés de manière classique et des zones en friche. L'ensemble pouvant donc présenter des enjeux localisés.</p> <p>Arbres : présence d'un arbre remarquable au niveau de la cour d'école des Rabats. Des alignements d'arbres sont présents le long de l'Avenue Léon Jouhaux.</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : une zone humide est présente au Nord de la zone</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
2 / 8	8 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le risque d'inondation par la remontée de nappes sub-affleurantes au niveau des caves est présent au Nord-Est de la zone</p> <p>> Le Nord-Est et le Nord-Ouest du site sont fortement exposés au retrait-gonflement des argiles, le reste de la zone est moyennement exposé à ce risque</p>	<p>> 3 sites ICPE sont présents sur cette zone : une usine de traitement de métaux, un établissement public foncier et un fabricant d'appareil d'électroménagers, électriques et électroniques</p> <p>> Cet OAP possède des sols anciennement ou potentiellement pollués au niveau d'anciens garages, de lieux de stockage de gaz, de produit chimique, de déchetteries industrielles et de dépôts de liquide inflammable</p> <p>> 80% de la zone est exposée au nuisance sonore en raison de la présence de l'A10 et l'A6 à proximité</p> <p>> Des lignes aériennes rte sont présentes au sein de l'OAP</p> <p>> La partie Nord de la zone se trouve à proximité immédiate d'un espace vert contrairement au Sud</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	6 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

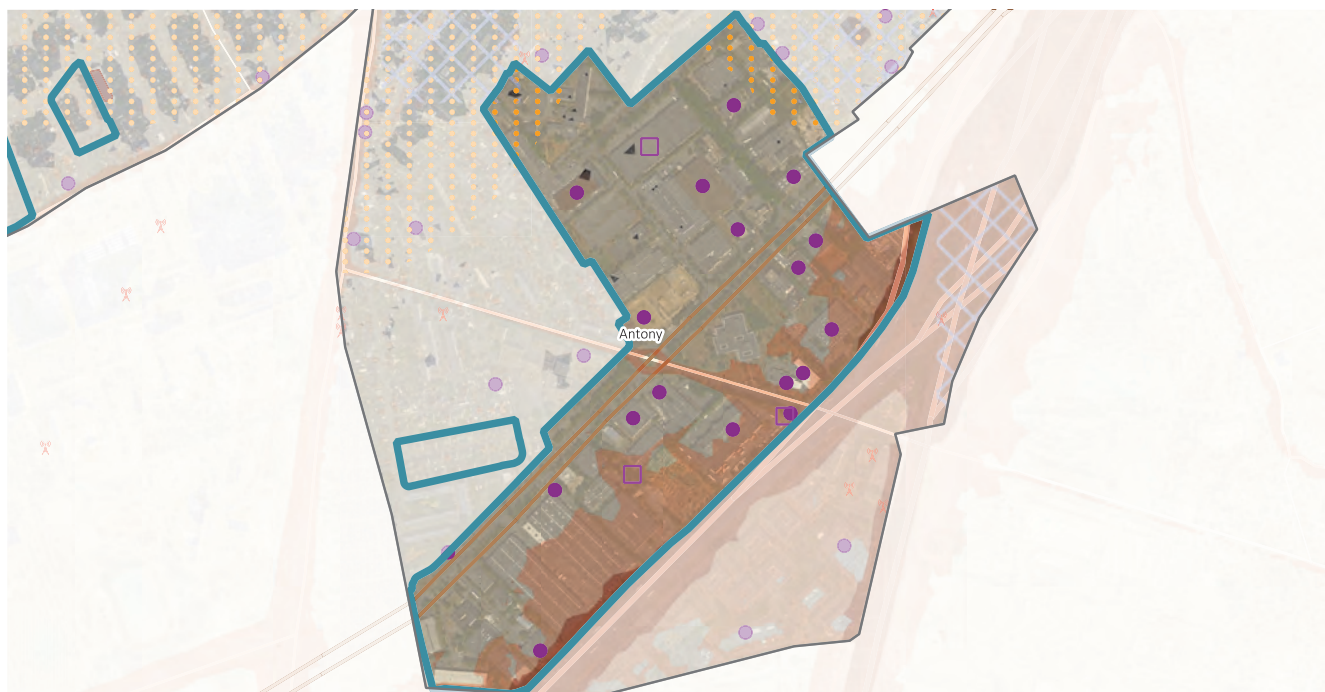
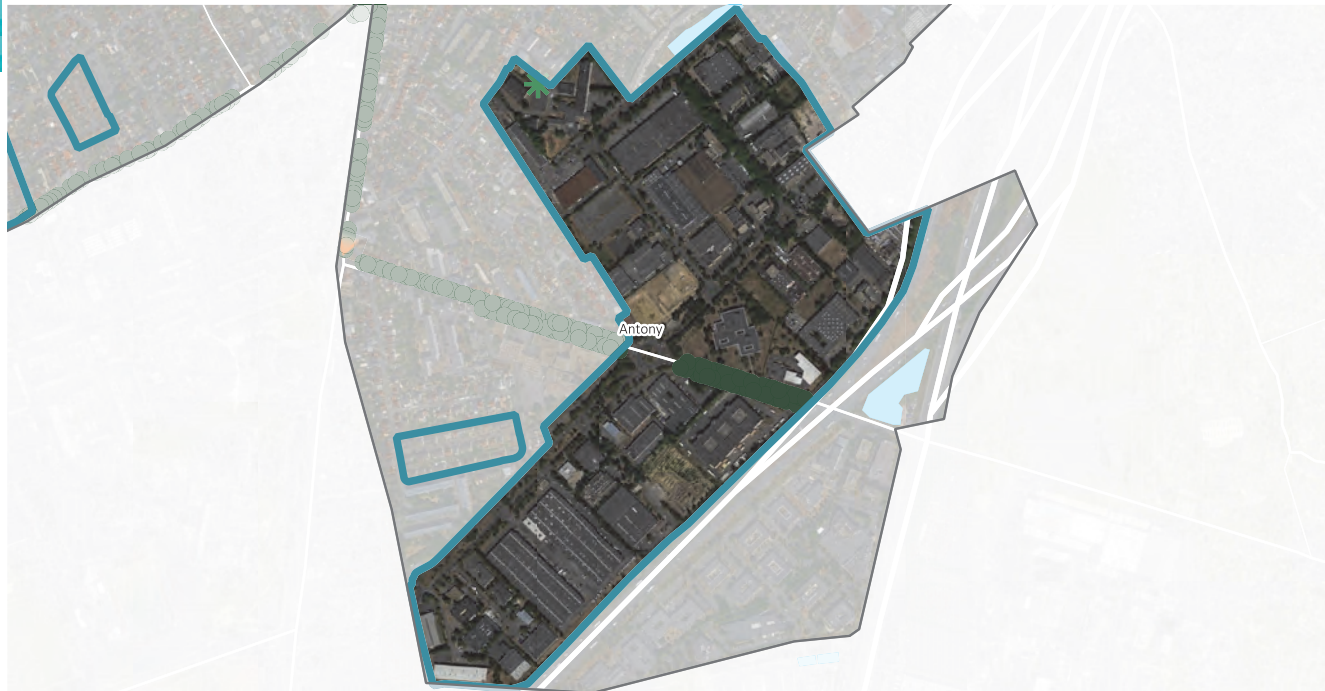
- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Niveau sonore

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

19 / 34

OAP Antonypolo		Paysage / Patrimoine		Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
Incidences négatives		Mesures d'évitement		Incidences négatives	
>[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion > [-] Abaissement ponctuel des distances de retrait par rapport aux voies ou parcelles limitrophes		>[E] Préservation d'éléments de nature en ville (alignements d'arbres, forêt urbaine, jardin et square public)		[-] Suppression potentielle des arbres existants >[E] Proposition: Acter un principe de préservation des arbres existants >[E] Conservation des plantations existantes	
		Mesures de réduction			
		> [R] Proposition: Définir des principes d'épannelage dans l'OAP afin de limiter l'impact paysager des immeubles hauts sur les tissus urbains environnants. >[R] Limitation des hauteurs maximales par sous-secteur > [R] Renforcement de la présence de végétation permettra une meilleure perception visuelle du bâti. >[R] Végétalisation des marges de recul > [R] Création de grands espaces de circulation végétalisés doit permettre de limiter l'impact du rapprochement du bâti des voies.		Mesures de réduction	
				>[R] Espaces de pleine terre en marges de reculement >[R] Espaces de pleine terre en UPAN2c	
Incidences positives		Mesures de compensation		Incidences positives	
>[+] Amélioration du cadre de vie et paysager via la création d'une forêt urbaine publique, de jardins, de squares et par le maintien d'alignements d'arbres et des continuités vertes. L'élargissement des voiries et des cheminements doux permettront également l'accueil de végétation. >[+] Création de nouveaux liens via le développement de continuités douces				>[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité en créant une forêt urbaine publique, de jardins, de squares et par le maintien d'alignements d'arbres et des continuités vertes >[+] Protection et renforcement des corridors écologiques via la création de nombreux espaces végétaux et de nouveaux aménagements (clôtures végétalisées, espace de pleine terre et renforcement des épaisseurs de substrats de toitures végétalisées) qui contribueront à renforcer la trame verte. >[+] Désimperméabilisation du secteur par la création d'espaces végétaux (passage de 10% à 32% de pleine terre)	
		Mesures d'accompagnement			
		En lien avec le travail de zonage sur les entrées de ville : >[A] Revaloriser l'entrée de ville pour la rendre qualitative en s'appuyant sur la futur gare du Grand Paris Express et l'aménagement du quartier mixte autour.			

Risques naturels		Santé / Pollution	
------------------	--	-------------------	--

Incidences négatives		Mesures d'évitement		Incidences négatives		Mesures d'évitement	
>[-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers aux remontées de nappe >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées		En lien avec les dispositions réglementaires : >[E] Adaptations des constructions aux remontées de nappe pour limiter la vulnérabilité de la population. >[E] Prise en compte des risques d'inondation par remontées de nappes lors du choix de développement urbain et des usages. >[E] Proposition: Eloigner l'implantation de la végétation à proximité des constructions (1,5xh à maturité) ou prévoir des écrans ant-racines >[E] Proposition: Assurer l'isolation thermique au niveau du sol >[E] Proposition : désolidariser les fondations de constructions mitoyennes		>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions et les nouveaux déplacements générés >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction >[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux ondes électromagnétiques		>[E] Proposition : évitement et éloignement des populations des zones de vigilance des ondes électromagnétiques >[E] Proposition : réaliser des études de sols au préalable de tout projet et dépolluer entièrement le cas échéant.	
		Mesures de réduction					
Incidences positives		Mesures de réduction		Incidences positives		Mesures de réduction	
>[+] Une gestion intégrée et alternative des eaux pluviales sur le principe du « 0 rejet à la parcelle ». >[+] Désimperméabilisation partielle de la zone industrielle actuelle.		> [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés. > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée. >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLU le guide de l'Etat >[R] Proposition: Gestion des eaux de pluie en faveur des économies d'eau et limitation des transferts de pollution (cf OAP thématique environnement/TVB) >[R] Proposition: Limiter les apports d'eaux pluviales et de ruissellement à proximité des constructions		>[+] Baisse de la consommation énergétique et de la pollution par l'augmentation de la part des modes actifs et doux >[+] Espaces verts à proximité des lieux d'habitations >[+] Conception du bâti et des espaces verts dans un but de réduire les îlots de chaleurs urbains >[+] Mise en souterrain des lignes à haute tension		>[R] Proposition : privilégier l'implantation d'arbres le long de l'A10 pour réduire les nuisances sonores. >[R] Proposition : au niveau des zones mixtes à proximité de l'A10, privilégier l'implantation de zones d'activités au bord de l'autoroute puis les zones d'habitations derrière ce front bâti. >[R] Proposition : mettre en place des barrières physiques entre les lignes RTE et les habitations >[R] Proposition : initier une plateforme de réemploi des matériaux issus de la démolition des bâtiments de la zone industrielle à l'échelle de l'opération d'aménagement voire au-delà En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique: >[R] Proposition : adaptation et réduction des trajets liés à la collecte des déchets >[R] Proposition : installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélectif >[R] Proposition : incitation au Recyclage des matériaux et déchets végétaux >[R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. --> initier une plateforme de réemploi des matériaux issus de la démolition des bâtiments de la zone industrielle à l'échelle de l'opération d'aménagement voire au-delà >[R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés.	
		Mesures d'accompagnement					
> [A] Proposition : en lien avec l'OAP TVB utiliser des revêtements perméables en fonction de leur usage et leur localisation >[A] Proposition : Adopter le schéma directeur d'assainissement (prétraitement et dépollution sur les parkings, chantiers, entretien, réparations et renouvellement des installations)		Mesures de compensation		Mesures d'accompagnement		Mesures de compensation	

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> L'OAP de l'îlot Charles de Gaulle est au Nord d'Antony. Elle est située proche du parc de Sceaux et du nouveau cimetière d'Antony. Il est constitué de zones d'activités économiques et d'îlot d'arbres. Elle est bordée par l'autoroute A86 et la départementale RD986.</p>	<p>Continuités écologiques : Ce site ne présente pas de réservoir de biodiversité et de corridor. Aire d'influence : Cette OAP est une aire d'influence de réservoir de biodiversité multitraxe, de milieux ouverts et d'espaces boisés. Elle est également une aire d'influence pour un espace relais Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
2 / 8	8 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Toute l'OAP est soumis à un risque fort des retraits-gonflements des argiles > En raison de la présence de cavités souterraines sur la zone, des risques de mouvements de terrain sont présents sur la zone</p>	<p>> Le site est fortement exposé aux nuisances sonores en raison de sa proximité avec l'A86 et la RD986. > Le site ne possède pas de sols anciennement pollués > Le site est situé à proximité du parc de Sceaux, il est donc accessible à moins de 10minutes</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 6	2 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

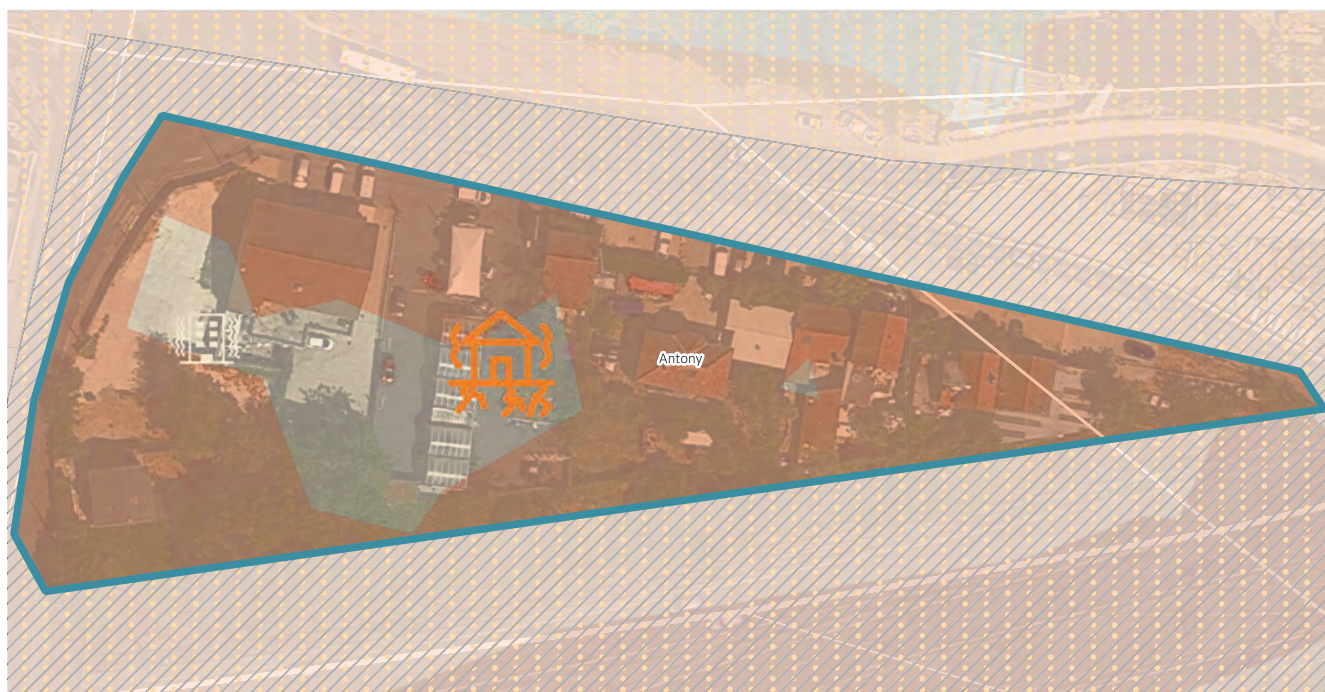
- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
16 / 34

Paysage / Patrimoine		Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion		>[-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de nouvelles constructions	
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
	>[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti >[R] Assurer les continuités, transitions et articulations en termes de formes urbaines, couleurs, matières entre les projets et l'existant		
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Amélioration du cadre de vie et paysager via la création d'un espace vert et du traitement paysager des franges avec l'A86. >[+] Une large part d'espaces végétalisés intégrés au projet.		>[+] Renforcement des espaces des îlots végétalisés et de leur multifonctionnalité >[+] Mise en place d'une marge de recul végétalisée par rapport à la voie publique	En lien avec l'OAP thématique TVB : >[C] Végétalisation des nouvelles constructions et des nouveaux aménagements
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement

Risques naturels **Santé / Pollution**

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées	>[E] Eloigner l'implantation de la végétation à proximité des constructions	>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	> [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés. > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée. >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat	>[+] Baisse de la consommation énergétique et de la pollution par l'augmentation de la part des modes actifs et doux. >[+] Réduction des nuisances sonores par l'implantation d'une frange paysagère.	>[R] Prise en compte des nuisances sonores par une marge de recul végétalisée le de l'A86 et installation de commerces en rez-de-chaussée le long des autres axes >[R] Privilégier l'implantation d'arbres ou de barrière physique pour atténuer les nuisances sonores.
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique: >[R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. >[R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés.
	Mesures de compensation		Mesures de compensation

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'OAP Fontaine Michalon est situé au sud d'Antony, proche des réseaux ferroviaires de RER B et C. Le site est actuellement en travaux et présente une aire de stationnement et quelques bâtiments et arbres.	Continuités écologiques : Ce site ne présente pas de réservoir de biodiversité et de corridor. L'intérêt réside dans la présence d'un bosquet permettant l'accueil de l'avifaune. La zone présente toutefois quelques espèces exotiques envahissantes. Aire d'influence : ce site présente une aire d'influence de 1% de la zone pour un corridor écologique à l'Ouest de la zone Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 8	4 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> Des zones potentielles soumises aux inondations des caves sont présentes au Nord-Est et au Sud Ouest de la zone > Toute l'OAP est soumise à un risque fort des retraits-gonflements des argiles	> Sites et sols anciennement pollués au niveau d'une impériale > 80% de l'OAP est soumis à des nuisances sonores en raison des deux ferroviaires à proximité directe du site > Le parc Heller est à proximité de l'OAP, un espace vert à moins de 10 minutes est donc accessible
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	4 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)

Risques de mouvement de terrain

- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
14 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures en lien avec le développement d'une offre de logements diversifiés >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion en lien avec la création de nouveaux logements >[-] Création de nouveaux espaces d'interface	>[E] Maintien de l'identité architecturale et paysagère	>[-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de nouvelles constructions	>[E] Mise sous protection des arbres existants
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
	>[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti (principe d'épannelage des hauteurs, recul/retrait des constructions) >[R] Préservation des principaux espaces verts et création d'un nouvel espace vert >[R] Maîtrise de l'évolution du tissu urbain par l'identification de secteurs à vocation résidentielle et commerciale		>[R] Proposition : Elargir l'espace vert à l'Est >[R] Végétaliser les voiries d'accès au site
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Amélioration du cadre de vie et paysager via la création d'un espace vert et du traitement paysager des franges avec le quartier pavillonnaire >[+] Préservation de la frange paysagère avec le tissu pavillonnaire			En lien avec l'OAP thématique TVB : >[C] Végétalisation des nouvelles constructions et des nouveaux aménagements
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement
	> [A] Végétaliser les voiries d'accès au site		

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque inondation par remontées de nappes >[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de mouvement de terrain >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées	En lien avec les dispositions réglementaires : >[E] Adaptations des constructions aux remontées de nappe pour limiter la vulnérabilité de la population. >[E] Prise en compte des risques d'inondation par remontées de nappes lors du choix de développement urbain et des usages.	>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions réglementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés. > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée. >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat		>[R] Privilégier l'implantation d'arbres ou de barrière physique le long des voies ferroviaires pour atténuer les nuisances sonores. En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique: >[R] Proposition : adaptation et réduction des trajets liés à la collecte des déchets >[R] Proposition : installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélectif >[R] Proposition : incitation au Recyclage des matériaux et déchets végétaux >[R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction >[R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
	Mesures de compensation		Mesures de compensation

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'OAP de l'INRAE est situé à l'Est d'Antony à proximité du RER C « Chemin d'Antony ». Un accès à l'OrlyVal est également présent. La zone est délimitée à l'Est par la présence d'une parcelle céréalière et à l'Ouest par des bâtiments destinés à la recherche. La zone est également couverte par des espaces verts et des infrastructures sportives.	Continuités écologiques : Ce site ne présente pas de réservoir de biodiversité et de corridor. Situé sous le Parc des Aulnes ce secteur présente de grandes zones herbacées s'ouvrant sur un espace agricole. L'ensemble constitue un espace d'intérêt offrant plusieurs strates aux espèces. Aire d'influence : ce site n'est pas une aire d'influence des corridors et des réservoirs de biodiversité Arbres : présence de plusieurs arbres remarquables Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	3 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> Cette OAP est potentiellement sujettes aux débordements de nappe, l'Ouest est quant à lui potentiellement sujettes aux inondations des caves > Toute l'OAP est soumise à un risque fort des retraits-gonflements des argiles	> Les nuisances sonores sont importantes sur l'OAP en raison de la proximité avec la voie ferroviaire du rer C > Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 6	3 / 8



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)

Risques de mouvement de terrain

- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
16 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion		>[-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de nouvelles constructions	>[E] Mise sous protection des arbres remarquables
	Mesures de réduction		
	>[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti >[R] Assurer les continuités, transitions et articulations en termes de formes urbaines, couleurs, matières entre les projets et l'existant		>[R] Intégrer la protection des arbres remarquables dans l'OAP
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Conservation d'espaces verts de pleine terre		>[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité	En lien avec l'OAP thématique TVB : >[C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
	Mesures d'accompagnement		

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque inondation par remontées de nappes >[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées	En lien avec les dispositions réglementaires >[E] Adaptations des constructions aux remontées de nappe pour limiter la vulnérabilité de la population. >[E] Prise en compte des risques d'inondation par remontées de nappes lors du choix de développement urbain et des usages.	>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction	En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique: >[R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. >[R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés.
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions réglementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés. > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée. >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat		
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
>[A] Avoir une gestion intégrée et alternative des eaux pluviales à la parcelle.			
	Mesures de compensation		Mesures de compensation

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le site SANOFI est situé au Nord d'Antony à proximité de la station Parc de Sceaux du rer B. Ce site est composé d'espaces de pleine terre végétalisés, de grands arbres et de plans d'eau. Le site est entouré par des lisières végétalisées à préserver.</p> <p>> Au Nord-Ouest le site est en partie concerné par un périmètre de MH</p>	<p>Continuités écologiques : Ce site ne présente pas de réservoir de biodiversité et de corridor. Le site SANOFI présente plusieurs bosquets dont de nombreux résineux. Les haies sont parfois traitées avec des essences monospécifiques type cyprès sans grand intérêt pour la biodiversité. A noter la présence d'un plan d'eau pouvant avoir un intérêt local pour les espèces dans ce secteur urbanisé.</p> <p>Aire d'influence : Ce site est dans l'aire d'influence d'un milieu ouvert, d'un réservoir de biodiversité multitrame et d'un corridor. Des enjeux de préservation sont donc importants à mettre en place pour permettre de préserver la faune et flore locales.</p> <p>Arbres : La présence d'îlots d'arbres et la présence de pleine terre offrent une qualité de l'aménagement paysager remarquable sur ce site. Le site forme un écran de végétation ceinturé par des lisières végétalisées à préserver.</p> <p>Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Oui présence d'un plan d'eau au Sud-Est de la parcelle Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
7 / 8	10 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le Nord-Est de la zone est sujette à des débordements de nappe, le reste de la zone possède un risque d'inondation des caves. Des enjeux forts de risque d'inondation sont donc à prévoir dans cette zone.</p> <p>> Toute l'OAP est soumise à un risque fort des retraits-gonflements des argiles</p>	<p>> Le centre Sanofi d'Aventis correspond à un site pollué ou potentiellement pollué actuel un autre site est indiqué comme anciennement pollué par des produits phytopharmaceutiques</p> <p>> Le site est exposé à des nuisances sonores seulement sur la partie Est de la zone (D920)</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	3 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
23 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion		>[-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de l'évolution du bâti	>[E] Mise sous protection des arbres existants
	Mesures de réduction		
	>[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti >[R] Assurer les continuités, transitions et articulations en termes de formes urbaines, couleurs, matières entre les projets et l'existant		Mesures de réduction
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Conservation de la protection globale du patrimoine bâti du territoire comme la préservation des bâtiments principaux de Sanofi >[+] Conservation de la qualité paysagère des espaces verts existants, de lisière agricole et/ou forestière et du plan d'eau du jardin de Chemetov		>[+] Conservation des espaces verts existants et du plan d'eau.	En lien avec l'OAP thématique TVB : >[C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
	Mesures d'accompagnement		
			Mesures d'accompagnement

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
Aucune incidence négative notoire		>[-] Construction ou rénovation du bâti sur des sites potentiellement pollués	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
Aucune incidence positive notoire		>[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier existant	
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
>[A] En cas de construction ou de modification du bâti, adapter les constructions aux remontées de nappes pour limiter la vulnérabilité de la population. En lien avec l'OAP TVB utiliser des revêtements perméables en fonction de leur usage et de leur localisation.		>[A] Incitation à la rénovation thermique du parc bâti ancien	
	Mesures de compensation		Mesures de compensation

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> Cette OAP est constituée de complexes sportifs tels que des terrains de football, une piste d'athlétisme et des cours de tennis. Ce site est à préserver.	Continuités écologiques : Ce site ne présente pas de réservoir de biodiversité et de corridor. Les espaces sportifs sont peu favorables, il existe toutefois des alignements de tilleuls pouvant avoir un intérêt pour les chiroptères. Aire d'influence : Cette OAP est sous l'aire d'influence de réservoirs de biodiversité multitrames, de milieux d'ouverts et boisés Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 8	7 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'entièreté du site est sujette à l'inondation des caves. Des enjeux forts de risque d'inondation sont donc à prévoir dans cette zone. > Toute l'OAP est soumise à un risque fort de retrait-gonflement des argiles	> 70% de la zone est soumis à des nuisances sonores en raison de sa proximité avec la D920 > Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts. > Ce site est situé à un risque d'ilots de chaleur urbain sur 1% du Nord de la zone
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 6	4 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
18 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
		>[-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de construction éventuelle d'équipements sportifs	>[E] Mise sous protection des arbres existants
	Mesures de réduction		
			Mesures de réduction
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création des franges paysagères et lisières de qualité		>[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité	En lien avec l'OAP thématique TVB : >[C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement

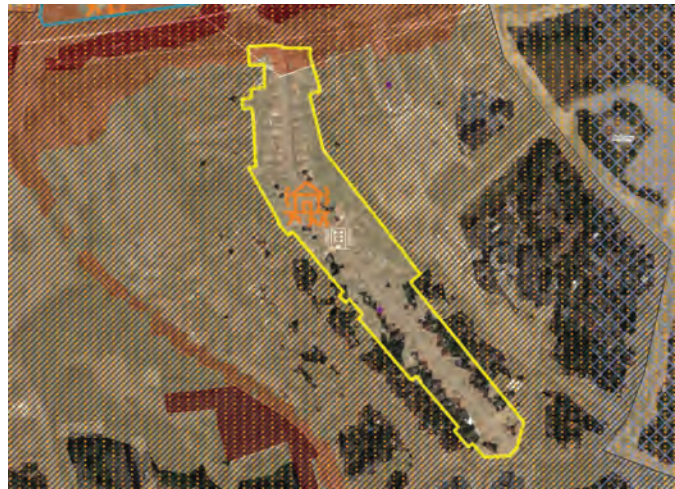
Risques naturels	Santé / Pollution
------------------	-------------------

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
Aucune incidence négative notoire			
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
Aucune incidence positive notoire		>[+] Réduction des nuisances sonores et des îlots de chaleur urbain par l'implantation d'une frange paysagère.	
		>[A] Prolonger le traitement paysagers des franges et lisières à l'Est de la zone ou implanter des arbres pour réduire les nuisances sonores.	
Mesures d'accompagnement			Mesures de compensation
>[A] En cas de construction d'infrastructures sportives, mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée. >[A] En cas de construction d'infrastructures sportives, adapter les constructions aux remontées de nappes pour limiter la vulnérabilité de la population. En lien avec l'OAP TVB utiliser des revêtements perméables en fonction de leur usage et leur localisation.	Mesures de compensation		

Secteur 1



Secteur 2



Secteur 8 (gauche) et 3 (droite)



□ Secteurs de l'OAP

Paysage/Patrimoine

- ▨ Perimetre des MH
- ▨ Sites classés
- ▨ Sites inscrits
- ▲ Points de vue

TVB - Nature en Ville

- ▨ Corridors des milieux ouverts
- ▨ Réservoir de biodiversité multitraxe
- ✱ Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- J Jardin familial
- R Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- ▨ Remontées de nappes
- ▨ ICPE
- ▨ Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- ▨ Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- ◇ SIS
- Basias
- Basol

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

- Lignes aériennes RTE
- ✱ Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)

▨ Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

▨ Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

/ 34

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Évaluation environnementale des OAP sectorielles

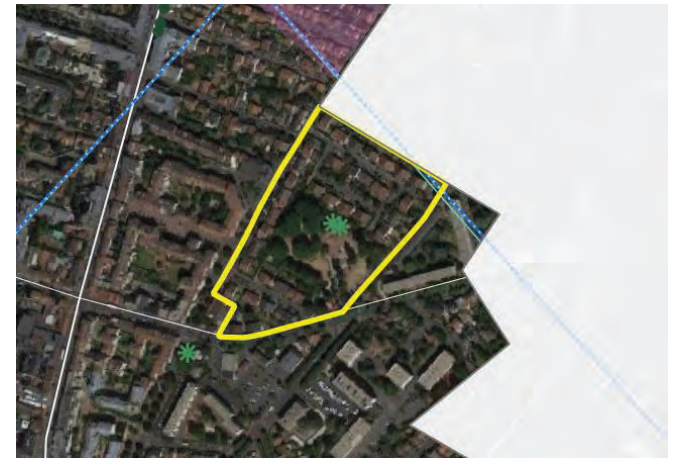
Secteur 4



Secteur 5



Secteur 6



□ Secteurs de l'OAP

Paysage/Patrimoine

- ▨ Perimetre des MH
- ▨ Sites classés
- ▨ Sites inscrits
- ▲ Points de vue

TVB - Nature en Ville

- ▨ Corridors des milieux ouverts
- ▨ Réservoir de biodiversité multitraxe
- ★ Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- J Jardin familial
- R Roselière
- Réseau hydrographique
- ▨ Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- ▨ Remontées de nappes
- ▨ ICPE
- ▨ Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- ▨ Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- ◆ SIS
- Basias
- Basol

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

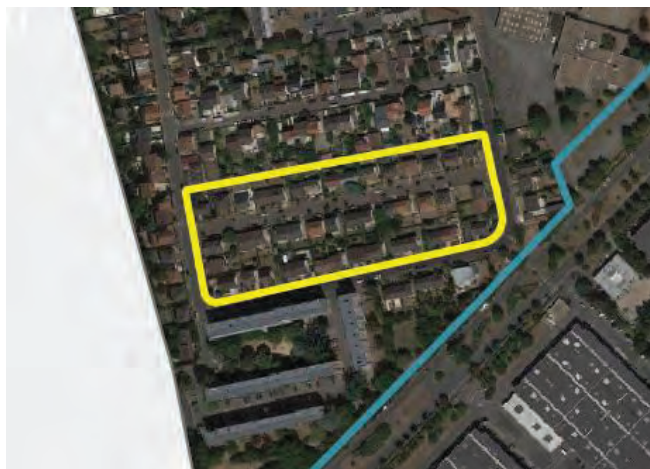
- Lignes aériennes RTE
- ✕ Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)

- ▨ Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- ▨ Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

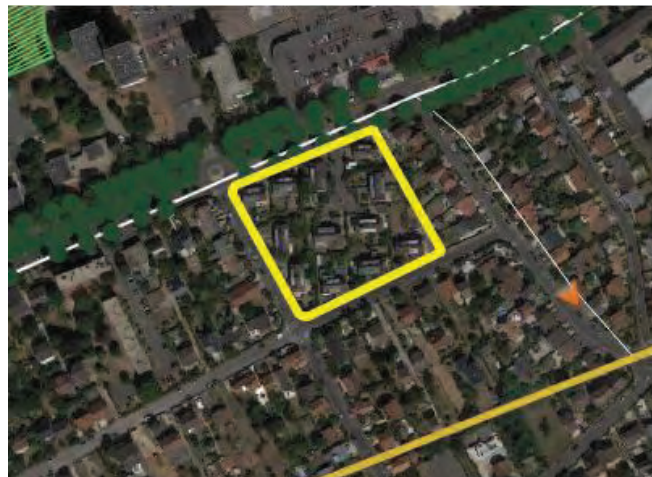
Note globale de sensibilité environnementale
/ 34

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Évaluation environnementale des OAP sectorielles

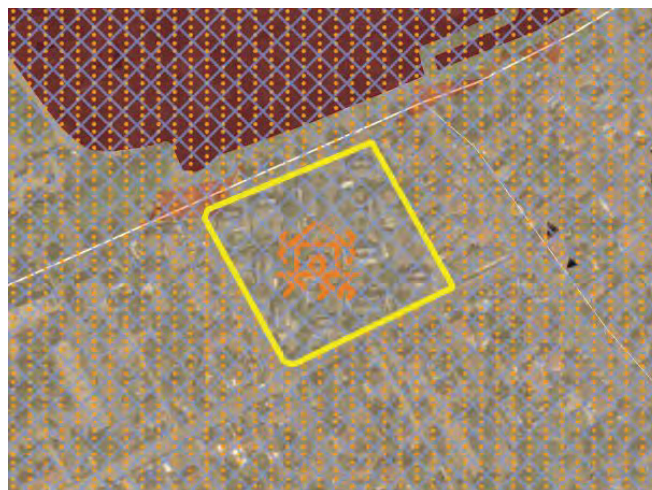
Secteur 7



Secteur 9



Secteur 10



□ Secteurs de l'OAP

Paysage/Patrimoine

- Périmètre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- ▲ Points de vue

TVB - Nature en Ville

- ▬ Corridors des milieux ouverts
- ▨ Réservoir de biodiversité multitrème
- ✱ Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- J Jardin familial
- R Roselière
- Réseau hydrographique
- ▬ Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- ▨ Remontées de nappes
- ICPE
- ▨ Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- ▨ Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- ◇ SIS
- Basias
- Basol

55 - 65 dB

65 - 75 dB

75 - 80 dB

— Lignes aériennes RTE

✱ Antennes ANFR

■ ICU (très forte vulnérabilité)

▨

▨

▨

▨

▨

▨

▨

▨

▨

▨ Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

▨ Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

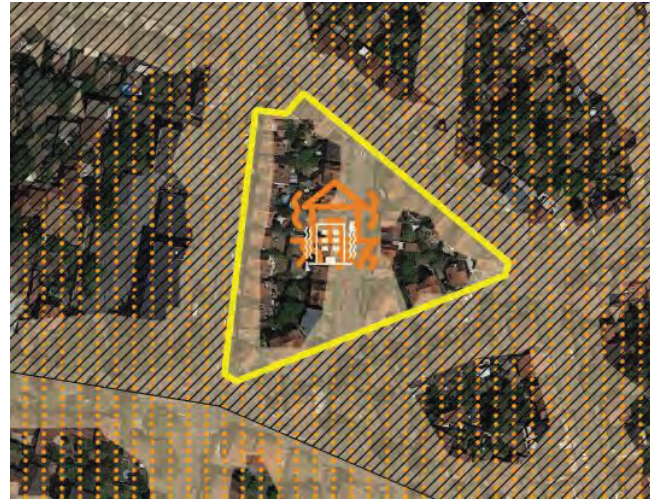
/ 34

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Évaluation environnementale des OAP sectorielles

Secteur 11



Secteur 12



Secteur 13



□ Secteurs de l'OAP

Paysage/Patrimoine

- Périimètre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrane
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

55 - 65 dB

65 - 75 dB

75 - 80 dB

Lignes aériennes RTE

Antennes ANFR

ICU (très forte vulnérabilité)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

/ 34

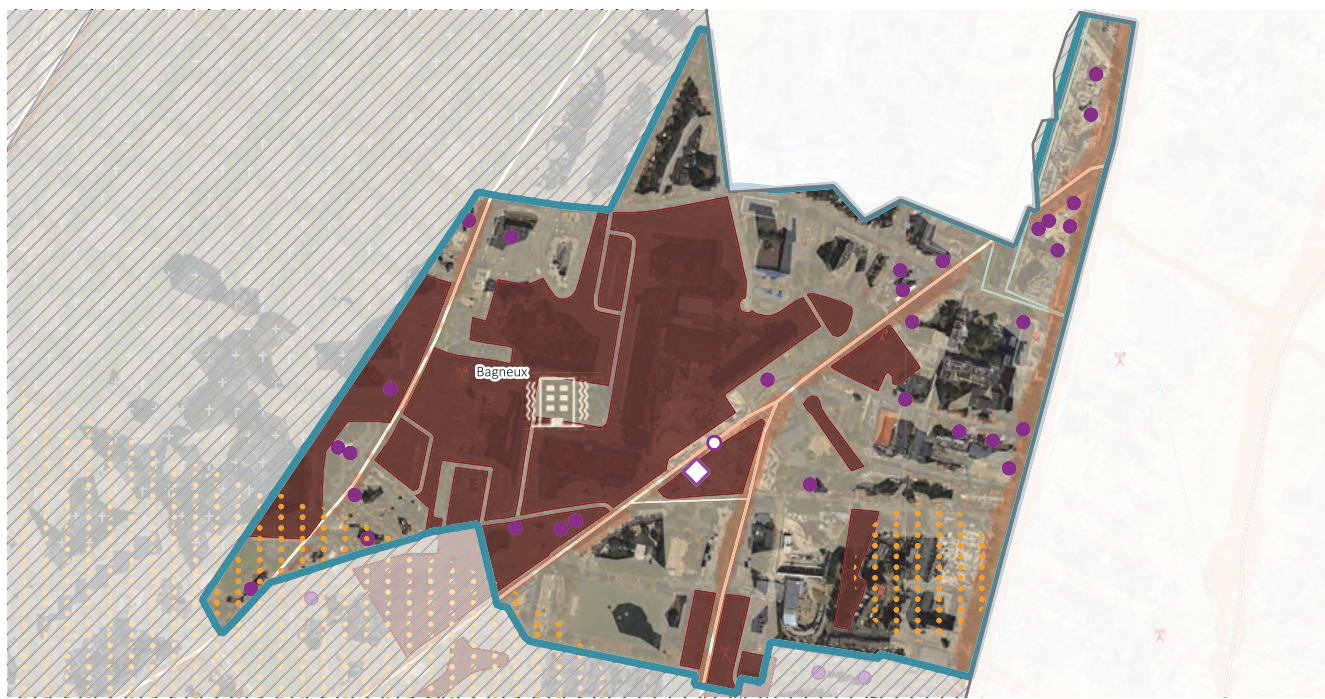
Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine		TVB / Nature en Ville	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> 1 secteur situé à proximité directe d'un périmètre de Monuments Historiques</p>		<p>> Continuités écologiques : 2 secteurs concernés par un corridor écologique des milieux ouverts</p> <p>> Aire d'influence : 2 secteur dans l'aire d'influence de réservoirs de biodiversité multi trames, boisés et de milieux ouverts</p> <p>> Arbres : présence d'arbres sur 2 secteurs et en bordure directe de 2 secteurs</p> <p>> Jardin familial :</p> <p>> Roselière :</p> <p>> Zone humide :</p> <p>> Cours d'eau : cours d'eau traversant 1 secteur</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
/ 8		/ 12	
Risques naturels		Santé environnementale	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> 8 secteurs de l'OAP lotissements sont concernés par un risque fort de gonflement des argiles (dont 7 secteurs sur 13 avec un recouvrement de plus 95% de la surface de l'OAP)</p> <p>> Les risques de mouvement de terrain sont importants sur 2 secteurs en raison de la présence de cavités souterraines</p> <p>> 5 des 13 secteurs présente une exposition potentielle au risque de débordements de nappes et inondations de caves.</p>		<p>> Des nuisances sonores sont relevées aux abords des axes routiers sur l'ensemble des secteurs (dont la A86)</p> <p>> 1 des 13 secteurs possède des sols potentiellement anciennement pollués (ancien atelier de gravure sur métaux)</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
/ 6		/ 8	

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> L'OAP du quartier Nord est composé d'habitations, de lieux d'enseignements et de loisirs et de zones d'activité économique. Ce site comprends l'arrêt de métro Bagneux-Lucie Aubrac. L'espace est peu végétalisé.</p> <p>> Ce site est dans les périmètres des monuments historiques de la Chapelle des franciscains d'Arcueil, d'une Fontaine et d'un Perron et de l'aqueduc des eaux de Rungis.</p> <p>> Ce site possède deux entrées de territoire qualitatives</p>	<p>Continuités écologiques : Ce site est un espace relais boisé stratégique à l'Est car positionné à côté du cimetière. Des enjeux de préservation sont donc importants dans cette zone notamment au niveau des espaces arborés et des secteurs herbacés bien que gérés classiquement. Le site de projet est en prise sur la ceinture verte métropolitaine via le cimetière parisien et l'aqueduc de la Vanne.</p> <p>Aire d'influence : Aucune aire d'influence n'est présente sur cette zone.</p> <p>Arbres : Le site présente des alignements d'arbres autour de l'avenue Henri Barbusse et l'avenue Louis Pasteur.</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
7 / 8	11 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> La zone présente un risque d'inondation des caves sur 1% du territoire au Sud-Est. Le site présente une possible vulnérabilité d'une nappe à 8 m de profondeur, dont la présence est à vérifier, au risque de pollution par les sols.</p> <p>> L'OAP est soumise majoritairement à un risque moyen des retraits-gonflements des argiles, seul le Sud-Est est soumis à un risque fort</p> <p>> La zone présente un risque de mouvement de terrain important lié à la présence de cavités souterraines.</p>	<p>> Pollution des sols actuels en raison du chantier en cours du Grand Paris Express de la ligne 15</p> <p>> De nombreux sols potentiellement anciennement pollués par des garages, des stations services, l'imprimerie, des pressions et des laveries</p> <p>> Des nuisances sonores sont présentes d'Est en Ouest en lien avec les axes D128, D77A, D77 et D920.</p> <p>> 5 antennes relais sont installées sur la zone</p> <p>> L'Ouest de la zone se trouve à moins de 10 minutes du cimetière de Bagneux</p> <p>> Des îlots de chaleur forts sont présents sur l'Ouest de la zone, le reste la zone est couverte par des îlots de chaleur d'impact moyen.</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
5 / 6	5 / 8



OAP	TVB - Nature en Ville	Risques naturels/Santé/Pollution	55 - 65 dB
Paysage/Patrimoine	Corridors des milieux ouverts	Remontées de nappes	65 - 75 dB
Périmètre des MH	Réservoir de biodiversité multitraxe	ICPE	75 - 80 dB
Sites classés	Arbres remarquables	Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)	Lignes aériennes RTE
Sites inscrits	Alignement d'arbres	Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)	Antennes ANFR
Points de vue	Jardin familial	S/S	ICU (très forte vulnérabilité)
	Roselière	S/S	
	Réseau hydrographique	Basias	
	Trame bleue	Basol	
		Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)	

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
28 / 34

Paysage / Patrimoine		Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion			
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
	>[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti >[R] Assurer les continuités, transitions et articulations en termes de formes urbaines, couleurs, matières entre les projets et l'existant		
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens via les usages piétons		>[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité >[+] Protection et renforcement des corridors écologiques via la renforcement des polarités vertes et leurs liaisons par les modes de liaisons douces	
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement

Risques naturels **Santé / Pollution**

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. >[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque inondation par remontées de nappes >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées	En lien avec les dispositions réglementaires >[E] Adaptations des constructions aux remontées de nappe pour limiter la vulnérabilité de la population (cf. OAP thématique environnement/ TVB). >[E] Prise en compte des risques d'inondation par remontées de nappes lors du choix de développement urbain et des usages. >[E] Eloignement de l'implantation de la végétation à proximité des constructions >[E] Promulgation d'une isolation optimale des nouvelles constructions dans les ZAC	>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec les dispositions réglementaires >[R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés	>[+] Réduction des îlots de chaleur urbain par la création d'espaces verts >[+] Favorisation du raccordement des constructions (nouvelles et réhabilitations) au réseau de chaleur >[+] Soutien de la réhabilitation énergétique des constructions dans le cadre du projet de Rénovation Urbaine et Sociale de la Pierre Plate >[+] Formulation d'une isolation optimale des nouvelles constructions dans les ZAC >[+] Développement des bâtiments exemplaires sur le plan de la performance environnementale et notamment énergétique (bâtiments ou îlots positifs) >[+] Recours systématique aux énergies renouvelables dans la construction neuve en complément de la géothermie (ex. eau chaude solaire)	>[A] Préserver et renforcer les alignements d'arbres le long des avenues pour atténuer les nuisances sonores.
Mesures d'accompagnement	>[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLU le guide de l'Etat	Mesures d'accompagnement	En lien avec les dispositions réglementaires et les OAP thématiques : >[R] Proposition : incitation au Recyclage des matériaux et déchets végétaux >[R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. >[R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. >[R] Développement d'un système de gestion des déchets à impact maîtrisé, privilégiant les solutions mutualisées >[R] Encouragement du tri sélectif par la mise en place d'un système de collecte enterré et par bornes d'apport volontaire sur la voie publique >[R] Incitation à la pratique du compostage
>[A] Avoir une gestion intégrée et alternative des eaux pluviales à la parcelle. > [A] Proposition : en lien avec l'OAP TVB utiliser des revêtements perméables en fonction de leur usage et leur localisation.			Mesures de compensation
	Mesures de compensation		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine		TVB / Nature en Ville	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> Ce site est composé d'une zone en mutation. Quelques bâtiments sont présents sur le site autour d'une zone d'activité d'exploitation.</p> <p>> Ce site est dans le périmètre des monuments historiques du cadran solaire, dans le parc de la propriété Les Maronniers</p> <p>> Ce site présente un point de vue vers le Nord à préserver pour la qualité paysagère</p>		<p>Continuités écologiques : Le Sud de cette OAP accueille une partie d'un réservoir de biodiversité multitraxe, boisé ou de milieux naturels. Ce réservoir entoure le site à l'Est sans être dans le périmètre. Un espace de relais boisé est également présent. Ce site possède donc de forts enjeux de préservation de la biodiversité au niveau de ces zones. La reconstruction doit permettre de préserver les intérêts mais également de les insérer dans les secteurs en construction.</p> <p>Aire d'influence : Aucune aire d'influence.</p> <p>Les relevés naturalistes ont révélé que ce site possède 1 espèce floristique déterminante ZNIEFF et 9 plantes assez rares (AR) à très rares à l'échelle du département ou de la région. Les relevés ont également identifié 5 espèces faunistiques déterminantes ZNIEFF, 1 espèce protégée en France et 2 espèces vulnérables sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine.</p> <p>Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
7 / 8		12 / 12	
Risques naturels		Santé environnementale	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> Toute l'OAP est soumise à un risque fort des retraits-gonflements des argiles</p> <p>> La zone présente un risque de mouvement de terrain important lié à la présence de cavités souterraines</p>		<p>> Des sols potentiellement anciennement pollués en raison de la fabrication d'éléments de communication</p> <p>> La zone est préservée des nuisances sonores</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>> Des îlots de chaleur forts et moyens sont présents sur la zone</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
4 / 6		5 / 8	



OAP	TVB - Nature en Ville Corridors des milieux ouverts Réservoir de biodiversité multitraxe Arbres remarquables Alignement d'arbres J Jardin familial R Roselière Réseau hydrographique Trame bleue	Risques naturels/Santé/Pollution Remontées de nappes ICPE Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP) Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP) SIS Basias Basol	55 - 65 dB 65 - 75 dB 75 - 80 dB Lignes aériennes RTE Antennes ANFR ICU (très forte vulnérabilité) Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)
-----	---	---	--

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
28 / 34

Paysage / Patrimoine		Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion		>[-] Potentielle destruction et/ou perturbation d'habitats naturels, d'espèces par consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers	>[E] Avoir une attention particulière de la préservation du réservoir de biodiversité multitrane au Sud de l'OAP. Planter un espace vert. >[E] Prise en compte des corridors écologiques structurants et majeurs
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
	>[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti >[R] Assurer les continuités, transitions et articulations en termes de formes urbaines, couleurs, matières entre les projets et l'existant		>[R] Respect du fonctionnement des corridors dans leurs usages par les modes doux
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures par la création d'habitats et de nouvel espace paysager >[+] Création de nouveaux liens via les cheminements doux		>[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité. >[+] Protection et renforcement des corridors écologiques via la création du parc du Belvédère	En lien avec l'OAP thématique TVB : >[C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement

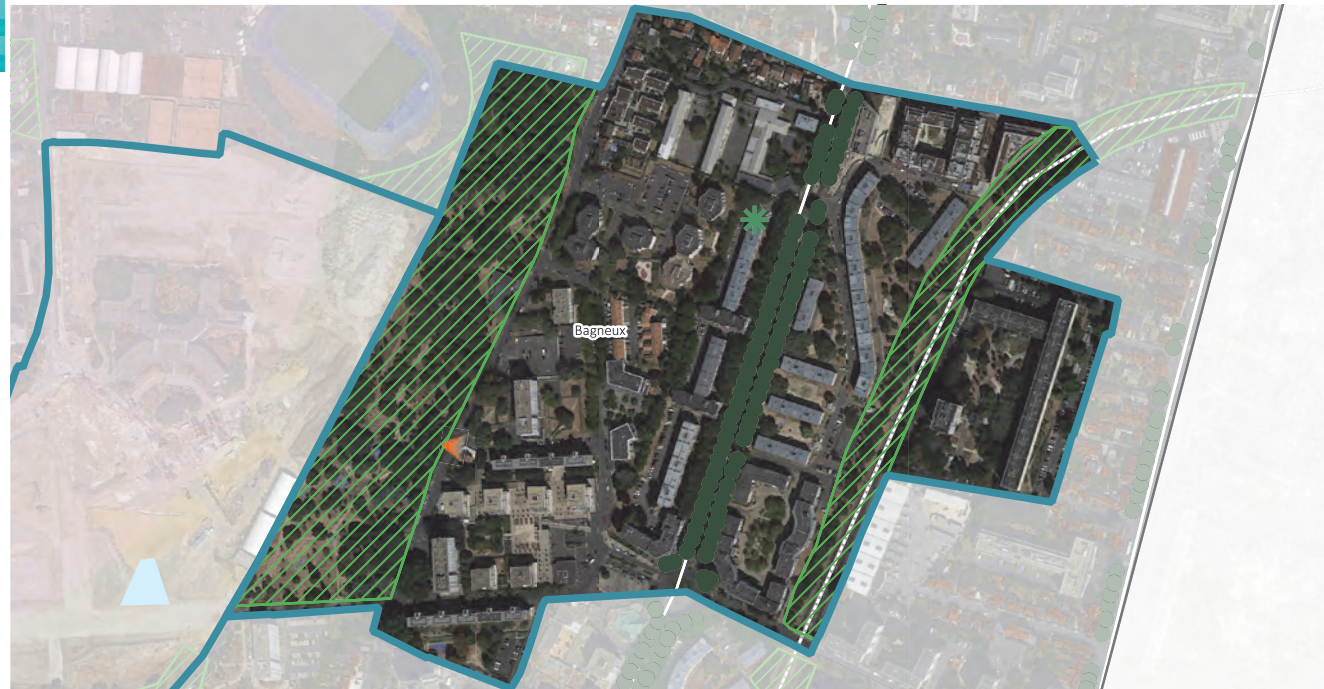
Risques naturels **Santé / Pollution**

Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées "	>[E] Réhabilitation et confortation du sous-sol d'un site de 16 hectares, soit 4% de la surface de la Ville que va permettre l'opération des Mathurins.	>[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction >[-] Augmentation des îlots de chaleur urbain	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions règlementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés. > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée. >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat		>[R] Garantir la Haute Performance Energétique des nouvelles constructions • Développer des bâtiments exemplaires sur le plan de la performance environnementale • Prévoir une gestion durable de l'eau et des déchets
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
>[A] Avoir une gestion intégrée et alternative des eaux pluviales à la parcelle.			
	Mesures de compensation		Mesures de compensation

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Ce site est constitué de nombreux logements, des zones d'activités économiques délimité à l'Ouest par une lisière boisée.</p> <p>> Cette OAP est au niveau de 2 entrées de ville qualitatives à préserver</p> <p>> Des alignements d'arbres le long des axes de transport contribuent à la qualité paysagère du site</p> <p>> La zone est également importante en tant que point de vue</p>	<p>Continuités écologiques : L'Ouest de cette zone est couverte par des réservoir de biodiversité multitrame, boisé ou de milieux ouverts. Des enjeux de préservation fort sont donc présents.</p> <p>Aire d'influence : Aucune aire d'influence.</p> <p>Arbres : Alignement d'arbre le long de l'Avenue Paul Vaillant-Coutu</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
7 / 8	12 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Toute l'OAP est soumise à un risque fort des retraits-gonflements des argiles</p> <p>> La zone présente un risque de mouvement de terrain important à l'Ouest de la zone lié à la présence de cavités souterraines</p>	<p>> Des sols potentiellement anciennement pollués par une blanchisserie teinturerie, une fonderie de matériaux et des activités de mécaniques industrielles</p> <p>> Des nuisances sonores sont présentes sur la zone au niveau des axes de transport (D77, voie ferroviaire) et le long de la voie ferroviaire.</p> <p>> 3 antennes relais sont sur la zone</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>> Des îlots de chaleur forts et moyens sont présents sur la zone</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 6	6 / 8



OAP	TVB - Nature en Ville	Risques naturels/Santé/Pollution	55 - 65 dB
Paysage/Patrimoine	Corridors des milieux ouverts	Remontées de nappes	65 - 75 dB
Périmètre des MH	Réservoir de biodiversité multitrame	ICPE	75 - 80 dB
Sites classés	Arbres remarquables	Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)	Lignes aériennes RTE
Sites inscrits	Alignement d'arbres	Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)	Antennes ANFR
Points de vue	Jardin familial	SIS	ICU (très forte vulnérabilité)
	Roselière	Basias	
	Réseau hydrographique	Basol	
	Trame bleue		Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
29 / 34

Paysage / Trame Verte et Bleue		Trame Verte et Bleue en ville	
<p>Incidences négatives</p> <p>>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures en lien avec la requalification des secteurs et la confortation des commerces et des équipements. >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion >[-] Création de nouveaux espaces d'interface</p>	<p>Mesures d'évitement</p> <p>Mesures de réduction</p> <p>>[R] Valorisation des espaces publics qualitatifs en cœur d'îlot</p>	<p>Incidences négatives</p> <p>>[-] Augmentation de la fréquentation de loisirs, notamment les modes doux entraînant une dégradation de corridors >[-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de l'évolution du bâti >[-] Potentielle destruction et/ou perturbation d'habitats naturels, d'espèces par consommation d'espaces végétalisés à l'est de l'OAP</p>	<p>Mesures d'évitement</p> <p>>[E] Préservation des milieux naturels existants >[E] Avoir une attention particulière de la préservation des réservoirs de biodiversité multitraxe à l'Ouest et à l'Est de l'OAP. Préserver la végétalisation existante >[E] Prise en compte des corridors écologiques structurants et majeurs</p> <p>Mesures de réduction</p> <p>Favoriser la culture et les modes doux</p>
<p>Incidences positives</p> <p>>[+] Création de nouveaux liens via la création d'une coulée verte et des modes de liaisons douces >[+] Protection de vues et mise en valeur des perspectives existantes au niveau de la rue Blaise Pascal</p>	<p>Mesures de compensation</p> <p>>[C] Prévision d'espaces végétalisés au sein des secteurs à requalifier</p> <p>Mesures d'accompagnement</p> <p>>[A] Distinguer les éléments de légende (pointillés rouges sur fond orange/gris), fond gris >[A] Expliciter la destination des différents secteurs (ou si mixité)</p>	<p>Incidences positives</p> <p>>[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité avec la mise en place d'une coulée verte et d'un parc urbain</p>	<p>Mesures de compensation</p> <p>En lien avec l'OAP thématique TVB : >[C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements</p> <p>Mesures d'accompagnement</p> <p>>[A] Proposition: Indiquer dans l'OAP la préservation des alignements d'arbres le long de la voie ferroviaire. >[+] Protection et renforcement des corridors écologiques via la renforcement des polarités vertes et leurs liaisons par les modes de liaisons douces.</p>

Risques naturels Santé / Pollution

Risques naturels		Santé / Pollution	
<p>Incidences négatives</p> <p>>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées</p>	<p>Mesures d'évitement</p> <p>>[E] Eloignement de l'implantation de la végétation à proximité des constructions</p>	<p>Incidences négatives</p> <p>>[-] Augmentation des nuisances sonores et pollutions liées au développement des axes de déplacement >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis.</p>	<p>Mesures d'évitement</p> <p>>[E] Apaisement des axes structurants (existants ou en devenir) et proposition d'une programmation adaptée pour limiter les nuisances sonores >[E] A terme, desserte optimale de l'ensemble du secteur des Bas Longchamps par le réseau de chaleur de la ville, alimenté majoritairement par l'énergie géothermique puisée au niveau de la friche de la Lisette. >[E] Garantie de la Haute Performance Energétique des nouvelles constructions</p>
<p>Incidences positives</p>	<p>Mesures de réduction</p> <p>En lien avec des dispositions règlementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés. > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée. >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat >[R] Réduction de la consommation d'eau potable en incitant notamment à la récupération des eaux pluviales et au traitement des eaux polluées sur site (constructions nouvelles ou espaces publics) >[R] Mettre en place une gestion séparative des eaux >[R] Assurer une gestion des eaux pluviales à la parcelle dès lors que la composition le permet et multiplier les espaces de retenue d'eau (noues, massifs drainants, etc.)</p>	<p>Incidences positives</p> <p>>[+] Lutte contre les effets d'îlot de chaleur par le biais de la coulée verte et du parc urbain. >[+] Création d'espaces végétalisés accessibles >[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier futur</p>	<p>Mesures de réduction</p> <p>>[R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. >[R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. >[R] Développement d'un système de gestion des déchets à impact maîtrisé, privilégiant les solutions mutualisées. >[R] Encouragement du tri sélectif par la mise en place d'un système de collecte enterrée et par des bornes d'apport volontaire sur la voie publique. >[R] Incitation à la pratique du compostage. >[R] Augmentation de la présence d'espaces verts ouverts au public et création d'espaces verts de proximité >[R] Favorisation de la végétalisation des constructions</p>
<p>Mesures d'accompagnement</p> <p>>[A] Avoir une gestion intégrée et alternative des eaux pluviales à la parcelle.</p>	<p>Mesures de compensation</p> <p>En lien avec les dispositions règlementaires : >[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain</p>	<p>Mesures d'accompagnement</p> <p>>[A] Amélioration de la qualité des espaces publics au sein des îlots : végétalisation et création de percées et continuités visuelles > [A] Création d'un parc</p>	<p>Mesures de compensation</p>

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le périmètre de cette OAP comprend la gare de RER B de Bourg-la-Reine, des habitations et de nombreux commerces.</p> <p>> L'OAP se trouve dans deux périmètres de monuments historiques, le lycée Lakanal et la villa Hennebique</p> <p>> Un point de vue est présent</p> <p>> L'entrée de gare est considéré comme peu qualitative</p> <p>> Les deux branches de la D920 sont longées d'alignements d'arbres</p>	<p>Continuités écologiques : L'Ouest de la zone est en partie couverte par un réservoir de biodiversité multitraxe. Les enjeux de préservation pour la faune et la flore sont donc importants à prendre en compte pour raccorder le secteur au réservoir.</p> <p>Aire d'influence : Le site est également dans l'aire d'influence d'un réservoir boisé.</p> <p>Arbres : présence d'alignement d'arbres au niveau des avenues du Général Leclerc et du Maréchal Joffre. Présence d'un arbre remarquable</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
8 / 8	12 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> L'Est de la zone possède des risques d'inondation par des remontées de nappes et l'Ouest de la zone possède des risques d'inondation des caves</p> <p>> Sur l'ensemble de l'OAP, des risques de retraits-gonflements des argiles moyens à forts sont présents sur la zone</p>	<p>> Des sols anciennement pollués sont présents sur l'OAP au niveau d'une blanchisserie-teinturerie, d'un garage, d'un lieu de dépôt de liquide inflammable et d'un marché de gros</p> <p>> Au niveau de la D920, les nuisances sonores sont fortes sur l'OAP</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>> En raison de l'urbanisation les îlots de chaleur urbains sont forts dans cette zone</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	7 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

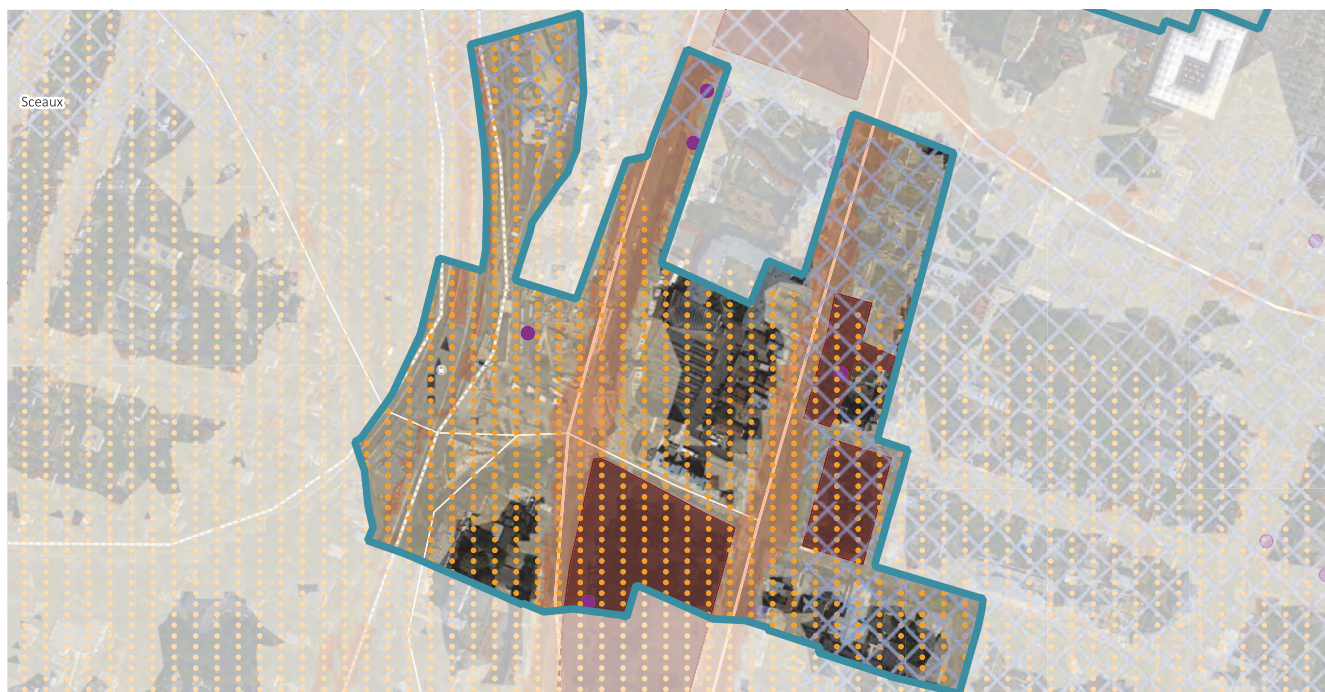
- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
30 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion >[-] Création de nouveaux espaces d'interface	>[E] Définition des principes d'épannelage dans l'OAP afin de limiter l'impact paysager >[E] Mise en place d'un gabarit et d'un traitement d'angle de qualité des constructions >[E] Maintien de l'identité architecturale et paysagère	Aucune incidence négative notoire	
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens via le développement de mode de liaisons douces. >[+] Protection de vues et mise en valeur des perspectives existantes >[+] Conservation de la protection globale du bâti du territoire (Faubourg).	>[C] Création d'un espace public paysager apaisé	>[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité via la création d'un espace public paysager durable et apaisé	
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement
			>[A] Accompagner les cheminements doux par des aménagements paysagers (espaces végétalisés)

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. >[-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers aux remontées de nappe >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées	En lien avec les dispositions réglementaires >[E] Adaptations des constructions aux remontées de nappe pour limiter la vulnérabilité de la population (cf. OAP thématique environnement/TVB) >[E] Prise en compte des risques d'inondation par remontées de nappes lors du choix de développement urbain et des usages (cf. OAP thématique environnement/TVB)	>[-] Augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques en lien avec le développement d'activité et habitat au Sud le long du boulevard Maréchal Joffre >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés >[-] Augmentation des besoins en énergie afin de chauffer les bâtiments et habitations ainsi que pour la production d'eau chaude >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis >[-] Augmentation des émissions de CO2	>[E] Mise en place d'une zone apaisée sur le boulevard Carnot, du parvis de la Mairie à la médiathèque >[E] Mise en place d'un traitement paysager de qualité et de moyens de rafraîchissement urbains naturels afin de rendre les espaces publics plus agréables
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions règlementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés. > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée. >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat	>[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier futur. >[+] Contribution à la réduction de nuisances sonores et émissions de polluants atmosphériques.	>[R] Privilégier l'implantation d'arbres ou de barrière physique pour atténuer les nuisances sonores. En lien avec des dispositions réglementaires et OAP thématique environnement/TVB: >[R] Proposition : adaptation et réduction des trajets liés à la collecte des déchets >[R] Proposition : installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélectif >[R] Proposition : incitation au Recyclage des matériaux et déchets végétaux >[R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. >[R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés.
Mesures d'accompagnement	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnement	Mesures de compensation
	>[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> La zone est constituée de logements de commerces et présente des arbres alignés > Une entrée de ville est à améliorer	Continuités écologiques : Ce site ne présente aucun réservoir et corridor de biodiversité. Quelques alignements de platanes peuvent présenter un intérêt bien que le périmètre soit relativement isolé d'une grande entité naturelle. Aire d'influence : Cette zone se situe dans l'aire d'influence de réservoirs multitrames, boisés et de milieux ouverts Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 8	8 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> Sur le site des risques de retraits-gonflements des argiles forts sont présents sur la zone	> Au niveau de la D920, les nuisances sonores sont fortes sur l'axe O A P > Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts. > En raison de l'urbanisation les îlots de chaleur urbains sont forts dans cette zone
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
2 / 6	5 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Risques de pollution

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
18 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures. >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion.		>[-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de l'évolution du bâti	
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
	>[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti.		
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens via l'aménagement de la place urbaine. >[+] Amélioration de la perception du patrimoine architectural et paysager par sa valorisation et mise en scène. >[+] Création de nouvelles vues et perceptions et mises en valeur des perspectives existantes.			>[C] Aménagement d'une place urbaine végétalisée
	Mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement	
	>[A] Revaloriser l'entrée de ville pour la rendre qualitative.		

Risques naturels

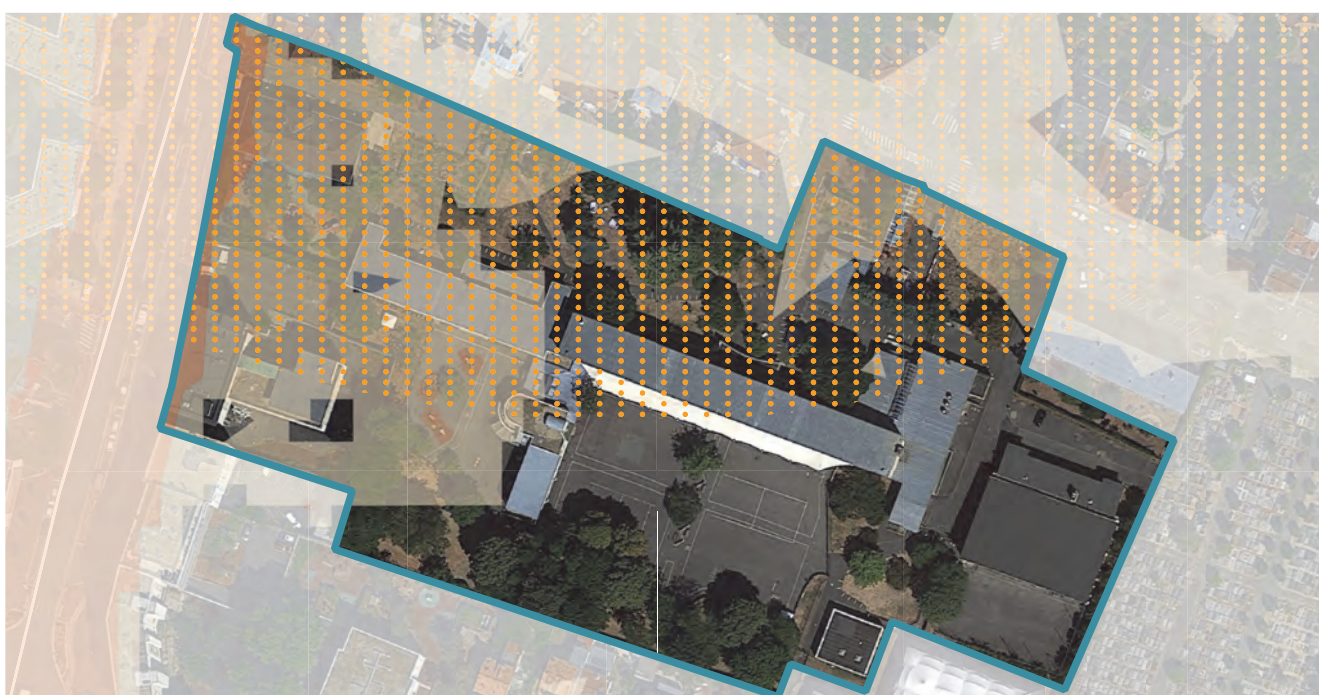
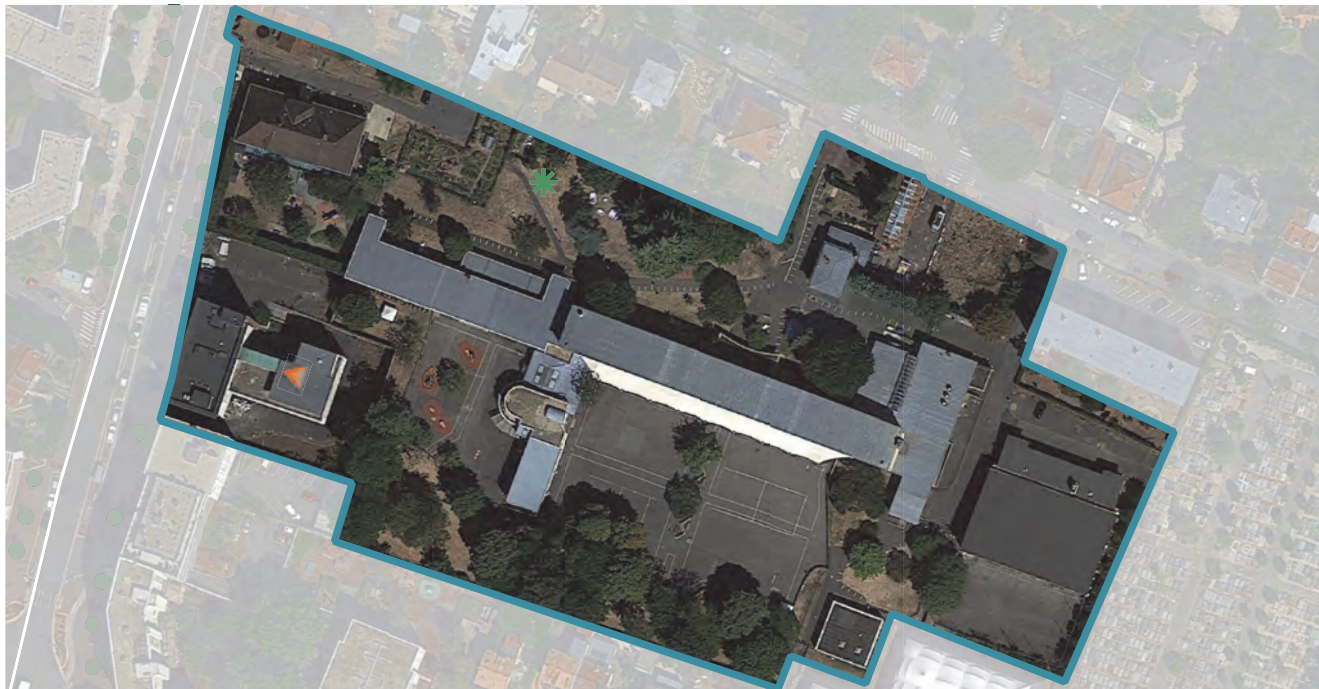
Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées		>[-] Augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés >[-] Augmentation des besoins en énergie afin de chauffer les bâtiments et habitations ainsi que pour la production d'eau chaude >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions règlementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat	>[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier futur	En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique: >[R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. >[R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés.
Mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement	
Mesures de compensation	Mesures de compensation	Mesures de compensation	
	En lien avec les dispositions règlementaires : >[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Cette OAP est constituée de l'école élémentaire de la Faiencerie, d'îlot d'arbres et d'un jardin partagé.</p> <p>> Ce site présente un point de vue intéressant</p>	<p>Continuités écologiques : Ce site ne présente aucun réservoir et corridor de biodiversité . La présence de quelques arbres, de jardin partagé amène un peu de diversité sur ce secteur.</p> <p>Aire d'influence : Ce site n'est pas dans l'aire d'influence de réservoir ou de corridor de biodiversité</p> <p>Arbres : présence d'un arbre remarquable et d'un arbre</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 8	4 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Des risques de retraits-gonflements des argiles moyens à forts sont présents au Nord, Nord-Ouest du site</p>	<p>> La zone est impactée par des nuisances sonores sur la partie Ouest de la zone</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>> Des îlots de chaleur à impact moyen sont présents au niveau de la zone en raison de l'artificialisation importante y compris dans la cour d'école</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
2 / 6	5 / 8



OAP	TVB - Nature en Ville	Risques naturels/Santé/Pollution	55 - 65 dB
Paysage/Patrimoine	Corridors des milieux ouverts	Remontées de nappes	65 - 75 dB
Perimetre des MH	Réservoir de biodiversité multitrame	ICPE	75 - 80 dB
Sites classés	Arbres remarquables	Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)	Lignes aériennes RTE
Sites inscrits	Alignement d'arbres	Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)	Antennes ANFR
Points de vue	Jardin familial	SIS	ICU (très forte vulnérabilité)
	Roselière	Basias	Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)
	Réseau hydrographique	Basol	
	Trame bleue		

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
15 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion.	>[E] Protéger le point de vue	>[-] Suppression/ dégradation potentielle d'arbres dans le cadre de l'évolution du bâti >[-] Potentielle perturbation/destruction d'habitats naturels, d'espèces par consommation d'espaces végétalisés	
	Mesures de réduction >[R] Créer des franges paysagères pour accompagner l'insertion des nouvelles constructions >[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti.		Mesures de réduction
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens via la création d'un parc et des modes de liaisons douces. >[+] Création de nouvelles vues et perceptions et mises en valeur des perspectives existantes.		>[+] Création d'un parc central >[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité	En lien avec l'OAP thématique TVB : >[C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
	Mesures d'accompagnement >[A] Accompagner les cheminements doux par des aménagements paysagers (espaces végétalisés).		Mesures d'accompagnement >[A] Accompagner les cheminements doux par des aménagements paysagers (espaces végétalisés).

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées		>[-] Augmentation de la population et des usagers exposés aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques. >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés >[-] Augmentation des besoins en énergie afin de chauffer les bâtiments et habitations ainsi que pour la production d'eau chaude >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis	> [E] Prise en compte des enjeux qualité sanitaire de l'air et des espaces. >[E]Ajouter l'enjeu préservation des nuisances sonores dans le secteur d'habitat : Eloigner les populations vis-à-vis des sources de nuisances (retrait/ recul de l'implantation des constructions par rapport à la voirie) via un front d'activités au niveau de l'avenue du Général Leclerc.
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions règlementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat	>[+] Amélioration de la performance énergétique par rapport au parc immobilier existant	En lien avec des dispositions règlementaires et ou une OAP thématique : >[R] Garantir une isolation phonique des nouvelles constructions et lors de réhabilitations/rénovation >[R] Performance environnementale et énergétique visées à l'échelle du quartier et des bâtiments et en particulier des équipements. >[R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. En lien avec des dispositions règlementaires et ou une OAP thématique / >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélection. >[R] Incitation à la production d'énergie de récupération. >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collectes des déchets. >[R] Réemploi des matériaux sur sites. >[R] Mise en place d'îlots boisés au niveau de l'îlot de chaleur urbain
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
		>[A] Proposition : désimperméabiliser les cours d'écoles et privilégier des revêtements clairs pour diminuer l'îlot de chaleur urbain.	
	Mesures de compensation		Mesures de compensation
	En lien avec les dispositions règlementaires : >[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Ce site est constitué d'un Ecoquartier la Vallée neuf. La zone est constituée de zones d'activités et de zone d'habitations.</p> <p>> Cette OAP est dans le périmètre des monuments historiques du domaine de la petite roseraie, de l'Eglise Saint-Germain l'Auxerrois et du Domaine de Sceaux.</p>	<p>Continuités écologiques : L'Ouest du territoire est couvert par un réservoir de biodiversité multitrème, boisé et de milieux ouverts. Les enjeux de préservation sont donc très importants sur cette zone.</p> <p>Aire d'influence : Ce site est dans l'aire d'influence d'un espace relais bosé.</p> <p>Le site d'études se trouve entre deux importantes entités d'espaces naturels : le parc de Sceaux, et la coulée verte du sud parisien. Il constitue un véritable trait d'union entre ces deux espaces, et est directement influencé par cette proximité de nature en ville.</p> <p>Arbres : présence d'un arbre remarquable</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	12 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Cette zone est sujette aux inondations de caves</p> <p>> L'OAP présente un risque fort face aux retraits-gonflements des argiles</p>	<p>> Une partie de la zone est soumise à des nuisances sonores en raison notamment de la proximité avec la D920</p> <p>> Présence d'une antenne relais</p> <p>> Proche d'un parc des sports de la Grenouillère accessible facilement</p> <p>> Présence d'îlot de chaleur urbain moyen sur 10% de l'OAP</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 6	3 / 8

OAP

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrème
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

25 / 34

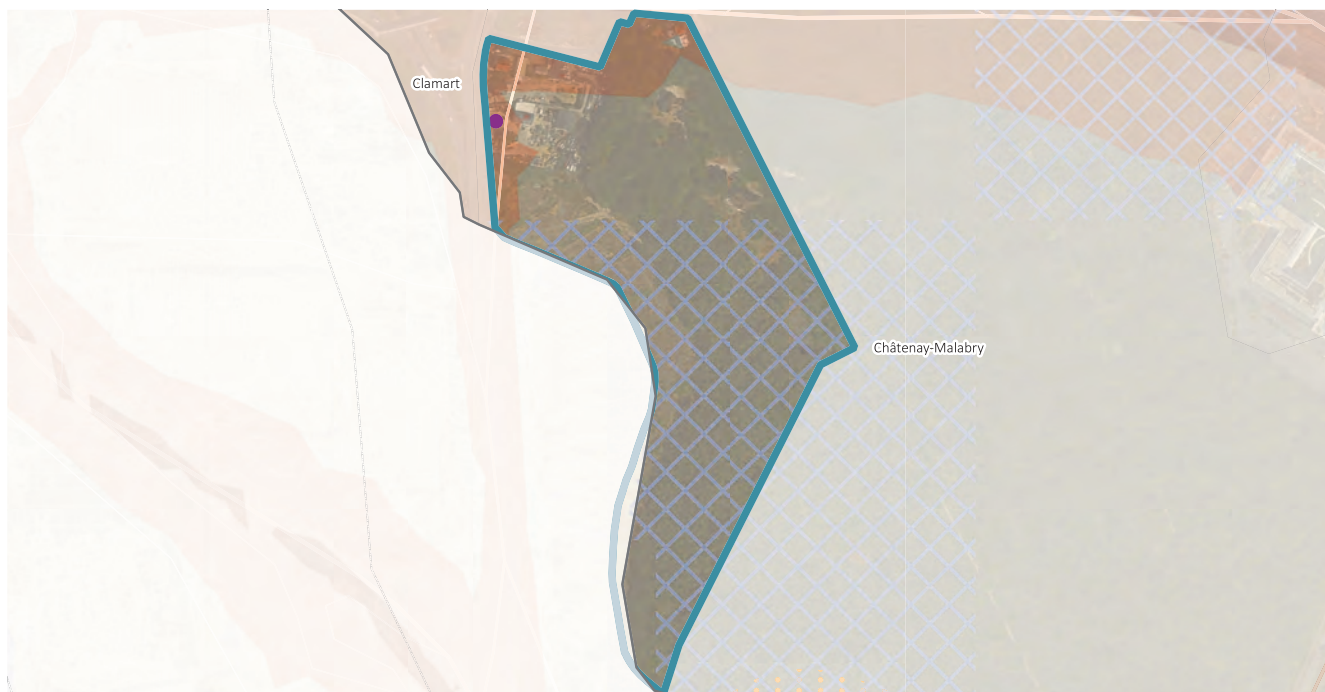
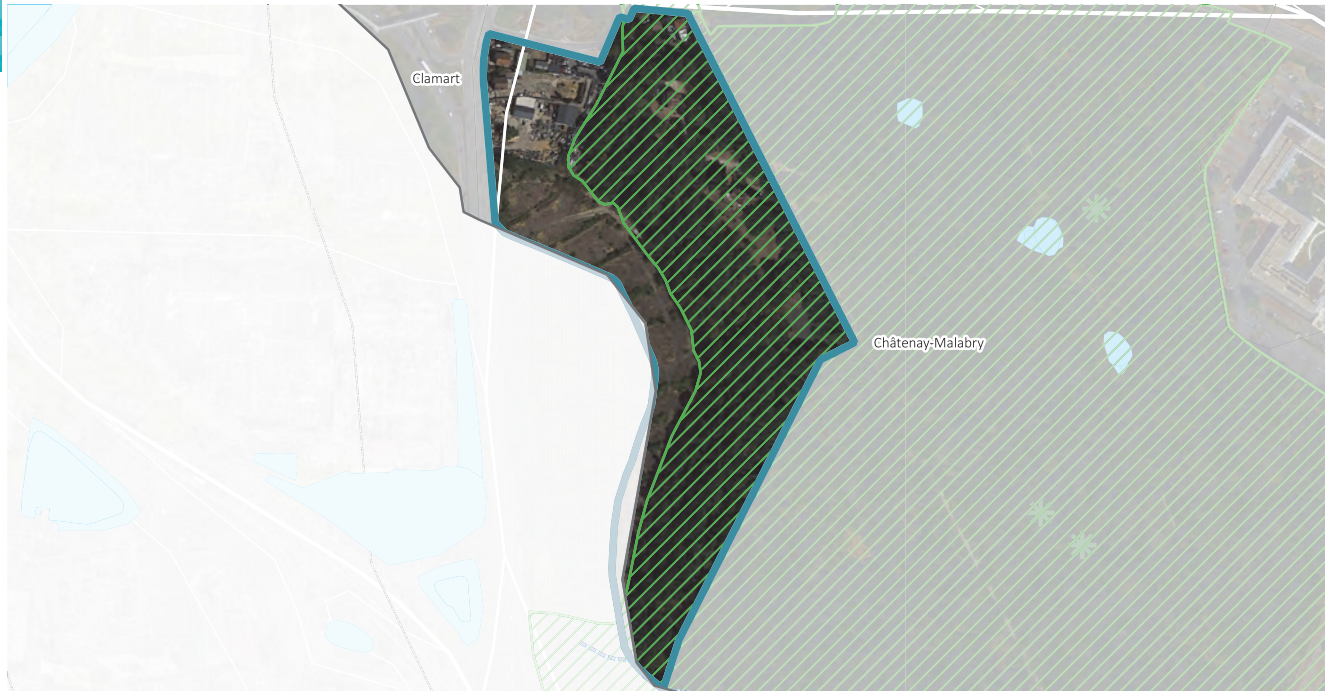
Paysage / Patrimoine		Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Potentielles perturbations du patrimoine naturel en bordure du parc de Sceaux en lien avec des entrées/sorties sur l'avenue Sully Prudhomme >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion avec l'existant en lien avec des gestes architecturaux au croisement de l'avenue de la Division Leclerc et l'avenue Sully Prudhomme	Mesures de réduction		Mesures de réduction
	>[R] Affirmer ce quartier comme la nouvelle entrée de ville et le trait d'union avec le centre-ville		
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Mise en valeur de l'entrée de ville par la D986 >[+] Mise en valeur paysagère à travers la créations d'espaces verts publics et privés, la protection de vues vers et depuis le Parc de Sceaux, la création d'une promenade plantée et la prise en compte du relief dans l'implantation du bâti	Mesures d'accompagnement	>[+] Création d'une promenade plantée >[+] Création d'une ferme urbaine >[+] Conservation des arbres >[+] Mise en place de règles d'emprise au sol assurant une forte présence du végétal, sur différentes strates. >[+] Elargissement et inconstructibilité de la coulée verte à l'intérieur du secteur de projet	Mesures d'accompagnement

Risques naturels **Santé / Pollution**

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque retrait-gonflement des argiles >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et d'équipement pour le traitement des eaux usées	>[E] Objectif de ville "bas-carbone" traduit notamment par une démarche de gestion des eaux pluviales uniquement en gravitaire.	>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux nuisances sonores et atmosphériques liés aux axes de déplacements majeurs et de desserte locale >[-] Augmentation potentielle des consommations et besoins énergétiques en lien avec l'accueil de nouvelles constructions, habitants et usagers.	>[E] Implantation des équipements sensibles (groupe scolaire, crèche) au Nord-Est du site, à l'arrière des futures constructions >[E] Dans le cadre de la démarche transversale de la ville « bas-carbone » : <ul style="list-style-type: none"> • Travail sur la compacité et la densité, la part importante accordée à la nature en ville qui réduit le phénomène d'îlot de chaleur, • Conception du plan masse par des îlots de taille moyenne permettant leur conception héliotropique, • Réduction de la part modale de la voiture, • Collecte des ordures ménagères en point d'apport volontaire (PAV), ou par système pneumatique, ou tout autre système sans container sur domaine public.
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	à >[R] Proposition: Prévoir un choix de matériaux souples et une structure du bâtiment adaptée	>[+] Apaisement des circulations et des ambiances sonores en lien avec des voies circulées et piétonnes ainsi que des liaisons piétonnes	>[R] Recul de l'implantation des constructions au croisement des axes majeurs, par l'implantation des aires de stationnement >[R] Implantation des futures constructions à dominante tertiaire au Sud-Est du site, sur les axes routier majeurs, ainsi que du secteur à vocation commerciale sur l'avenue de la Division Leclerc
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
	Mesures de compensation		Mesures de compensation

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine		TVB / Nature en Ville	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
> Le démonstrateur écologique de Vallée Sud – Grand Paris est un lieu qui a pour vocation d'allier sur un même site, de la production avec une station hydrogène et l'utilisation des ressources. > Ce site est au niveau d'une entrée de territoire peu qualitative		Continuités écologiques : Ce site présente un réservoir de biodiversité multitraxe, un réservoir boisé et un de milieux ouverts . Une étude montre que ce site présente des intérêts pour les oiseaux, les chiroptères et les insectes. Toutefois, il subit la menace de plusieurs espèces exotiques envahissantes. Aire d'influence : cette zone n'est dans aucune aire d'influence de corridor ou de réserve Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
3 / 8		12 / 12	
Risques naturels		Santé environnementale	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
> Cette zone est sujette aux inondations de caves > L'OAP présente un risque moyen face aux retraits-gonflements des argiles		> La zone présente des sols anciennement pollués dus à des activités de traitement de surface > La proximité avec l'échangeur autoroutier (A86, N385, N306, D906) est à l'origine d'importantes nuisances sonores au Nord > Proche du bouquet de verrière	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
3 / 6		4 / 8	



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

55 - 65 dB

65 - 75 dB

75 - 80 dB

Lignes aériennes RTE

Antennes ANFR

ICU (très forte vulnérabilité)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

22 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion >[-] Création de nouveaux espaces d'interface		>[-] Augmentation de la fréquentation touristique et de loisirs entraînant une dégradation des milieux naturels >[-] Potentielle perturbation/ destruction d'habitats naturels, d'espèces par consommation d'espaces végétalisés pour la création du parcours pédagogique	>[E] Préservation des milieux naturels existant >[E] Choix des revêtements afin de permettre une perméabilité des sols importante >[E] Choix des essences afin de proposer des végétaux adaptés au milieu et de maîtriser leur besoin en eau.
	Mesures de réduction		>[R] Amélioration des franges urbaines
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens via le cheminement cyclable. >[+] Préservation d'un vaste espace boisé classé >[+] Valorisation des paysages liés à l'eau et nouvelles perceptions (en lien avec le cheminement cyclable)		>[+] Préservation des principales réserves de biodiversité >[+] Renaturation écologique >[+] Restauration du ruisseau de la Sygrie si techniquement possible	
	Mesures d'accompagnement		>[A] Revaloriser l'entrée de ville pour la rendre qualitative.

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Exposition de la station à hydrogène aux remontées de nappe	>[E] Prise en compte du risque de remontée de nappe (cf. OAP thématique environnement/TVB)	>[-] Augmentation des émissions de CO2 liées aux emplois et aux usagers du démonstrateur écologique.	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
>[+] Réduction des besoins en eau.		>[+] Réduction de la production de déchets, des besoins en énergie, des émissions de GES. >[+] Production d'énergie renouvelable et de récupération (hydrogène etc) >[+] Réduction de la population exposée aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques issues de la N306 et de l'A86.	>[R] Privilégier l'implantation de mode de liaisons douces pour réduire les consommations d'énergie et limiter la pollution atmosphérique générée.
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
>[A] Choix de revêtements afin de permettre une perméabilité des sols importante			
	Mesures de compensation		Mesures de compensation

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine		TVB / Nature en Ville	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> Ce site bordé au Sud par une lisière d'arbres denses est constitué de bâtiments d'habitations, d'enseignement et de loisirs et de commerces.</p> <p>> Un point de vue est présent</p> <p>> Le site se trouve sur le périmètre de patrimoine naturel de la vallée aux loups et du domaine de la petite roseraie</p> <p>> Le principal axe routier (D986) présente des alignements d'arbres</p>		<p>Continuités écologiques : ce site présente des réservoirs de biodiversité multitrames, boisés et de milieux ouverts. Un espace relais boisé est également présent.</p> <p>Une étude écologique montre que la zone présente des intérêts pour les oiseaux, les chiroptères, les mammifères (hérisson nécessitant une perméabilité des espaces), insectes.</p> <p>Aire d'influence : /</p> <p>Arbres : présence de plusieurs arbres remarquables, alignement d'arbres le long de la D986 au Nord de la zone</p> <p>Jardin familial : Oui</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
8 / 8		12 / 12	
Risques naturels		Santé environnementale	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> Cette zone est sujette aux inondations de caves</p> <p>> L'OAP présente un risque moyen de face aux retraits-gonflements des argiles</p>		<p>> La zone présente des sols anciennement pollués dus à la présence de laveries</p> <p>> Une partie de la zone est soumise à des nuisances sonores en raison notamment de la proximité de la D986 qui longe le site au Nord</p> <p>> Proche du bouquet de verrière</p> <p>> Présence d'îlot de chaleur urbain fort ou moyen sur une grande partie de l'OAP</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
2 / 6		5 / 8	

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)

Risques de mouvement de terrain

- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Note globale de sensibilité environnementale

27 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures. >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion. >[-] Création de nouveaux espaces d'interface.	>[E] Libération des cœurs d'îlot de la voiture individuelle >[E] Traitement soigné de l'interface des espaces publics/privés >[E] Conservation et mise en valeur les en-communs paysagers >[E] Préservation des tracés des voies, révision de leur gabarit, de leur usage. >[E] Intégration des constructions nouvelles dans le paysage et le bâti existant. >[E] Préservation de l'harmonie d'ensemble et encadrement des interventions sur le bâti	>[-] Suppression/ dégradation potentielle d'arbres dans le cadre de l'évolution des aménagements.	>[E] Préservation des arbres remarquables et favorisation du développement de la biodiversité grâce à la strate arbustive >[E] Préservation et développement des jardins familiaux >[E] Préservation des principales réserves de biodiversité de la Cité Jardin
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
	>[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti.		>[R] Avoir une attention particulière de la préservation des réservoirs de biodiversité multitrème au centre et à l'est de l'OAP. Préserver la végétalisation existante >[R] Respect du fonctionnement des corridors dans leurs usages par les modes doux >[R] Développement de la strate arbustive en accompagnement de la préservation des arbres
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Requalification des entrées de ville >[+] Amélioration de la perception du patrimoine architectural et paysager par sa valorisation et mise en scène >[+] Création de nouveaux liens via la création de liaisons douces et le traitement des interfaces entre espaces publics et privés >[+] Préservation de percées visuelles >[+] Préservation des paysages liés à l'eau et nouvelles perceptions (bassins, miroirs d'eau, fontainerie).		>[+] Préservation des principales réserves de biodiversité	En lien avec l'OAP thématique TVB >[C] Réalisation d'une trame verte
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement
	>[A] Accompagner la requalification des places et parvis par des aménagements paysagers. >[A] Accompagner la création de liaisons piétonnes par des aménagements paysagers.		

Risques naturels Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'emplois exposés aux remontées de nappe >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées	En lien avec les dispositions réglementaires >[E] Adaptations des constructions aux remontées de nappe pour limiter la vulnérabilité de la population. >[E] Prise en compte des risques d'inondation par remontées de nappes lors du choix de développement urbain et des usages. >En lien avec les dispositions réglementaires : >[E] Prise en compte des risques mouvements de terrain dans les choix de développement urbain et des usages >[E] Adaptation des techniques de constructions (fondations etc) >[E] Assurer l'isolation thermique au niveau du sol.	>[-] Augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques. >[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux ondes électromagnétiques au niveau du parc La Châteigne-Maousse. >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liée à la collecte. >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés. >[-] Augmentation des besoins en énergie afin de chauffer les bâtiments et habitations ainsi que pour la production d'eau chaude. >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis. >[-] Augmentation des émissions de CO2 et de gaz à effet de serre	>[E] Intégration du projet de géothermie communal au projet de rénovation de la Cité Jardin permettant ainsi l'utilisation d'un mode de production d'énergie renouvelable et adaptée. >[E] Favorisation de la transition vers les modalités douces
	Incidences positives		Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions réglementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés. > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée.	>[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier futur (bioclimatisme)	>[R] Installation de dispositifs de production d'EnR : Le projet de géothermie communal sera intégré au projet de rénovation de la Cité Jardin permettant ainsi l'utilisation d'un mode de production d'énergie renouvelable et adaptée.
Mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement	
	Mesures de compensation		Mesures de compensation
	En lien avec les dispositions réglementaires : >[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine		TVB / Nature en Ville	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> Le site est concerné par le périmètre de protection des Monuments Historiques du Domaine de la Petite Roseraie;</p> <p>> Le site est concernée par une entrée de ville, par la D63, dont la qualité est améliorer</p> <p>> Le site est occupé d'équipements sportifs et des emprise de l'Université de Pharmacie. Le tissu est constitué d'emprise bâties espacées, ponctuées de plantations arborées (isolées et alignements).</p>		<p>Continuités écologiques : Présence de réservoir de biodiversité multitrames (sous-trame boisée et ouverte)</p> <p>Aire d'influence:</p> <p>Arbres : Oui</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
8 / 8		12 / 12	
Risques naturels		Santé environnementale	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> Le site est préservé de risques naturels liés aux mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles, cavités souterraines) ou les remontées de nappes.</p>		<p>> Le Sud du site est particulièrement exposé aux nuisances sonores et aux pollutions atmosphériques du fait de la desserte par l'A86.</p> <p>> L'Ouest du site est concerné par les nuisances de la D63.</p> <p>> Deux secteurs d'information du sol sont présents sur le site, témoins d'anciennes activités à l'origine de pollutions dans les sols.</p> <p>> Le site est à environ 20 minutes à pied d'un espace vert</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
0 / 6		4 / 8	



OAP	TVB - Nature en Ville	Risques naturels/Santé/Pollution	55 - 65 dB
Paysage/Patrimoine	Corridors des milieux ouverts	Remontées de nappes	65 - 75 dB
Perimetre des MH	Réservoir de biodiversité multitrame	ICPE	75 - 80 dB
Sites classés	Arbres remarquables	Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)	Lignes aériennes RTE
Sites inscrits	Alignement d'arbres	Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)	Antennes ANFR
Points de vue	Jardin familial	SIS	ICU (très forte vulnérabilité)
	Roselière	Basias	
	Réseau hydrographique	Basol	
	Trame bleue		Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

24 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion en lien avec les hauteurs maximales à R+7 le long de l'A86	[E] Encadrement des formes urbaines par la réalisation d'une transition avec la zone pavillonnaire (retrait et épannelage des hauteur)	>[-] Suppression potentielle de milieux naturels avec la création d'une zone de constructions au Sud du site	
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Amélioration de l'entrée de ville >[+] Création de nouveaux liens via la désimperméabilisation de voies et les liaisons entre espaces verts		>[+] Amélioration des liens entre espaces de nature en ville en lien avec la désimperméabilisation et la végétalisation de voies	
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
[-] Potentielle exposition du site au phénomène d'inondation par ruissellement en lien avec la création d'une zone de construction au Sud du site, fortement végétalisée >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées		>[-] Augmentation potentielle des usagers exposés aux nuisances sonores et aux pollutions atmosphériques de l'A86 en lien avec le développement d'une zone de constructions au Sud du site >[-] Augmentation des nuisances sonores et pollutions liées au développement de nouvelles activités. >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
		[+] Renforcement de la part d'énergies renouvelables dans la production et consommation d'énergies via l'implantation potentielle d'un projet de géothermie [+] Potentiel apaisement de la RD63 en lien avec les principes de requalification et valorisation des voies prévus	
		Mesures d'accompagnement	
Mesures d'accompagnement			
			Mesures de compensation
	Mesures de compensation		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'OAP est constituée de logements de grande hauteur, d'aires de stationnement et de zones d'activités > Le site se situe dans le périmètre des monuments historiques du centre ville de Chatillon	Continuités écologiques : Cette OAP est un espace relais boisé, ce qui constitue un intérêt fort pour la biodiversité . En effet, cet espace accueille avifaune et chiroptères notamment. Aire d'influence : Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	10 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> Cette OAP présente des risques forts de retrait-gonflement des argiles > Les risques de mouvement de terrain sont importants sur la zone en raison de la présence de cavités souterraines	> Des sols sont potentiellement pollués liés à des activités anciennes d'un centre aéronautique et d'un lieu de dépôt de liquide inflammable > Ce site est soumis à des nuisances sonores importantes le long du Boulevard de la Division Leclerc > 2 antennes relais sont présentes sur le site > Le Sud de la zone possède des îlots de chaleur urbain d'intensité moyenne
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
5 / 6	5 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Risques de pollution

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
26 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion >[-] Création de nouveaux espaces d'interface	>[E] Préservation des alignements d'arbres le long de l'Avenue de la Division Leclerc Mesures de réduction >[R] Création d'une transition urbaine de qualité avec l'habitat pavillonnaire	>[-] Augmentation de la fréquentation touristique et de loisirs entraînant une dégradation des milieux naturels	>[E] Préservation des alignements d'arbres de l'avenue de la Division Leclerc. >[E] Prise en compte des corridors écologiques structurants et majeurs. Mesures de réduction > [R] Préserver la Nature en ville
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens via la création de liaisons douces.	>[C] Extension du Parc André Malraux Mesures d'accompagnement >[A] Accompagner la création de liaisons douces par des aménagements paysagers	>[+] Protection et renforcement des corridors écologiques à une échelle cohérente, celle de l'intercommunalité >[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur fonctionnalité	Mesures d'accompagnement

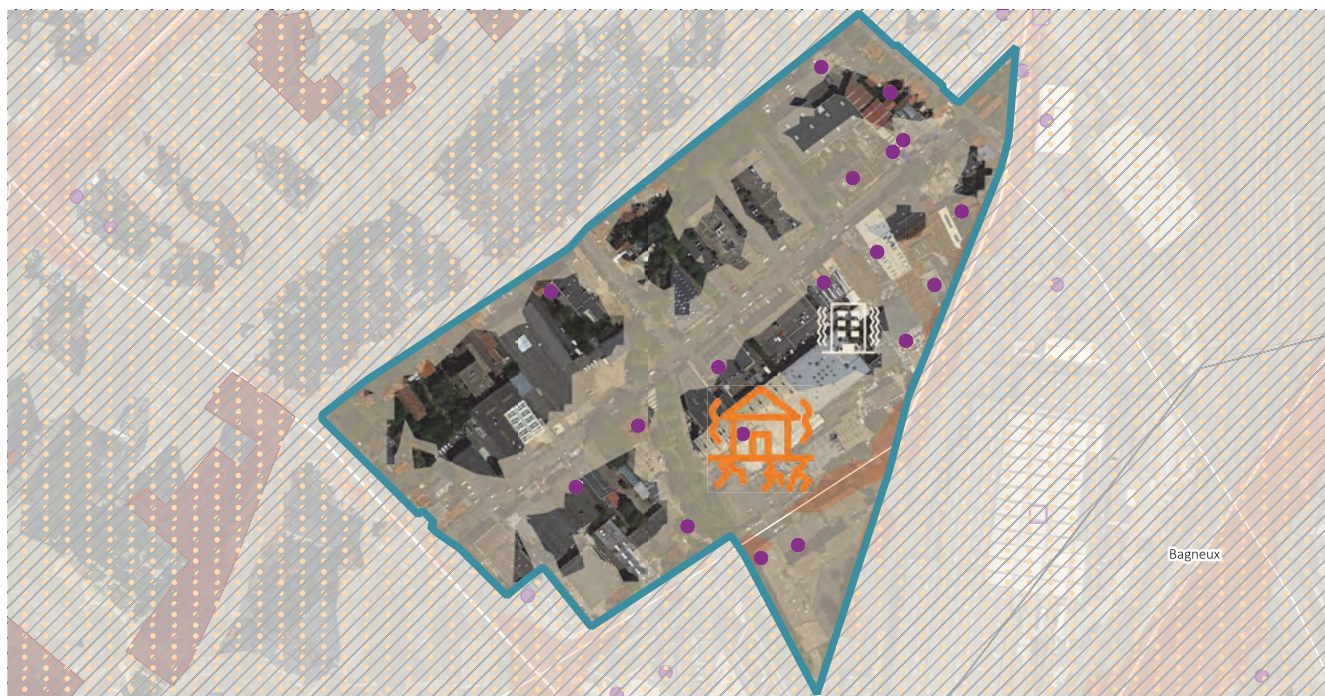
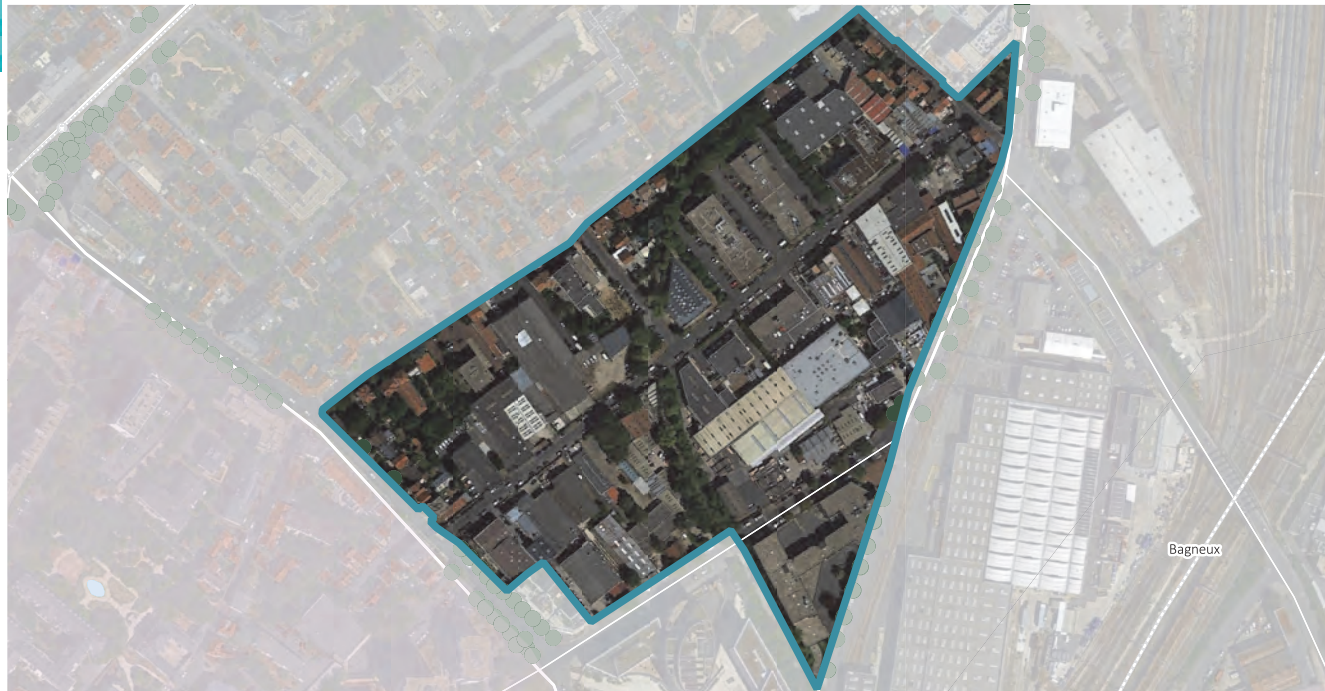
Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain. >[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'emplois exposés aux remontées de nappe. >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées	En lien avec les dispositions réglementaires : >[E] Prise en compte des risques mouvements de terrain dans les choix de développement urbain et des usages >[E] Eloigner l'implantation de la végétation à proximité des constructions (1,5xh à maturité) ou prévoir des écrans ant-racines >[E] Assurer l'isolation thermique au niveau du sol En lien avec les dispositions réglementaires >[E] Adaptations des constructions aux remontées de nappe pour limiter la vulnérabilité de la population. >[E] Prise en compte des risques d'inondation par remontées de nappes lors du choix de développement urbain et des usages	>[-] Exposition potentielle de la population à une pollution des sols >[-] Génération de risques et pollutions supplémentaires par de nouvelles activités >[-] Augmentation du nombre de zones concernées par les pollutions atmosphériques >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions et les nouveaux déplacements générés >[-] Augmentation des besoins et consommations énergétiques >[-] Augmentation des émissions de GES >[-] Construction sur des sites potentiellement anciennement pollués.	>[E] Eloigner les populations vis-à-vis des sources de nuisances (retrait/ recul de l'implantation des constructions par rapport à la voirie) >[E] Eloigner les populations vis-à-vis des sources d'ondes électromagnétiques au niveau des deux antennes réseaux.
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions réglementaires : >[R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés. >[R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée. >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLU le guide de l'Etat		En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : >[R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélectif >[R] Incitation à la production d'énergie de récupération >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collecte des déchets >[R] Réemploi des matériaux sur sites. >[R] Privilégier l'implantation de mode de liaisons douces pour réduire les consommations d'énergie et limiter la pollution atmosphérique générée
Mesures d'accompagnement	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnement	Mesures de compensation
	>[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain	>[A] Aménager des espaces végétalisés équipés par du mobilier urbain?	

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> L'OAP des Arues possède un secteur de bâti mixte constitué de logements et de commerces > La zone est constituée d'une entrée de ville à améliorer et d'une entrée non qualitative. > Le site se situe dans le périmètre des monuments historiques du centre ville de Chatillon</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>Continuités écologiques : Ce site présente un espace de relais boisé. Aire d'influence : L'OAP n'est pas dans l'aire d'influence d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor. Arbres : Sur cette zone, plusieurs arbres remarquables sont notables ainsi que des alignements d'arbres le long du Boulevard de la Liberté et de l'Avenue de la République Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>7 / 8</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>12 / 12</p>
Risques naturels	Santé environnementale
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Cette OAP présente des risques forts des retraits-gonflements des argiles > Les risques de mouvement de terrain sont importants sur la zone en raison de la présence de cavités souterraines</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Cette zone présente 5 ICPE sur l'OAP : la SNCF, Tais, une société de démolition de véhicule, Aalyah recyclage, Revival > Les sols de ce site possèdent de nombreux sites anciens potentiellement polluants tels que des métallurgies, des activités de céramique et de ferraille et un lieu d'ordure ménagère. > Cette OAP possède des nuisances sonores importantes en raison de la proximité avec des voies de chemins de fer et des nombreuses routes > 2 antennes relais sont présentes sur le site > Ce site possède des îlots de chaleurs urbains fort ou moyen sur une large partie de l'OAP</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>4 / 6</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>8 / 8</p>



OAP (blue outline)

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH (pink hatched)
- Sites classés (red hatched)
- Sites inscrits (green hatched)
- Points de vue (orange triangle)

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts (yellow line)
- Réservoir de biodiversité multitraxe (green hatched)
- Arbres remarquables (green star)
- Alignement d'arbres (green circle)
- Jardin familial (green letter J)
- Roselière (green letter R)
- Réseau hydrographique (blue dashed line)
- Trame bleue (blue square)

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes (blue hatched)
- ICPE (purple square)
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP) (orange hatched)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP) (red hatched)
- SIS (purple diamond)
- Basias (purple circle)
- Basol (purple square)

Risques de mouvement de terrain

- 55 - 65 dB (light orange)
- 65 - 75 dB (orange)
- 75 - 80 dB (dark orange)
- Lignes aériennes RTE (brown line)
- Antennes ANFR (red X)
- ICU (très forte vulnérabilité) (dark red)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte) (diagonal hatched)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte) (orange hatched)

Note globale de sensibilité environnementale

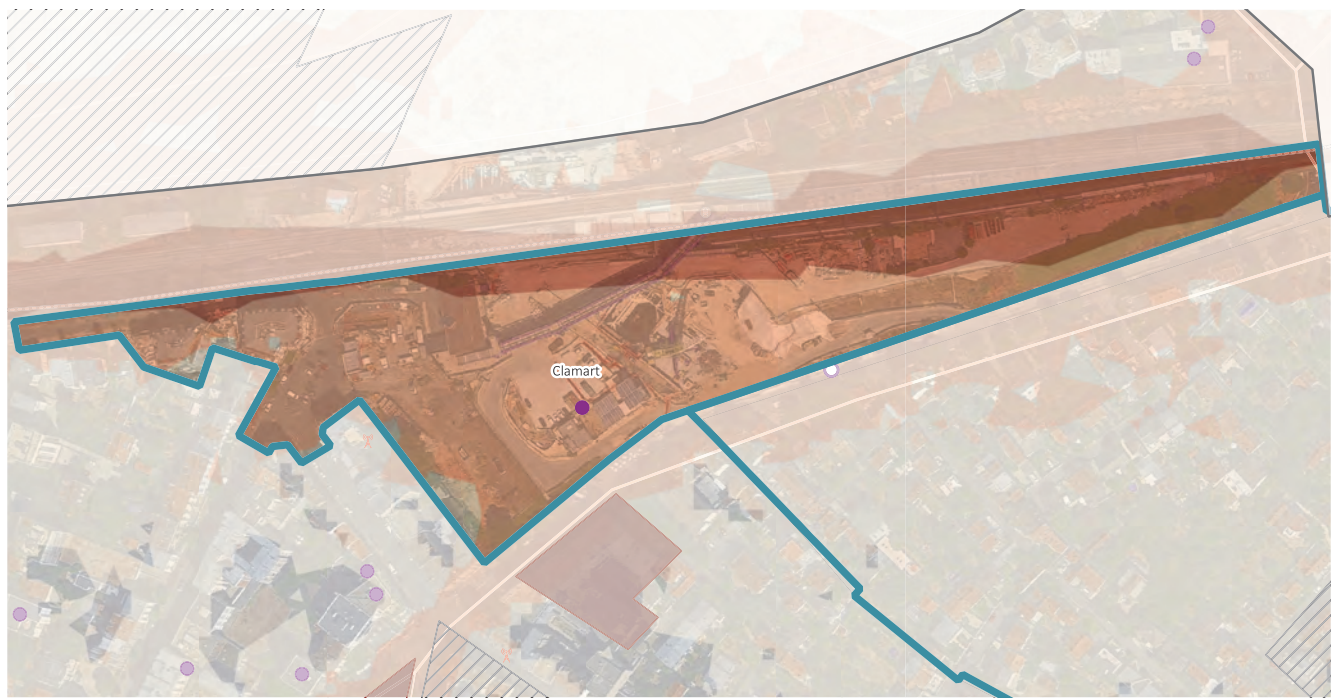
31 / 34

Paysage / Patrimoine		Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Création de nouveaux espaces d'interface	>[E] Principes de composition et de variation des hauteurs >[E] Garantie de la bonne intégration du projet vis-à-vis des secteurs pavillonnaires >[E] Maintien et qualité de l'alignement d'arbres le long de la rue Pierre Semard	>[-] Suppression/ dégradation potentielle d'arbres dans le cadre de l'évolution des aménagements	>[E] Prise en compte des corridors écologiques structurants et majeurs
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
	>[R] Créer des franges paysagères pour accompagner l'insertion des nouvelles constructions >[R] Règle de plantation d'un arbre par tranche de 200m2 dans les dispositions de la zone UP >[R] Insertion paysagère des nouveaux projets adaptés à un contexte d'entrée de ville >[R] Accompagnement de la création de liaisons douces par des aménagements paysagers		> [R] Préserver la Nature en ville
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+]Création de nouveaux liens via les liaisons douces >[+]Création d'un espace vert >[+] Elargissement de la coulée verte	>[C] Aménagements végétalisés au sein des secteurs mixtes >[C] Végétalisation de la rue Louveau	[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité	>[C] Aménagements végétalisés au sein des secteurs mixtes
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement

Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées	En lien avec les dispositions réglementaires : >[E] Eloignement de l'implantation de la végétation à proximité des constructions.	>[-] Augmentation de la population exposée aux pollutions de sols >[-] Augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et aux pollutions atmosphériques >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés >[-] Augmentation des besoins en énergie afin de chauffer les bâtiments et habitations ainsi que pour la production d'eau chaude >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis >[-] Augmentation des émissions de CO2 >[-] Construction sur des sites potentiellement anciennement pollués	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions réglementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat		>[R] Incitation à la production d'énergie de récupération >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collecte des déchets >[R] Réemploi des matériaux sur sites
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
			En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : >[R] Utilisation de matériaux biosourcés et geosourcés. >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélection >[R] Incitation à la production d'énergie de récupération >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collecte des déchets >[R] Réemploi des matériaux sur site >[R] Prévoir une dépollution des sols potentiellement pollués
	Mesures de compensation		Mesures de compensation
	>[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine		TVB / Nature en Ville	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> Cette OAP est constituée de la gare de Clamart et d'une zone de chantier pour le grand Paris Express de la ligne 15</p>		<p>Continuités écologiques : Cette OAP ne présente ni un réservoir de biodiversité ni un corridor. La zone est en chantier et peu favorable à la biodiversité. Aire d'influence : La zone n'est pas une aire d'influence d'un réservoir ou d'un corridor écologique Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
6 / 8		2 / 12	
Risques naturels		Santé environnementale	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> La zone intersecte à l'Ouest une zone ayant un risque moyen de retrait-gonflement des argiles > L'OAP ne possède pas de risque de mouvement de terrain répertorié et pas de secteurs de risque d'inondation identifié</p>		<p>> Le site présente des sols anciennement pollués potentiels en raison d'une activité passée de stockage de charbon par l'entreprise Popihn > L'OAP est fortement exposée aux nuisances sonores en raison des voies ferroviaires et de la D71 > Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts. > La zone intersecte un îlot de chaleur urbain moyen sur la quasi-totalité de sa surface</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
1 / 6		6 / 8	



OAP	TVB - Nature en Ville	Risques naturels/Santé/Pollution	55 - 65 dB
Paysage/Patrimoine	Corridors des milieux ouverts	Remontées de nappes	65 - 75 dB
Perimetre des MH	Réservoir de biodiversité multitraxe	ICPE	75 - 80 dB
Sites classés	Arbres remarquables	Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)	Lignes aériennes RTE
Sites inscrits	Alignement d'arbres	Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)	Antennes ANFR
Points de vue	Jardin familial	Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)	ICU (très forte vulnérabilité)
	Roselière	SIS	
	Réseau hydrographique	Basias	
	Trame bleue	Basol	
		Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)	

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
15 / 34

OAP Gare		Paysage / Patrimoine		Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
Incidences négatives		Mesures d'évitement		Incidences négatives	
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion >[-] Création de nouveaux espaces d'interface		>[E] Traitement paysager de la lisière avec la voie ferrée		[-] Suppression/ dégradation potentielle d'espaces verts à l'Est dans le cadre de l'évolution des aménagements.	
		Mesures de réduction		Mesures de réduction	
		>[R] Intégration d'espaces verts à la programmation			
Incidences positives		Mesures de compensation		Incidences positives	
>[+] Création de nouveaux liens via un réseau de places reliées entre elles par des modes de liaisons douces. >[+] Amélioration du cadre de vie et paysager par le traitement paysager de la lisière avec la voie ferrée.				>[+] Création d'espaces de nature en ville au milieu des zones de logements et mixtes	
		Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
		>[A] Accompagner le réseau de places par des aménagements paysagers (espaces végétalisés) >[A] Revaloriser les entrées de gare pour les rendre plus qualitatives			

Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences négatives		Incidences négatives	
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de retrait-gonflement des argiles >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées		>[-] Exposition potentielle de la population à une pollution des sols >[-] Génération de risques et pollutions supplémentaires par de nouvelles activités >[-] Augmentation du nombre de zones concernées par les pollutions atmosphériques >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions >[-] Augmentation des besoins et consommations énergétiques >[-] Augmentation des émissions de GES >[-] Construction sur des sites potentiellement anciennement pollués. [-] Augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte	
Incidences positives		Incidences positives	
		>[+] Contribuer à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores >[+] Favoriser des déplacements bas carbone et des mobilités actives "	
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
En lien avec des dispositions réglementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés. > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée. >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat		En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : >[R] Garantir une isolation phonique des nouvelles constructions et lors de réhabilitations/rénovation En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélection >[R] Incitation à la production d'énergie de récupération >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collecte des déchets >[R] Réemploi des matériaux sur sites	
		Mesures de compensation	
En lien avec les dispositions réglementaires : >[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain			

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> La zone est constituée de commerces, de logements, d'aires de stationnement imperméabilisées et d'une station service.	Continuités écologiques : Cette OAP ne possède pas de réservoir de biodiversité ou de corridor. Cette zone offre des conditions d'accueil de la biodiversité très limitées. Aire d'influence : La zone n'est pas une aire d'influence d'un réservoir ou d'un corridor écologique Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 8	1 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> Le site présente un risque moyen de retrait-gonflement des argiles sur toute sa surface	>L'Est de la zone à proximité de la rue de Vanves possède des nuisances sonores > Les espaces verts ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes de cette zone. Manque espaces verts aux alentours > Toute la zone intersecte un îlot de chaleur urbain moyen
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
1 / 6	4 / 8



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Risques naturels/Santé/Pollution

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
9 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion		Aucune incidence négative notoire	
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
	>[R] Principe de dégressivité des hauteurs >[R] Principe de dégressivité de la densité pour la création d'espaces de jardins en cœur d'îlot >[R] Assurer les continuités, transitions et articulations en termes de formes urbaines, couleurs, matières entre les projets et l'existant		
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens via la liaison piétonne. >[+] Renforcement de la présence de nature en ville avec les espaces de jardins et les aménagements paysagers en cœur d'îlot. >[+] Amélioration du cadre de vie et paysager		>[+] Création d'espaces de nature en ville	
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées		>[-] Augmentation de la production de déchets >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
>[+] Une gestion intégrée et alternative des eaux pluviales à la parcelle	En lien avec des dispositions réglementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés. > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée. >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUI le guide de l'Etat	>[+] Favoriser des déplacements bas carbone et des mobilités actives >[+] Contribuer à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores >[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier futur	En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélection >[R] Incitation à la production d'énergie de récupération >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collectes des déchets >[R] Réemploi des matériaux sur sites
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
	Mesures de compensation		Mesures de compensation
	>[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'OAP est constituée d'îlots boisés, d'une zone végétalisée et d'habitations (habitat collectif)	Continuités écologiques : Cette OAP ne possède pas de réservoir de biodiversité ou de corridor. Ce site de part son ensemble présente un intérêt possible pour la biodiversité d'autant que les milieux sont arborés, herbacés. Aire d'influence : La zone n'est pas une aire d'influence d'un réservoir ou d'un corridor écologique Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 8	1 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> Le site possède un fort risque de retrait-gonflement des argiles sur tout son périmètre > La zone présente un risque de mouvement de terrain important lié à la présence de cavités souterraines	> L'est de la zone présente des nuisances sonores, le long de l'Avenue Victor Hugo > Les espaces verts ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes de cette zone. Il y a donc un manque d'espaces verts alentour. > Toute la zone intersecte un îlot de chaleur urbain moyen
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 6	4 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
12 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion		>[-] Suppression d'espaces de nature en ville dans le cadre de nouvelles constructions >[-] Dégradation potentielle des corridors écologiques	>[E] Préservation des milieux naturels existants
	Mesures de réduction		
	>[R] Principe de dégressivité des hauteurs de R+3+Combles à R+1+Combles. >[R] Assurer les continuités, transitions et articulations en termes de formes urbaines, couleurs, matières entre les projets et l'existant >[R] Prévoir l'équilibre et l'interaction entre volumes construits et plantés.		
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens avec l'aménagement d'une place et d'une liaison piétonnes accompagnée d'espaces verts arborés et d'aménagements paysagers. >[+] Création de jardins potagers et d'espaces privés plantés >[+] Amélioration du cadre de vie et paysager		>[+] Création d'espaces de jardins potagers et d'espaces privés plantés	En lien avec l'OAP thématique TVB : >[C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
	Mesures d'accompagnement		

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées		>[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis.	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions réglementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat	>[+] Favoriser des déplacements bas carbone et des mobilités actives >[+] Contribuer à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores >[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier futur	>[R] Garantir une isolation phonique des nouvelles constructions et lors de réhabilitations/rénovation
Mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement
		>[A] Proposition : Mise en place d'îlots boisés au niveau de l'îlot de	En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélection >[R] Incitation à la production d'énergie de récupération >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collecte des déchets >[R] Réemploi des matériaux sur sites
	Mesures de compensation		Mesures de compensation
	>[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> L'OAP est constituée de logements, de commerces, de zones d'activités et d'axes routiers importants. L'OAP possède deux sites inscrits aux monuments historiques : la bibliothèque pour enfant "La joie par les livres" et la Chapelle funéraire de Jules Hunebelle située dans le cimetière communal. Cette zone possède également 6 entrées de villes à améliorer et 3 entrées de ville peu qualitatives</p> <p>> La D906 est agrémentée d'alignements d'arbres qui contribuent à la qualité de l'axe</p>	<p>Continuités écologiques : Le site est constitué de réservoir de biodiversité multitraxe et de milieux ouverts au niveau de la promenade des 4 forêts et du bois de Verrière</p> <p>Aire d'influence :</p> <p>Arbres : présence d'arbres</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
8 / 8	12 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> La zone est potentiellement sujette aux inondations de cave au Sud-Est de la zone entre le bois de Verrière et la D906</p> <p>> Le site présente un risque moyen de retrait-gonflement des argiles sur toute sa surface</p>	<p>> Le site est fortement exposé au nuisance sonore en raison de la D906. > Un site ICPE est identifié sur cette zone au niveau de l'industrie de Coca Cola</p> <p>> Le site possède des sols anciennement pollués potentiellement en raison d'activités de commerces de gros, de stockages du charbon, de station service, de garages, de teintureries et de dépôts de liquides inflammables.</p> <p>> Présence d'installations de lignes hautes-tensions et d'antennes</p> <p>> Seul le Sud de la zone se situe proche d'un parc.</p> <p>> Le périmètre est des îlots de chaleur urbain d'intensité moyen.</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
2 / 6	8 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

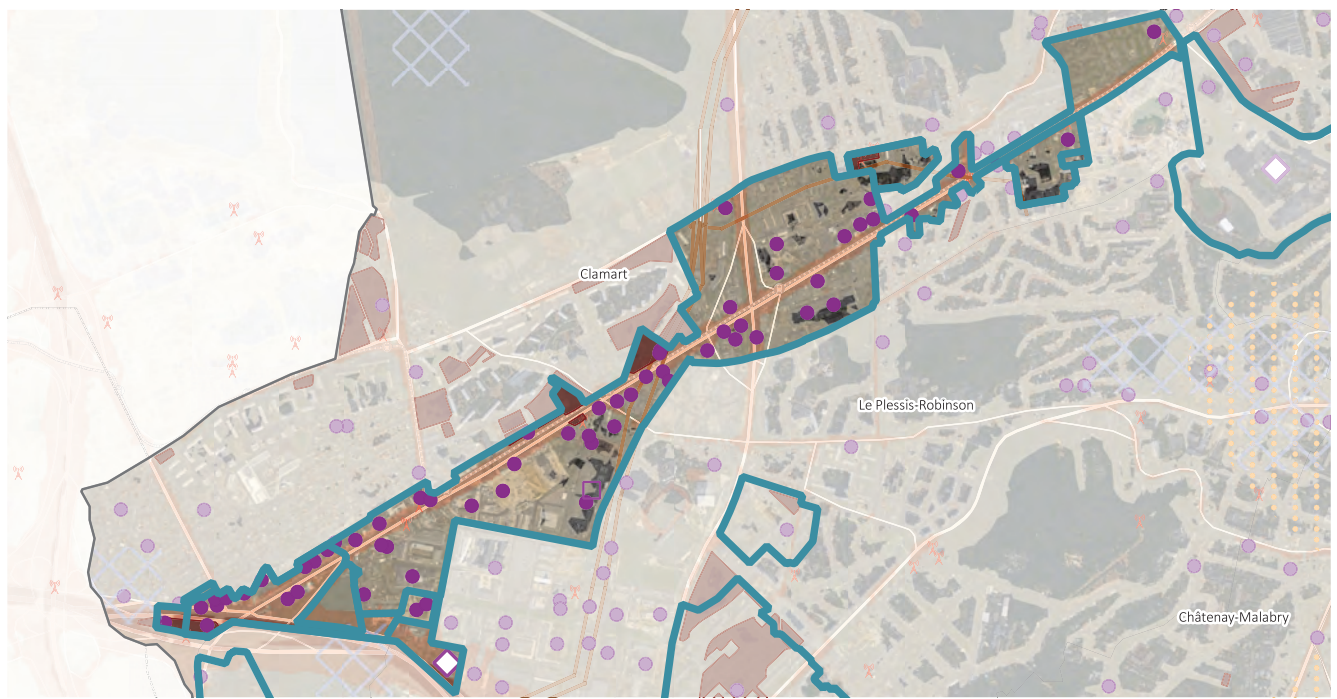
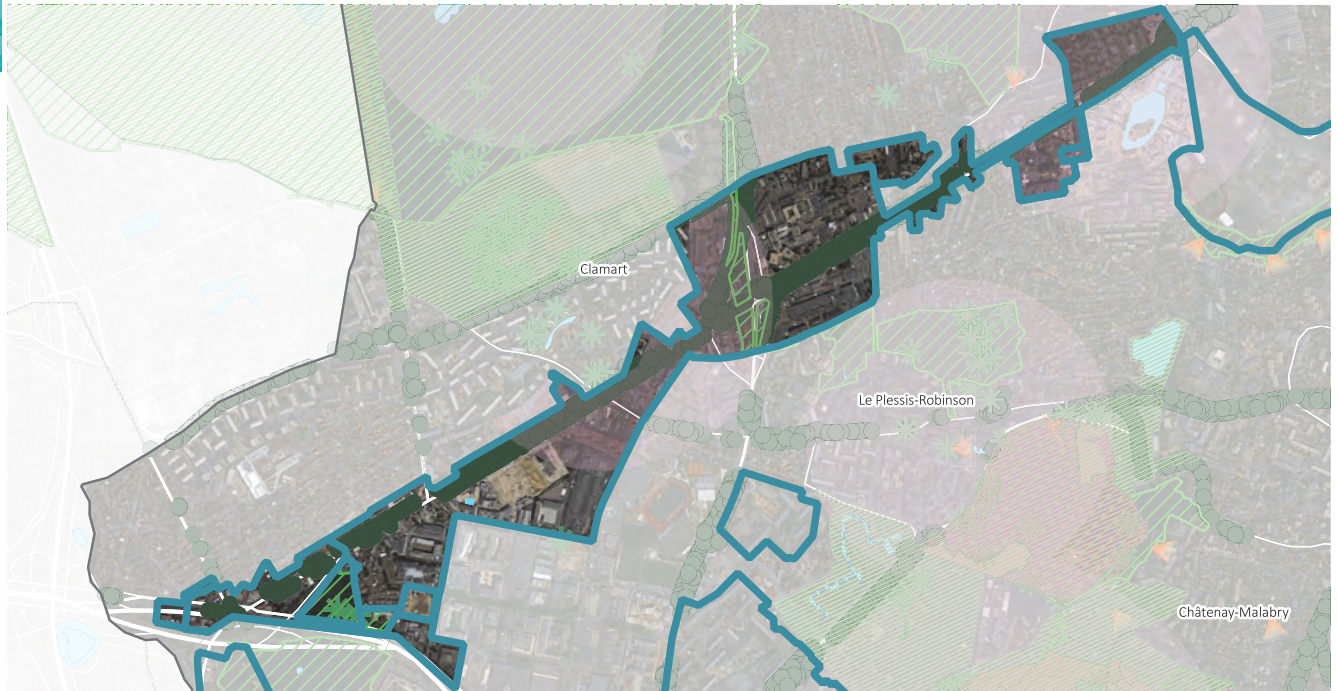
TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
30 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion		>[-] Augmentation de la fréquentation touristique et de loisirs notamment les modes doux entraînant une dégradation de corridors >[-] Potentielle aggravation ruptures des ruptures des continuités écologiques >[-] Suppression/ dégradation potentielle du réservoir multitrane à l'Ouest et au Nord de l'OAP dans le cadre de l'évolution des aménagements	>[E] Préservation des réservoirs de biodiversité existants >[E] Préservation des milieux naturels existants >[E] Prise en compte des corridors écologiques structurants et majeurs
	Mesures de réduction		
	>[R] Création des franges paysagères >[R] Assurer les continuités, transitions et articulations en termes de formes urbaines, couleurs, matières entre les projets et l'existant >[R] Prévoir l'équilibre et l'interaction entre volumes construits et plantés. >[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti.		>[R] Proposition: Respect du fonctionnement des corridors dans leurs usages par les modes doux > [R] Préserver la Nature en ville et les arbres d'alignements le long des principaux axes routiers >[R] Implanter des franges paysagères aux abords des réservoirs de biodiversité
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens via le développement des mobilités douces et les liens entre les espaces naturels, boisés et verts.		>[+] Création d'espaces de nature en ville	En lien avec l'OAP thématique TVB : >[C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
	Mesures d'accompagnement		
			>[A] Accompagner les cheminements doux par des aménagements paysagers (espaces végétalisés)

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées >[-] Augmentation de la population exposée au retrait-gonflement des argiles >[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'emplois exposés aux remontées de nappe.	En lien avec les dispositions réglementaires : >[E] Adaptations des constructions aux remontées de nappe pour limiter la vulnérabilité de la population. >[E] Prise en compte des risques d'inondation par remontées de nappes lors du choix de développement urbain et des usages	[-] Augmentation potentielle de la population exposée à la pollution des sols >[-] Augmentation des nuisances sonores et pollutions liées au développement de nouveaux logements et de nouvelles activités. >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions réglementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat	>[+] Contribuer à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores par les liaisons douces >[+] Favoriser des déplacements bas carbone et des mobilités actives >[+] Réduction des émissions de GES et de nuisances sonores >[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier futur	>[R] Intégration des mobilités alternatives au cœur de l'aménagement de l'espace public En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélection >[R] Incitation à la production d'énergie de récupération >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collecte des déchets
Mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement
Mesures de compensation	Mesures de compensation	Mesures de compensation	Mesures de compensation
	En lien avec les dispositions réglementaires : >[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> L'OAP est constituée de logements, de commerces et de deux châteaux d'eau et accueille de la végétation (alignements d'arbres et arbres isolés)</p> <p>> Le site se trouve sur le périmètre des monuments historiques de la chapelle funéraire de Jules Hunebelle</p>	<p>Continuités écologiques : Cette OAP ne possède pas de réservoir de biodiversité ou de corridor. Seule la trame arborée présente un intérêt pour l'accueil bien qu'elle soit relativement localisée dans cet OAP.</p> <p>Aire d'influence : Ce site se trouve dans l'aire d'influence d'un réservoir de biodiversité multitrame boisé, de milieux ouverts et d'espace relais boisé. Cette zone présente donc un intérêt pour le déplacement des espèces.</p> <p>Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
2 / 8	8 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> L'ensemble de l'espace présente un risque moyen face au retrait-gonflement des argiles</p>	<p>> Les sols du site sont potentiellement anciennement pollués au niveau d'une ancienne chaudronnerie et tonnellerie</p> <p>> Le Nord du site présente des nuisances sonores en raison de la D906.</p> <p>> Une antenne et des lignes hautes-tensions sont présentes sur la zone</p> <p>> Le site se présente à faible distance d'espaces verts entre le cimetière de Clamart et son bois.</p> <p>> La zone présente des îlots de chaleur urbain moyen sur plus de 50% de la superficie</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
1 / 6	5 / 8



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Niveau sonore

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

16 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion	>[E] Préservation d'espaces verts existants	[-] Suppression d'espaces de nature en ville dans le cadre de nouvelles constructions	>[E] Prise en compte des corridors écologiques structurants et majeurs
	Mesures de réduction >[R] Création de franges paysagères de qualité >[R] Assurer les continuités, transitions et articulations en termes de formes urbaines, couleurs, matières entre les projets et l'existant >[R] Prévoir l'équilibre et l'interaction entre volumes construits et plantés. >[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti.		Mesures de réduction
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens via les voies nouvelles de mobilité douce. >[+] Renforcement de la présence de nature en ville avec l'aménagement d'un espace public végétalisé. >[-] Création de nouveaux espaces d'interface avec la césure végétalisée.		>[+] Création d'espaces de nature en ville	En lien avec l'OAP thématique TVB >[C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement >[A] Accompagner les cheminements doux par des aménagements paysagers (espaces végétalisés)

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au retrait/gonflement des argiles. >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées		>[-] Augmentation potentielle de la population exposée à la pollution des sols >[-] Augmentation des nuisances sonores et pollutions liées au développement des axes de déplacement >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis >[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux ondes électromagnétiques	>[E] Eloigner les populations vis-à-vis des sources d'ondes électromagnétiques au Sud-Ouest de l'OAP.
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions réglementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat	>[+] Contribuer à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores. >[+] Favoriser des déplacements bas carbone et des mobilités actives >[+] Réduction des émissions de GES et de nuisances sonores >[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier futur	En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : >[R] Proposition : Développement d'une typologie des logements en fonction du profil des ménages >[R] Garantir une isolation phonique des nouvelles constructions et lors de réhabilitations/rénovation >[R] Proposition : Performance environnementale et énergétique visées à l'échelle du quartier et des bâtiments et en particulier des équipements >[R] Proposition : Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélection >[R] Incitation à la production d'énergie de récupération >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collecte des déchets >[R] Réemploi des matériaux sur sites
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
	Mesures de compensation >[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain		Mesures de compensation

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le site est constitué de zones d'habitations et d'activités industrielles</p> <p>> Quelques alignements d'arbres le long de la D906 contribuent à la qualité de l'entrée de ville</p>	<p>Continuités écologiques : Cette OAP possède à l'Est de la zone un réservoir de biodiversité multitraxe et un réservoir boisé. Il est toutefois fortement influencé par des activités anthropiques entraînant dérangements et intérêt limité.</p> <p>Aire d'influence : le site est dans l'aire d'influence d'un réservoir de milieux ouverts</p> <p>Arbres : présence d'arbres</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	12 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> La zone est potentiellement sujette aux inondations de cave au Sud-Est de la zone entre le bois de Verrière et la D906</p> <p>> L'espace est exposé à un risque de retrait-gonflement des argiles moyens</p>	<p>> Le site présente des sols anciennement pollués potentiels en raison d'activités de métallurgie, de mécanique principalement</p> <p>> Toute la zone est soumise à d'importante nuisance sonore en raison de sa proximité avec les axes D906 et D986 et les voies ferroviaires</p> <p>> Le site est à proximité du bois de Verrière.</p> <p>> Le site possède des îlots de chaleur forts et moyens sur moins de 25% de sa surface.</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
2 / 6	4 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
24 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion	[E] Préservation des arbres d'alignement le long de l'Avenue du Général de Gaulle	>[-] Augmentation de la fréquentation touristique et de loisirs notamment les modes doux entraînant une dégradation de corridors >[-] Suppression d'espaces de nature en ville dans le cadre de nouvelles constructions	>[E] Préservation des milieux naturels existants [E] Préservation des arbres d'alignement le long de l'Avenue du Général de Gaulle
	Mesures de réduction		
	>[R] Création des franges paysagères >[R] Assurer les continuités, transitions et articulations en termes de formes urbaines, couleurs, matières entre les projets et l'existant >[R] Prévoir l'équilibre et l'interaction entre volumes construits et plantés. >[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti.		
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens via l'amélioration de liaisons douces et les liens entre les espaces naturels, boisés et verts. >[+] Création de nouveaux espaces d'interface avec la transition avec le tissu bâti existant		[+] Protection d'un espace boisé, réservoir de biodiversité multitraxe de la forêt de Verrières [+] Préservation d'espaces verts et de bois existants	En lien avec l'OAP thématique TVB >[C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement
	>[A] Ajouter à la légende de l'OAP les activités		

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées >[-] Augmentation de la population exposée au retrait-gonflement des argiles >[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'emplois exposés aux remontées de nappe	>En lien avec les dispositions réglementaires >[E] Adaptations des constructions aux remontées de nappe pour limiter la vulnérabilité de la population. >[E] Prise en compte des risques d'inondation par remontées de nappes lors du choix de développement urbain et des usages	>[-] Augmentation potentielle de la population exposée à la pollution des sols >[-] Augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques >[-] Augmentation de la production de déchets >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis	
	En lien avec des dispositions réglementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés. > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée. >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat	>[+] Contribuer à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores. >[+] Favoriser des déplacements bas carbone et des mobilités actives >[+] Réduction des émissions de GES et de nuisances sonores >[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier futur	En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : >[R] Garantir une isolation phonique des nouvelles constructions et lors de réhabilitations/rénovation
Mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement
			En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélection >[R] Incitation à la production d'énergie de récupération >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collecte des déchets >[R] Réemploi des matériaux sur sites
	Mesures de compensation		Mesures de compensation
	En lien avec les dispositions réglementaires : >[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'OAP est constituée d'habitations, d'aires de stationnement imperméabilisées et d'îlots boisés	Continuités écologiques : Cette OAP ne possède pas de réservoir de biodiversité ou de corridor. Aire d'influence : Ce site se trouve dans l'aire d'influence d'un réservoir de biodiversité multitrame boisé, de milieux ouverts et d'espace relais boisé. Cette zone présente donc un intérêt pour le déplacement des espèces. Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
1 / 8	8 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'ensemble de l'espace présente un risque moyen face au retrait-gonflement des argiles	> Au niveau de la rue de la Porte de Trivaux, des nuisances sonores sont présentes. > 2 antennes relais sont présentes sur le territoire > Le bois de Clamart se situe à proximité de l'OAP > Des îlots de chaleur urbain fort et moyen sont présents sur la zone
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
1 / 6	3 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
13 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion >[-] Création de nouveaux espaces d'interface		>[-] Augmentation de la fréquentation touristique et de loisirs entraînant une dégradation des milieux naturels >[-] Potentielle suppression de sujets arborés existants	
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
	>[R]Création de franges paysagères >[R] Epannelage progressif des hauteurs du Nord vers le Sud >[R] Proposition: Prévoir l'équilibre et l'interaction entre volumes construits et plantés >[R] Proposition: Maintenir de l'identité architecturale et paysagère >[R] Assurer les continuités, transitions et articulations en termes de formes urbaines, couleurs, matières entre les projets et l'existant		
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens via la liaison douce végétalisée.		>[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité au niveau de la continuité entre les rues de la Porte de Trivaux et des Carnets.	En lien avec l'OAP thématique TVB : >[C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement
			>[A] Accompagner la liaison douce par des aménagements paysagers (espaces végétalisés) > [A] Accompagner l'aménagement de la cours de collège par des aménagements paysagers.

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées		>[-] Augmentation des nuisances sonores et pollutions liées au développement des axes de déplacement >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis >[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux ondes électromagnétiques	>[E] Proposition: Eloigner les populations vis-à-vis des sources de nuisances (retrait/ recul de l'implantation des constructions par rapport à la voirie) >[E] Eloigner les populations vis-à-vis des sources d'ondes électromagnétiques au centre de l'OAP.
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions règlementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles	>[+] Contribuer à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores >[+] Favoriser des déplacements bas carbone et des mobilités actives >[+] Réduction des émissions de GES et de nuisances sonores >[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier futur	En lien avec des dispositions règlementaires et ou une OAP thématique : >[R] Proposition: Développement d'une typologie des logements en fonction du profil des ménages >[R] Garantir une isolation phonique des nouvelles constructions et lors de réhabilitations/rénovation >[R] Proposition : Performance environnementale et énergétique visées à l'échelle du quartier et des bâtiments et en particulier des équipements >[R] Proposition : Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés En lien avec des dispositions règlementaires et ou une OAP thématique : >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélection >[R] Incitation à la production d'énergie de récupération >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collectes des déchets >[R] Réemploi des matériaux sur sites
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
		>[A] Proposition : Mise en place d'îlots boisés au niveau de l'îlot de chaleur urbain à l'Est de l'OAP	
	Mesures de compensation		Mesures de compensation
	>[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> L'OAP est constituée de zones pavillonnaires, d'immeubles, de commerces, de lieux d'enseignement, du parc du Sainte Barbes et du square Pampidou. Le site est également constitué d'îlots boisés</p> <p>> Le site est dans le périmètre de deux sites classés aux monuments historiques.</p>	<p>Continuités écologiques : Au niveau de la coulée verte, la zone présente des réservoirs de biodiversité multitrame, boisé, des milieux ouverts et des espaces relais boisés à l'Est.</p> <p>Aire d'influence : Le site n'est pas dans l'aire d'influence d'un autre corridor écologique.</p> <p>Arbres : présence d'arbres</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
5 / 8	12 / 12
Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Une partie du Sud de la zone est potentiellement sujette aux inondations des caves</p> <p>> Le Sud et l'Est de la zone présentent un risque fort de gonflements des argiles</p> <p>> Le Nord de la zone est identifié comme pouvant présenter des mouvements de terrain en raison de la présence de cavités souterraines.</p>	<p>> Le site présente des sols anciennement potentiellement pollués au niveau des garages, du commerces de gros et d'une blanchisserie.</p> <p>> Des nuisances sonores sont présentes au niveau des principales rues.</p> <p>> La zone présente deux antennes</p> <p>> L'OAP présente un square et un parc.</p> <p>> De nombreux îlots de chaleur urbain moyens à forts sont présents sur le site</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
5 / 6	5 / 8



OAP	TVB - Nature en Ville Corridors des milieux ouverts Réservoir de biodiversité multitrame Arbres remarquables Alignement d'arbres Jardin familial Roselière Réseau hydrographique Trame bleue	Risques naturels/Santé/Pollution Remontées de nappes ICPE Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP) Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP) SIS Basias Basol	55 - 65 dB 65 - 75 dB 75 - 80 dB Lignes aériennes RTE Antennes ANFR ICU (très forte vulnérabilité) Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)
-----	---	---	--

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
27 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion >[-] Création de nouveaux espaces d'interface	>[E] Maintien des espaces boisés classés et ouverture d'une perspective visuelle sur le château. >[E] Création de logements respectant un gradient de hauteurs depuis la place du Général de Gaulle (R+2+attique) vers le cimetière (R+5 avec possibles émergences)	>[-] Suppression d'espaces de nature en ville végétalisés dans le cadre de nouvelles constructions	
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
	>[R] Maintenir de l'identité architecturale et paysagère >[R] Maintien d'une coulée verte et d'un mail piéton >[R] Préservation et valorisation des ensembles urbains remarquables >[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti >[R] Tenir compte des périmètres MH dans le renouvellement du quartier.		>[R] Identification et prise en compte des espaces végétalisés existants en coeur d'îlot
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens via la coulée verte et les cheminements doux. >[+] Renforcement de la présence de nature en ville avec la valorisation des espaces verts. >[+] Amélioration du cadre de vie et paysager >[+] Amélioration de la perception du patrimoine architectural et paysager par sa valorisation, sa préservation et sa mise en scène >[+] Création de nouvelles vues et perceptions et mises en valeur des perspectives existantes avec une ouverture sur le château.		>[+] Protection et renforcement des corridors écologiques à une échelle cohérente, celle de l'intercommunalité >[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur fonctionnalité	
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement

Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain >[-] Imperméabilisation des sols susceptibles d'aggraver l'aléa inondation et les pollutions >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées	En lien avec les dispositions réglementaires >[E] Adaptations des constructions aux remontées de nappe pour limiter la vulnérabilité de la population. (cf. OAP thématique environnement/TVB) >[E] Prise en compte des risques d'inondation par remontées de nappes lors du choix de développement urbain et des usages. (cf. OAP thématique environnement/TVB)	>[-] Renforcement potentiel de l'effet d'îlot de chaleur urbain >[-] Augmentation du nombre de zones concernées par les pollutions atmosphériques >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions et les nouveaux déplacements générés >[-] Augmentation des besoins et consommations et besoins énergétiques >[-] Exposition potentielle de la population à une pollution des sols >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec les dispositions réglementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés.	>[+] Contribuer à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores >[+] Favoriser des déplacements bas carbone et des mobilités actives >[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier futur	En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : >[R] Garantir une isolation phonique des nouvelles constructions et lors de réhabilitations/rénovation >[R] Amélioration et développement des transports en commun >[R] Apaisement des axes de circulation >[R] Création de bandes cyclables et de parcours sécurisés et de qualité pour les piétons >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélection >[R] Incitation à la production d'énergie de récupération >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collectes des déchets >[R] Réemploi des matériaux sur sites >[R] Sur le secteur en réflexion sur l'îlot de chaleur urbain introduire des espaces végétalisés pour réduire ce phénomène
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
En lien avec les dispositions réglementaires > [A] Tenir compte dans les nouvelles constructions du risque moyen de retrait gonflements des argiles > [A] Mettre en place une gestion des eaux pluviales à la parcelle en désimpermabilisant les sols.			
	Mesures de compensation		Mesures de compensation

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le site est composé du square des anciens combattants boisés, d'un dojo, de pavillons et d'une pizzeria.</p> <p>> Le site est dans le périmètre de deux monuments historiques : le Collège Sainte-Barbe-des-Champs et de la Villa Larey.</p>	<p>Continuités écologiques : Le site ne présente pas de corridor écologique ou de réservoir. Le parc présente une bonne diversité arborée. Toutefois les arbres ne sont pas tous indigènes et pas toujours agés. Ce secteur vient toutefois s'insérer dans un secteur urbain relativement végétalisé ce qui participe grandement au maillage vert et à l'accueil de la biodiversité ordinaire.</p> <p>Aire d'influence : L'OAP est dans l'aire d'influence sur 80% de sa surface pour des réservoirs de biodiversité multitrames, boisés et de milieux ouverts. La zone est également dans l'aire d'influence d'un espace relais boisé sur toute sa surface. Ce site présente donc un intérêt pour le déplacement des espèces.</p> <p>Arbres : Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
5 / 8	12 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le Sud de la zone présente des zones potentiellement sujettes aux inondations de caves.</p> <p>> Le site présente des riches forts de retrait-gonflement des argiles</p>	<p>> La zone présente des nuisances sonores au niveau de l'Avenue Lombart et le long de la voie ferroviaire.</p> <p>> Aucun espace vert n'est accessible à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	2 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Risques de pollution

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
22 / 34

Paysage / Patrimoine		Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
<p>Incidences négatives</p> <p>>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures</p> <p>>[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion</p> <p>>[-] Diminution des zones de plaines terres et imperméabilisation</p>	<p>Mesures d'évitement</p> <p>>[E] Des hauteurs limitées 21m</p> <p>>[E] Une emprise au sol maximale de 40%</p> <p>>[E] Une végétalisation fixée à 30% du terrain dont 50% en pleine terre</p> <p>>[E] Conservation des plantations existantes</p> <p>>[E] Orientation architecturale autour de matériaux pérennes et évitement de la monotonie d'une architecture « en bloc »</p> <p>>[E] Attention portée à l'implantation des constructions</p> <p>>[E] Favorisation de l'insertion architecturale et urbaine</p> <p>Mesures de réduction</p> <p>>[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti</p> <p>>[R] Tenir compte des périmètres MH dans le renouvellement du quartier</p> <p>>[R] Des plantations d'arbres de haute tige par tranche de 200m2</p>	<p>Incidences négatives</p> <p>>[-] Imperméabilisation des sols</p>	<p>Mesures d'évitement</p> <p>>[E] Mise sous protection de la Nature en Ville existante</p> <p>>[E] Une emprise au sol maximale de 40%</p> <p>>[E] Une végétalisation fixée à 50% du terrain dont 30% en pleine terre</p> <p>Mesures de réduction</p> <p>>[R] Conserver des espaces de pleine terre</p>
<p>Incidences positives</p> <p>>[+] Renforcement de la présence de nature en ville par la création d'un jardin paysager et de la roseraie.</p>	<p>Mesures de compensation</p> <p>Mesures d'accompagnement</p> <p>>[A] Privilégier des revêtements perméables</p>	<p>Incidences positives</p> <p>>[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité</p> <p>>[+] Maintien des espaces verts du quartier ;</p> <p>>[+] Maintien de la végétalisation et de la qualité paysagère de la rue des Potiers ;</p> <p>>[+] Développement des plantations favorables à la biodiversité urbaine</p> <p>>[+] Mise en valeur et développement des continuités écologiques</p>	<p>Mesures de compensation</p> <p>Mesures d'accompagnement</p>

Risques naturels Santé / Pollution

Risques naturels		Santé / Pollution	
<p>Incidences négatives</p> <p>>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de retrait/gonflement des argiles</p> <p>>[-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers aux remontées de nappe</p> <p>>[-] Imperméabilisation des sols susceptibles d'aggraver l'aléa inondation et les pollutions.</p> <p>>[-] Augmentation de la consommation en eau potable</p> <p>>[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées</p>	<p>Mesures d'évitement</p> <p>En lien avec les dispositions réglementaires</p> <p>>[E] Adaptations des constructions aux remontées de nappe pour limiter la vulnérabilité de la population.</p> <p>>[E] Prise en compte des risques d'inondation par remontées de nappes lors du choix de développement urbain et des usages.</p> <p>>[E] Une emprise maximale fixée à 40% des espaces de végétalisation devant couvrir 50% du terrain dont 30% en pleine terre</p>	<p>Incidences négatives</p> <p>[-] Potentielle augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et aux pollutions atmosphériques liées à la circulation routière.</p> <p>>[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte</p> <p>>[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés</p> <p>>[-] Augmentation des besoins en énergie afin de chauffer les bâtiments ainsi que pour la production d'eau chaude</p>	<p>Mesures d'évitement</p> <p>>[E] Une emprise maximale fixée à 40% des espaces de végétalisation devant couvrir 50% du terrain dont 30% en pleine terre</p> <p>>[E] L'implantation du bâti peut s'effectuer en limite ou en retrait dans la bande de 25m</p> <p>>[E] Maîtrise des risques et nuisances par la prise en compte des nuisances sonores liées notamment à la proximité de la voie ferrée.</p> <p>>[E] Encouragement des constructions à faible empreinte environnementale ;</p>
<p>Incidences positives</p>	<p>Mesures de réduction</p> <p>En lien avec les dispositions réglementaires :</p> <p>> [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés.</p> <p>>[R] Proposition: Gestion des eaux de pluie en faveur des économies d'eau et limitation des transferts de pollution (cf OAP thématique environnement/TVB)</p>	<p>Incidences positives</p> <p>>[+] Lutte contre les effets d'îlot de chaleur au Nord de l'OAP</p>	<p>Mesures de réduction</p> <p>En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique :</p> <p>>[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélectif.</p> <p>>[R] Incitation à la production d'énergie de récupération</p> <p>>[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collecte des déchets</p> <p>>[R] Réemploi des matériaux sur sites</p> <p>>[R] Favorisation de l'accès aux habitants à des espaces extérieurs privatifs au sein des programmes de logements collectifs.</p>
<p>Mesures d'accompagnement</p> <p>En lien avec les dispositions réglementaires</p> <p>> [A] Tenir compte dans les nouvelles constructions du risque moyen de retrait gonflements des argiles</p> <p>> [A] Mettre en place une gestion des eaux pluviales à la parcelle en désimperméabilisant les sols</p>	<p>Mesures de compensation</p> <p>>[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain</p>	<p>Mesures d'accompagnement</p>	<p>Mesures de compensation</p>

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine		TVB / Nature en Ville	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> Cette OAP est constituée du fort militaire de Chatillon, d'infrastructures sportives et d'espaces boisés. Les locaux de l'IRSN (institut de radioprotection et de sureté nucléaire) et d'un centre de bus sont également présents.</p> <p>> L'Ouest du site se trouve dans le périmètre du monument historique de la Chapelle funéraire de Jules Hunebelle.</p> <p>> La zone est à proximité de 4 points de vue.</p> <p>> L'OAP possède deux entrées de ville à améliorer et 3 entrées de ville peu qualitatives.</p>		<p>Continuités écologiques : Le Sud de la zone est composé de réservoirs de biodiversité multitrames, boisés et de milieux ouverts. Le Sud de l'OAP est également un espace de relais boisé. Le bâti ancien comme les forts présentent un potentiel d'accueil pour les chiroptères notamment. Ce site présente donc un fort intérêt pour préserver la biodiversité. Les terrains sportifs présentent un intérêt limité pour la biodiversité.</p> <p>Aire d'influence : Arbres : Des arbres d'alignements sont présents au niveau de l'Avenue de la Division Leclerc Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
7 / 8		12 / 12	
Risques naturels		Santé environnementale	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> L'ensemble de l'OAP présente un risque moyen de gonflements des argiles</p>		<p>> Le site présente des sols anciennement pollués liés à l'industrie électrique, à la présence d'un commissariat à l'énergie atomique et d'un dépôt de transport.</p> <p>> L'OAP présente des nuisances sonores au niveau de l'Avenue de Verdun et l'Avenue du Général Leclerc.</p> <p>> Présence d'une antenne-relais sur le périmètre.</p> <p>> Des espaces verts sont présents au centre du fort et autour.</p> <p>> La zone est intersectée des îlots de chaleurs urbains moyens et forts.</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
1 / 6		5 / 8	



OAP : [Blue outline symbol]

Paysage/Patrimoine

- [Pink hatched symbol] Perimetre des MH
- [Red hatched symbol] Sites classés
- [Green hatched symbol] Sites inscrits
- [Orange triangle symbol] Points de vue

TVB - Nature en Ville

- [Yellow line symbol] Corridors des milieux ouverts
- [Green hatched symbol] Réservoir de biodiversité multitrame
- [Green star symbol] Arbres remarquables
- [Green circle symbol] Alignement d'arbres
- [Green J symbol] Jardin familial
- [Green R symbol] Roselière
- [Blue dashed line symbol] Réseau hydrographique
- [Blue solid line symbol] Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- [Blue hatched symbol] Remontées de nappes
- [Purple square symbol] ICPE
- [Orange dashed line symbol] Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- [Red hatched symbol] Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- [Purple diamond symbol] SIS
- [Purple circle symbol] Basias
- [Purple circle symbol] Basol

Nuisances sonores

- [Yellow square symbol] 55 - 65 dB
- [Orange square symbol] 65 - 75 dB
- [Red square symbol] 75 - 80 dB
- [Brown line symbol] Lignes aériennes RTE
- [Red X symbol] Antennes ANFR
- [Dark red square symbol] ICU (très forte vulnérabilité)

Risques de mouvement de terrain

- [Brown hatched symbol] Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- [Dark brown hatched symbol] Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

[Brown hatched symbol] Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
25 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement

Risques naturels Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de retrait/gonflement des argiles >[-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers aux remontées de nappe >[-] Imperméabilisation des sols susceptibles d'aggraver l'aléa inondation et les pollutions. >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées			
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec les dispositions réglementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés		
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
En lien avec les dispositions réglementaires > [A] Tenir compte dans les nouvelles constructions du risque moyen de retrait gonflements des argiles > [A] Mettre en place une gestion des eaux pluviales à la parcelle en désimperabilisant les sols.			
	Mesures de compensation		Mesures de compensation
	>[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'OAP est constitué d'immeubles, d'une maison de retraite et d'un collège. La zone possède des îlots boisés entre les bâtiments d'habitations.	Continuités écologiques : Le site ne présente pas de corridor écologique ou de réservoir. Ce secteur dispose d'une trame arborée relativement bien développée avec notamment de grands platanes. Les secteurs de résineux étant moins intéressants pour la biodiversité. Aire d'influence : La zone n'est pas dans l'aire d'influence de réservoir et de corridor. Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
1 / 8	1 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'ensemble de la zone présente un risque moyen de gonflements des argiles	> Les sols sont potentiellement anciennement pollués en raison d'une activité de blanchisserie et de teinturerie > La zone présente des nuisances sonores provenant du trafic routier de la D60 et des principales rues. > Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts. > La zone intersecte des îlots de chaleurs moyens et forts sur presque toute sa superficie.
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
1 / 6	5 / 8



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

55 - 65 dB

65 - 75 dB

75 - 80 dB

Lignes aériennes RTE

Antennes ANFR

ICU (très forte vulnérabilité)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

8 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion >[-] Création de nouveaux espaces d'interface avec le secteur de transition avec le secteur pavillonnaire	>[E] Conservation des plantations existantes à travers les dispositions de la zone UP	>[-] Suppression d'espaces de nature en ville dans le cadre de nouvelles constructions	>[E] Proposition: Mise sous protection de la Nature en Ville existante (arbres existants)
	Mesures de réduction >[R] Création des franges paysagères. >[R] Règle de plantation d'un arbre par tranche de 200m2 dans les dispositions de la zone UP >[R] Proposition: Assurer les continuités, transitions et articulations en termes de formes urbaines, couleurs, matières entre les projets et l'existant. >[R] Proposition: Prévoir l'équilibre et l'interaction entre volumes construits. >[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti >[R] Des hauteurs limitées en fonction des secteurs		Mesures de réduction > [R] Préserver la Nature en ville existante >[R] Implanter des franges paysagères >[R] Conservation des espaces de pleine terre en UPPr1 (15% minimum) >[R] Règle de plantation d'un arbre par tranche de 200m2 dans les dispositions de la zone UP
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens via le maillage doux. >[+] Amélioration du cadre paysager avec le coeur vert et bleu.	>[C] Proposition: Prévoir des aménagements végétalisés au pied des habitats	>[+] Maintien de cœur de végétalisés au sein des tissus urbains avec le coeur vert et bleu	> En lien avec l'OAP thématique TVB : >[C] Proposition: Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
	Mesures d'accompagnement >[A] Proposition : accompagner la création de liaisons douces par des aménagements paysagers.		Mesures d'accompagnement >[A] Accompagner la liaison douce par des aménagements paysagers (espaces végétalisés)

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants exposés au risque de retrait/gonflement des argiles. >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées >[-] Baisse potentielle de la gestion des eaux pluviales à la parcelle.	>[E] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées En lien avec les dispositions règlementaires :	>[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions et les nouveaux déplacements générés >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions. >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés. >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés. >[+] Augmentation potentielle du phénomène d'îlot de chaleur urbain.	En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique : >[E] Proposition: Eloigner les populations vis-à-vis des sources de nuisances (retrait/ recul de l'implantation des constructions par rapport à la voirie) >[E] Réaliser des études de sols au préalable de tout projet et dépolluer le cas échéant
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions règlementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat	>[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier futur >[+] Réduction des émissions de GES et de nuisances sonores via le maillage doux et les axes apaisés.	En lien avec des dispositions règlementaires et ou une OAP thématique : >[R] Garantir une isolation phonique des nouvelles constructions et lors de réhabilitations/rénovation >[R] Performance environnementale et énergétique visées à l'échelle du quartier et des bâtiments et en particulier des équipements En lien avec des dispositions règlementaires et ou une OAP thématique : >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélection >[R] Incitation à la production d'énergie de récupération >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collectes des déchets >[R] Réemploi des matériaux sur sites
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
>[A] Mettre en place une gestion des eaux pluviales à la parcelle en désimperméabilisant les sols		chaleur."	Mesures de compensation En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique >[C] Implanter une zone de retrait et de la végétation au bord des logements à proximité des zones de nuisances sonores et de pollutions
	Mesures de compensation		
	>[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Le quartier du Plateau est situé en limite Sud de la ville, le long de la D2. Cette zone est desservie par le tramway T10. Les équipements actuels sont composés d'habitations, d'un groupe scolaire, d'une école Montessori et d'équipements sportifs. Des alignements d'arbres sont présents le long de l'Avenue Léon Blum. Des îlots boisés sont également présents entre les immeubles.</p> <p>> L'Est de la zone est dans le périmètre des monuments historiques lié au domaine de la Vallée aux Loups</p> <p>> L'OAP est composée d'une entrée de ville qualitative et de deux entrées de ville à améliorer</p> <p>> Des alignements d'arbres longent la D2 et la D75 et contribuent à la qualité paysagère des ces axes</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>Continuités écologiques : Le site ne présente pas de corridor écologique ou de réservoir. Les grands espaces verts arborés accueillent une biodiversité généralement ordinaire et limitée du fait de la gestion pratiquée sur les espaces herbacés. Toutefois le secteur est en lien avec la vallée au loup permettant un relais intéressant pouvant permettre aux espèces de rentrer dans la ville.</p> <p>Aire d'influence : Le Sud de l'OAP est dans l'aire d'influence de plusieurs réservoirs de biodiversité multitrames, boisés et de milieux ouverts. La zone est également dans l'espace relais boisé au niveau du bois de Verrières. Cet espace joue donc un rôle important pour le déplacement des espèces.</p> <p>Arbres : présence d'alignements d'arbres le long de l'Avenue Léon Blum et présence de 3 arbres remarquables sur la zone.</p> <p>Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>6 / 8</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>9 / 12</p>

Risques naturels	Santé environnementale
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> L'ensemble de la zone présente un risque moyen de retraits-gonflements des argiles</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Les sols sont potentiellement anciennement pollués au niveau d'un garage</p> <p>> La zone présente des nuisances sonores importantes au niveau de la D2 et des principales avenues et rues.</p> <p>> Deux antennes relais sont implantées sur le site.</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>> La zone possède quasiment sur toute sa surface des îlots de chaleurs urbains forts et moyens.</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>1 / 6</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>6 / 8</p>

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

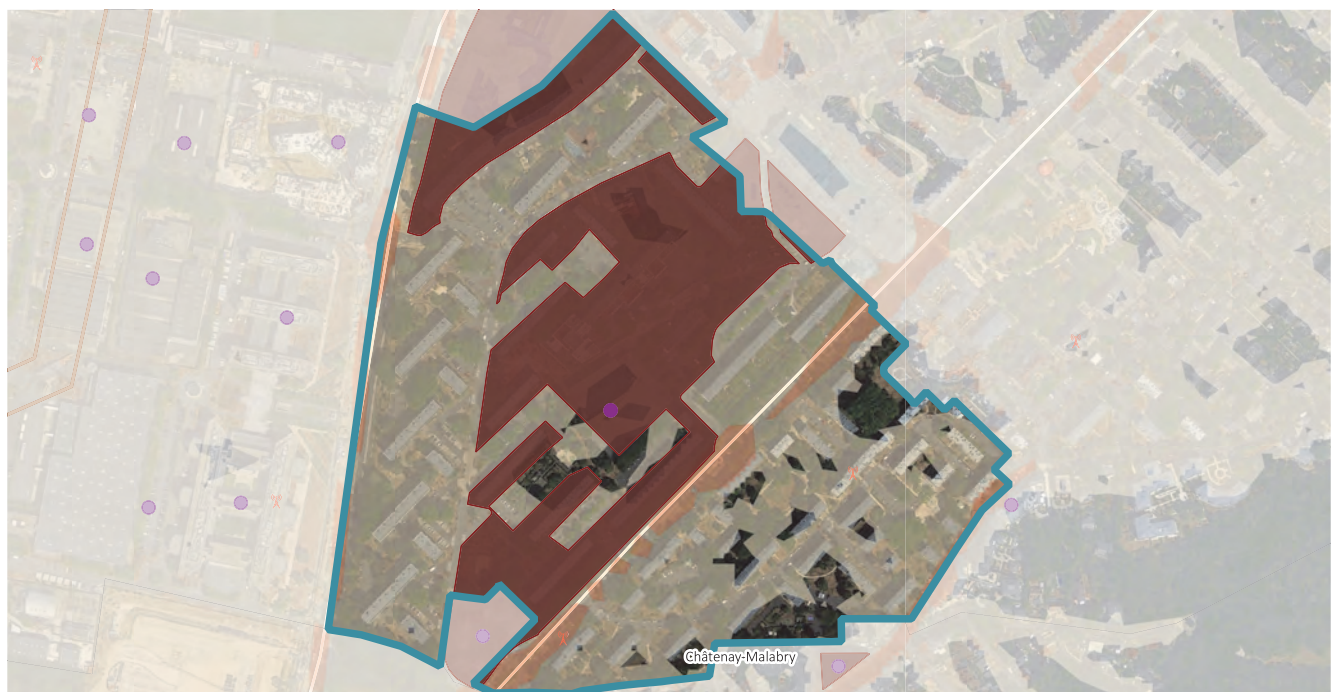
- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Risques de pollution

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
22 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion >[-] Création de nouveaux espaces d'interface avec la gare et les autres quartiers.	>[E] Maintien des alignements d'arbres existants et arbres remarquables Mesures de réduction >[R] Des hauteurs maximales limitées à 20m >[R] Règle de plantation d'un arbre par tranche de 200m2 dans les dispositions de la zone UP >[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti	>[-] Suppression d'espaces de nature en ville dans le cadre de nouvelles constructions >[-] Imperméabilisation des sols	Mesures de réduction > [R] Préserver la Nature en ville et les arbres d'alignements le long des principaux axes routiers >[R] Planter des franges paysagères >[R] Conservation des espaces de pleine terre en UPPr6 (25% minimum pour les constructions à destination d'habitat notamment)
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens via les connexions douces	Mesures d'accompagnement	>[+] Création éventuelle de continuités écologiques par les connexions douces	Mesures d'accompagnement >[A] Accompagner la liaison douce par des aménagements paysagers (espaces végétalisés) > [A] Accompagner l'aménagement des équipements scolaires et sportifs par des aménagements paysagers

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants exposés au risque de retrait/gonflement des argiles. >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées >[-] Baisse potentielle de la gestion des eaux pluviales à la parcelle.	>[E] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées	>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement. >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions et les nouveaux déplacements générés. >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants. >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte. >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés. >[+] Augmentation potentielle du phénomène d'îlot de chaleur urbain.	En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique > [E] Réaliser des études de sols au préalable de tout projet et dépolluer le cas échéant >[E] Eloigner les populations vis-à-vis des sources d'ondes électromagnétiques.
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions réglementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat >En lien avec les dispositions réglementaires : >[R] Proposition: Gestion des eaux de pluie en faveur des économies d'eau et limitation des transferts de pollution (cf OAP thématique)	>[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier futur	En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : >[R] Garantir une isolation phonique des nouvelles constructions et lors de réhabilitations/rénovation au Sud de l'OAP >[R] Performance environnementale et énergétique visées à l'échelle du quartier et des bâtiments et en particulier des équipements En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélection >[R] Incitation à la production d'énergie de récupération >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collecte des déchets >[R] Réemploi des matériaux sur sites >[R] Proposition: Maîtriser les émissions de GES dans les processus de construction et >[R] Prise en compte des risques technologiques lors des choix de développement >[R] Proposer des voies de transports bas carbone comme les itinéraires piétons et cyclables.
Mesures d'accompagnement	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnement	Mesures de compensation
>[A] Mettre en place une gestion des eaux pluviales à la parcelle en désimperméabilisant les sols >[A] Mettre en place un espace végétalisé, un espace vert vers le centre de l'OAP	>[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain		En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique >[C] Planter une zone de retrait et de la végétation au bord des logements à proximité des zones de nuisances sonores et de pollutions le long de l'Avenue Léon Blum et la rue du Loup pendu.

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Le quartier Novéons est composé d'une zone d'activité et d'infrastructures sportives.</p> <p>> L'OAP est dans le périmètre des monuments historiques de la bibliothèque pour enfant "La joie par les livres".</p> <p>> La zone est composée de 2 entrées de ville à améliorer et de deux entrées de ville peu qualitatives</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>>Continuités écologiques : Le site ne présente pas de corridor écologique ou de réservoir.</p> <p>>Aire d'influence : L'OAP est au Nord et au Sud dans l'aire d'influence de plusieurs réservoirs de biodiversité multitrames, boisés et de milieux ouverts. La zone est également dans l'espace relais boisé au niveau du bois de Verrières. Cet espace joue donc un rôle important pour le déplacement des espèces.</p> <p>Arbres : présence d'arbres</p> <p>>Jardin familial : Non</p> <p>>Roselière : Non</p> <p>>Zones humides : Non</p> <p>>Cours d'eau : Non</p>

Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	10 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
------------------	------------------------

<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> L'OAP présente des risques potentiels d'inondations des caves au Sud-Ouest de la zone.</p> <p>> L'ensemble de la zone présente un risque moyen de gonflements des argiles</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Le site présente des sols potentiellement anciennement pollués en raison de la présence de fonderie de métaux, d'infrastructures de stockages de produits chimiques ou inflammables, des industries agroalimentaires et des garages.</p> <p>> La zone présente des nuisances sonores proche des 3 départementales l'entourant : D906, D986 et D2.</p> <p>> Des lignes hautes tensions et deux antennes relais sont installées sur l'OAP</p> <p>> Seule une faible partie au Sud-Ouest à proximité du bois de Verrières est à proximité immédiate d'un espace vert. Sur l'ensemble de l'OAP globalement on observe une carence d'espace vert.</p> <p>> Le site intersecte plusieurs îlots de chaleurs urbains d'intensité moyenne.</p>
---	--

Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
2 / 6	5 / 8

OAP	Corridors des milieux ouverts	Remontées de nappes	55 - 65 dB
Perimetre des MH	Réservoir de biodiversité multitrame	Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)	65 - 75 dB
Sites classés	Arbres remarquables	Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)	75 - 80 dB
Sites inscrits	Alignement d'arbres	Lignes aériennes RTE	Antennes ANFR
Jardin familial	ICPE	ICU (très forte vulnérabilité)	Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
Roseliere	SIS	Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)	
Réseau hydrographique	Basias		
Trame bleue	Basol		



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

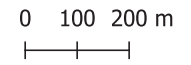
Antennes ANFR

ICU (très forte vulnérabilité)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

23 / 34



OAP transcommunale Noveos		Paysage / Patrimoine	
Incidences négatives		Mesures d'évitement	
<p>>[-] Banalisation des paysages par de nouvelles constructions, habitats et zones d'activités économiques, agricoles.</p> <p>>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures.</p> <p>>[-] Création de nouveaux espaces d'interface entre le réservoir de biodiversité au Sud et les zones d'activités.</p> <p>>[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion.</p>	<p>>[E] Intégration dans le grand paysage local avec la prise en compte de référents locaux forme urbaine et une architecture attractive.</p> <p>>[E] Aménager des coeurs d'îlots paysagers et des transparences paysagères, constituant également des barreaux « verts et bleus » à l'intérieur du quartier</p> <p>>[E] Mise en place de typologies architecturales variées</p> <p>>[E] Choix d'une architecture à taille humaine et des façades nobles</p> <p>>[E] Exclusion quasi systématique des voitures au sein des espaces extérieurs et des coeurs d'îlot</p>		
	Mesures de réduction		
	<p>>[R] Maîtrise de l'évolution du tissu urbain</p> <p>>[R] Tenir compte du périmètre MH dans l'aménagement du Nord</p> <p>>[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti</p>		
Incidences positives		Mesures de compensation	
<p>>[+] Création de nouveaux liens via la création de liaison douce.</p>			
		Mesures d'accompagnement	
		<p>En lien avec le travail de zonage sur les entrées de ville :</p> <p>>[A] Revaloriser les entrées de ville à améliorer et peu qualitative</p> <p>>[A] Ajouter des franges paysagères dans le projet</p>	

Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
Incidences négatives	
<p>>[-] Potentielle perturbation d'habitats naturels ou d'espèces par des constructions dans les aires d'influences des réservoirs écologiques</p> <p>>[-] Suppression d'espaces de nature en ville dans le cadre de nouvelles construction en particulier les arbres d'alignement le long de la rue Descartes et de la D60</p>	
Mesures d'évitement	
<p>>[E] Mise sous protection de la Nature en Ville existante.</p> <p>>[E] Prise en compte des aires d'influences écologiques du territoire</p>	
Mesures de réduction	
<p>> [R] Mise en place de masses et maillages végétaux composées de plantations adaptées au climat et au sol.</p> <p>> [R] Réintroduction des trames vertes, des continuums végétaux ou "corridors écologiques", permettant de relier entre eux les espaces arborés, bosquets, haies vertes, plans d'eau....</p> <p>> Renaturation des sites restructurés, les espaces en construction laisseront une large place aux espaces verts et bleus.</p>	
Mesures de compensation	
Incidences positives	
Aucune incidence positive notoire	
Mesures d'accompagnement	
<p>>[A] Mise en place de franges paysagères en bordure de réservoirs écologiques</p> <p>>[A] Inscrire dans l'OAP la conservation de l'arbre remarquable et les alignements d'arbres le long de la rue Descartes et de la D60</p>	

Risques naturels			
Incidences négatives			
<p>>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque inondation par remontées de nappes.</p> <p>>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de retrait/gonflement des argiles</p> <p>>[-] Augmentation de la consommation en eau potable</p> <p>>[-] Augmentation des besoins de collecte et d'équipement pour le traitement des eaux usées</p>	<p>Mesures d'évitement</p> <p>>[E] Traitement écologique des eaux usées</p> <p>>[E] Récupération de l'eau de pluie pour une réutilisation dans le quartier et création de systèmes alternatifs d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, masses végétales.</p> <p>En lien avec les dispositions réglementaires</p> <p>>[E] Adaptations des constructions aux remontées de nappe pour limiter la vulnérabilité de la population. (cf. OAP thématique environnement/TVB)</p> <p>>[E] Prise en compte des risques d'inondation par remontées de nappes lors du choix de développement urbain et des usages. (cf. OAP thématique environnement/TVB)</p> <p>>[E] Une emprise maximale fixée à 40% des espaces de végétalisation devant couvrir 50% du terrain dont 30% en pleine terre</p>		
	Mesures de réduction		
	<p>> [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés</p>		
Incidences positives		Mesures de compensation	
		<p>>[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain</p>	
		Mesures d'accompagnement	

Santé / Pollution			
Incidences négatives			
<p>>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement.</p> <p>>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux ondes électromagnétiques.</p> <p>>[-] Génération de risques et pollutions supplémentaires par de nouvelles activités.</p> <p>--> Prise en compte des PPRT</p> <p>>[-] Aggravation de la pollution des sols suite au développement des pôles d'activités.</p> <p>>[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions et les nouveaux déplacements générés.</p> <p>>[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte.</p> <p>>[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants.</p>	<p>Mesures d'évitement</p> <p>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</p> <p>>[E] Réaliser des études de sols au préalable de tout projet et dépolluer le cas échéant</p> <p>>[E] Eloigner les populations vis-à-vis des sources d'ondes électromagnétiques.</p>		
	Mesures de réduction		
	<p>>[R] Conception de bâtiments bioclimatiques</p> <p>>[R] Utilisation des énergies renouvelables : solaire thermique et photovoltaïque, bois ou biomasse, géothermie, ...) respectueuses de l'identité du territoire</p> <p>>[R] Développement des réseaux énergétiques dont par exemple la géothermie, promotion des énergies renouvelables, impact environnemental des matériaux, utilisation de matériaux locaux et écologique</p> <p>>[R] Mise en place du Traitement des déchets : collecte des déchets sélective, tri, compostage, recyclage, etc</p> <p>>[R] Réserve d'espaces calmes</p> <p>>[R] Quartier desservi par les stations des tramways et connectés aux modes doux</p> <p>En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique :</p> <p>>[R] Garantir une isolation phonique des nouvelles constructions et lors de réhabilitations/renovation</p> <p>En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique :</p> <p>>[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri selection</p> <p>>[R] Incitation à la production d'énergie de récupération</p> <p>>[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collecte des déchets</p> <p>>[R] Reemploi des matériaux sur sites</p> <p>>[R] Prise en compte des risques technologiques lors des choix de développement</p>		
Incidences positives		Mesures de compensation	
		<p>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</p> <p>>[C] Implanter une zone de retrait et de la végétation au bord des logements à proximité des zones de nuisances sonores et de pollutions.</p>	
		Mesures d'accompagnement	
		<p>>[A] Implanter une zone de retrait et de la végétation au bord des logements à proximité des zones de nuisances sonores et de pollutions.</p> <p>>[A] Créer des obstacles physiques entre les habitations et les lignes à haute tension.</p>	

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Située au Nord de Malakoff, cette OAP est composée de l'Eglise Notre-Dame, d'immeubles de faibles hauteurs et de commerces. L'enjeu est donc de préserver les abords de l'Eglise Notre-Dame.</p>	<p>>Continuités écologiques : Ce site ne présente pas de réservoir de biodiversité et de corridor. Le secteur présente un intérêt très limité pour la biodiversité en raison de sa forte artificialisation.</p> <p>>Aire d'influence : Ce site n'est dans l'aire d'influence d'un réservoir milieux ouverts ou d'un corridor</p> <p>>Arbres : Présence d'arbres au sein du tissu urbain</p> <p>>Jardin familial : Non</p> <p>>Roselière : Non</p> <p>>Zones humides : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	1 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Ce site présente un risque moyen de retrait-gonflement des argiles sur 1% du périmètre</p> <p>> Les sous-sol de la commune de Malakoff au 19ème siècle ont été fortement exploités pour l'extraction de la pierre et de la glaise. Ces carrières sont à l'origine de cavités souterraines qui présentent de nos jours des risques d'effondrement et d'affaissement des sols.</p>	<p>Cette OAP possède des sols anciennement ou potentiellement pollués au niveau d'un garage</p> <p>> Des enjeux de nuisances sonores sont présents sur ce périmètre en raison de sa proximité avec la route D50</p> <p>> Aucun parc n'est présent à moins de 10 minutes pour les riverains, des îlots de chaleur urbain moyen sont présents</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	5 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

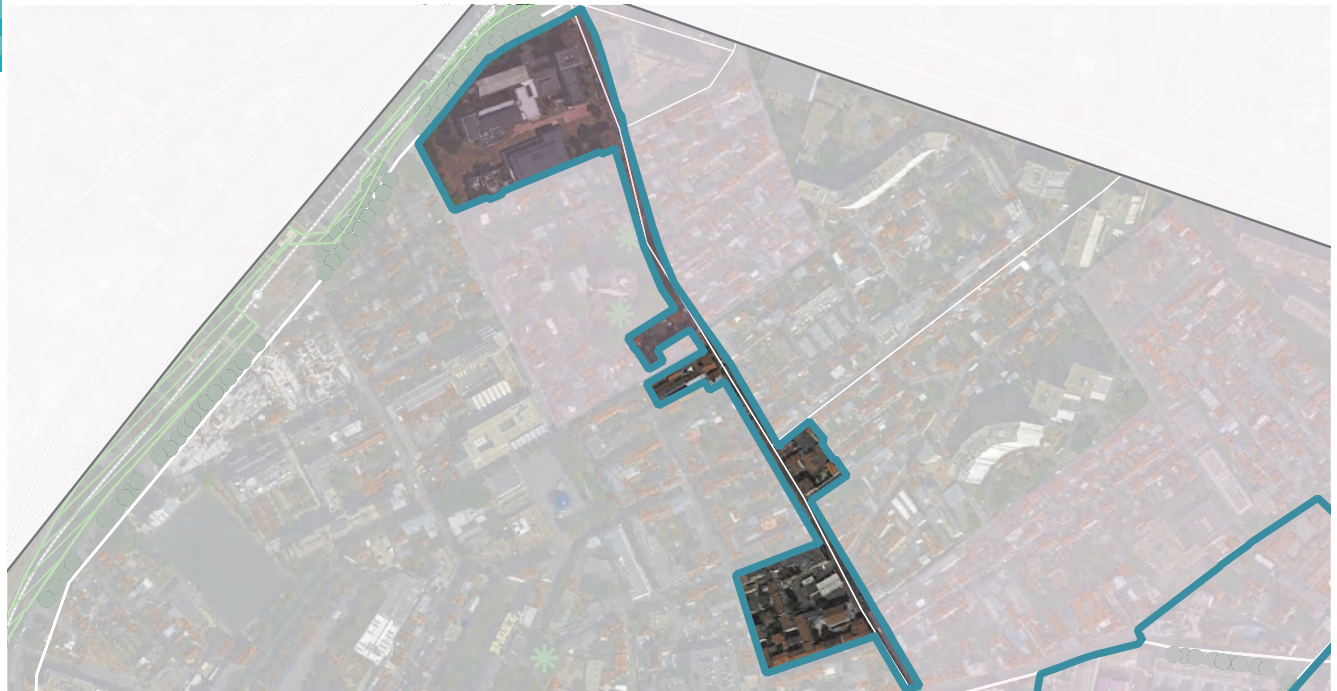
- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
15 / 34

OAP - Pierre Larousse		Paysage / Patrimoine		Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences positives	Mesures de compensation
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures au niveau des opérations de renouvellement urbain >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion au niveau des opérations de renouvellement urbain	>[E] Maintien de l'identité architecturale et paysagère		>[E] Mise sous protection de la Nature en Ville existante		
	Mesures de réduction		Mesures de réduction		
	>[R] Permettre le renouvellement du front bâti sur l'avenue Pierre Larousse, qui intègre une transition avec le bâti existant sur les rues perpendiculaires >[R] Maîtrise de l'évolution du tissu urbain				
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnement	
>[+] Amélioration de la perception du patrimoine architectural et paysager par sa valorisation et mise en scène via la mutation d'un espace en espace public passager et la recomposition de l'espace autour de l'église >[+] Conservation de la protection globale du patrimoine bâti du territoire (Eglise Notre-Dame) >[+] Création de nouveaux liens via les espaces de cœur d'îlots et les jardins partagés et le principe de requalification de la rue Pierre Larousse		>[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité via la création de jardins partagés et d'espaces coeurs d'îlots			
	Mesures d'accompagnement				
	>[A] Proposition : végétalisation du carrefour et/ou de l'avenue				

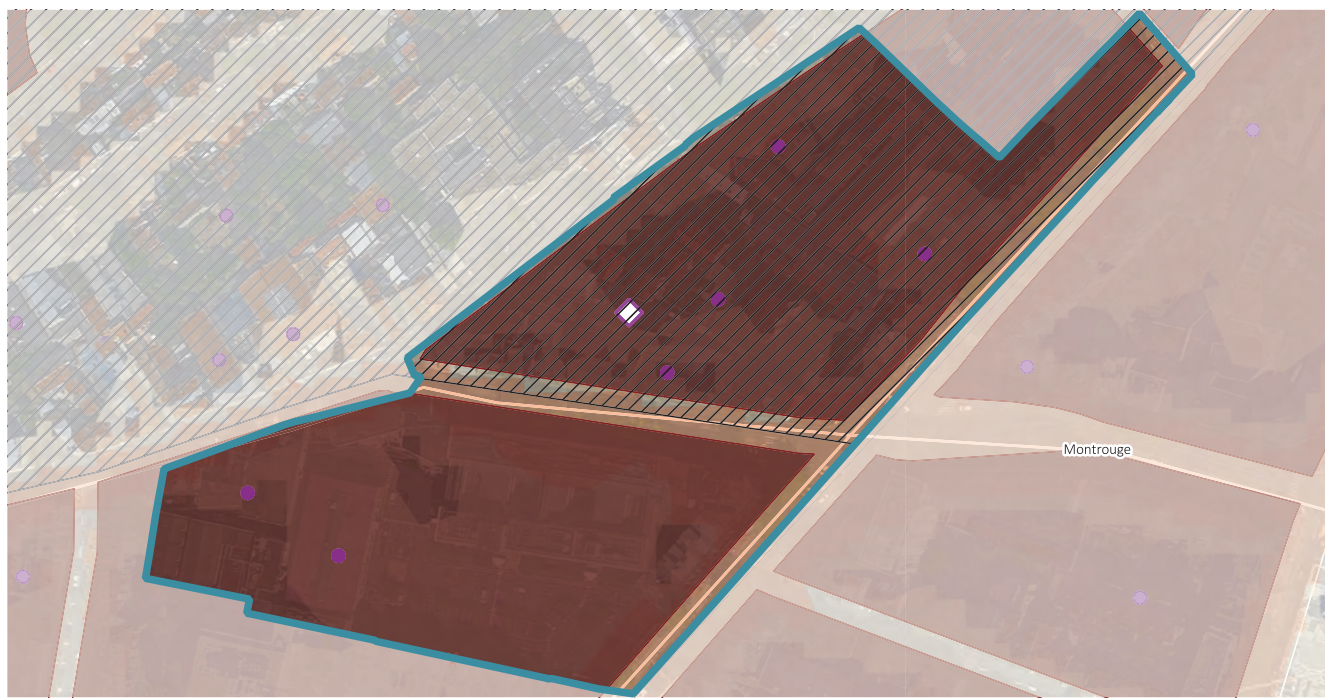
Risques naturels **Santé / Pollution**

Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées		>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions règlementaires : > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée. >En lien avec des dispositions règlementaires : >[R] Proposition : gestion des eaux de pluie en faveur des économies d'eau et limitation des transferts de pollution (cf OAP thématique)	>[+] Réduction de l'exposition des sols à des polluants issus de la station service. >[+] Baisse de la consommation énergétique liées à la présence de la station service. >[+] Atténuation des îlots de chaleurs urbains par les nouvelles zones végétalisées de l'OAP.	>[R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction >[R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. >[R] Proposition : Augmentation de la part des modes actifs et doux >[R] Proposition : Intégration des mobilités alternatives au cœur de l'aménagement de l'espace public
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
		>En lien avec des dispositions règlementaires et ou une OAP thématique >[A] Garantir une isolation phonique lors du renouvellement du front bâti sur l'avenue Pierre Larousse	
	Mesures de compensation		Mesures de compensation

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Situé au Nord de Malakoff, ce site est composé de l'ancien patrimoine industriel de l'espace Claquesin, d'habitations et d'îlots végétalisés.</p> <p>> L'OAP est situé au niveau de l'entrée de ville de Malakoff avec Montrouge qui reste à améliorer</p>	<p>>Continuités écologiques : Ce site ne présente pas de réservoir de biodiversité et de corridor. Les alignements et quelques îlots permettent le maintien d'une biodiversité ordinaire dans ce secteur bien que certains bâtiments puissent accueillir des espèces inféodées au bâti</p> <p>>Aire d'influence : Ce site n'est dans l'aire d'influence d'un réservoir milieux ouverts ou d'un corridor</p> <p>>Arbres : Des alignements d'arbres le long de la voirie la D906 sont présents</p> <p>>Jardin familial : Non</p> <p>>Roselière : Non</p> <p>>Zones humides : Non</p> <p>>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
7 / 8	2 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Ce site présente un risque moyen de retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble du périmètre</p> <p>> Les sous-sol de la commune de Malakoff au 19ème siècle ont été fortement exploités pour l'extraction de la pierre et de la glaise. Ces carrières sont à l'origine de cavités souterraines qui présentent de nos jours des risques d'effondrement et d'affaissement des sols.</p>	<p>> Cette OAP possède des sols anciennement ou potentiellement pollués au niveau d'une distillerie et d'une laverie</p> <p>> Des enjeux de nuisances sonores sont présents sur ce périmètre en raison de sa proximité avec les routes D50 et D906</p> <p>> Aucun parc n'est présent à moins de 10 minutes pour les riverains, des îlots de chaleur urbain moyen sont présents</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	4 / 8



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Risques naturels/Santé/Pollution

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

16 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion	>[E] Préservation de bâtiments d'intérêt patrimonial (Usine Clacquesin)	>[-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de nouvelles constructions	
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
	>[R] Proposition : Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti		
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Conservation de la protection globale du patrimoine bâti du territoire comme l'espace Clacquesin. >[+] Conserver des vues et perceptions et mises en valeur des perspectives existantes (Créer des variations des hauteurs le long du passage pour garantir des percées visuelles et l'ensoleillement.)		>[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité au niveau des principales avenues et principaux boulevards	
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées	>[E] Proposition: Eloigner l'implantation de la végétation à proximité des constructions (1,5xh à maturité) ou prévoir des écrans ant-racines >[E] Proposition: Assurer l'isolation thermique au niveau du sol >[E] Proposition : désolidariser les fondations de constructions mitoyennes	>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions et les nouveaux déplacements générés. >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions réglementaires : > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée		En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique: >[R] Proposition : adaptation et réduction des trajets liés à la collecte des déchets >[R] Proposition : installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélectif >[R] Proposition : incitation au Recyclage des matériaux et déchets végétaux >[R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. >[R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. >[R] Proposition : augmentation de la part des modes actifs et doux >[R] Proposition : intégration des mobilités alternatives au cœur de l'aménagement de l'espace public
Mesures d'accompagnement	>[R] Proposition : gestion des eaux de pluie en faveur des économies d'eau et limitation des transferts de pollution (cf OAP thématique)	Mesures d'accompagnement	
		revêtements clairs pour permettre une gestion des eaux pluviales à la parcelle et pour réduire l'îlot de chaleur urbain.	Mesures de compensation
	Mesures de compensation		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Situé en limite Sud de Malakoff, cette OAP est constituées de logements, de commerces et de quelques îlots boisés.</p> <p>> Ce site présente une entrée de territoire peu qualitative et une entrée de ville peu qualitative.</p> <p>> Quelques alignements d'arbres contribuent à la qualité paysagère des axes</p>	<p>Continuités écologiques : Le site ne présente pas de corridor écologique ou de réservoir.</p> <p>Aire d'influence : La zone n'est pas dans l'aire d'influence de réservoir et de corridor.</p> <p>Arbres : présence d'arbres d'alignement le long de l'Avenue Stalingrad et de l'Avenue du Colonel Fabien.</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	1 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le Sud et l'Ouest de la zone présente des risques de gonflements des argiles moyens.</p> <p>> Le Sud de l'OAP présente des risques de mouvements de terrains dus à la présence de cavités souterraines.</p>	<p>> Toute l'OAP présente des nuisances sonores en raison de la présence de la voie ferroviaire à proximité et du trafic routier.</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>> Le Nord de la zone intersecte un îlot de chaleur urbain moyen</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
2 / 6	5 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

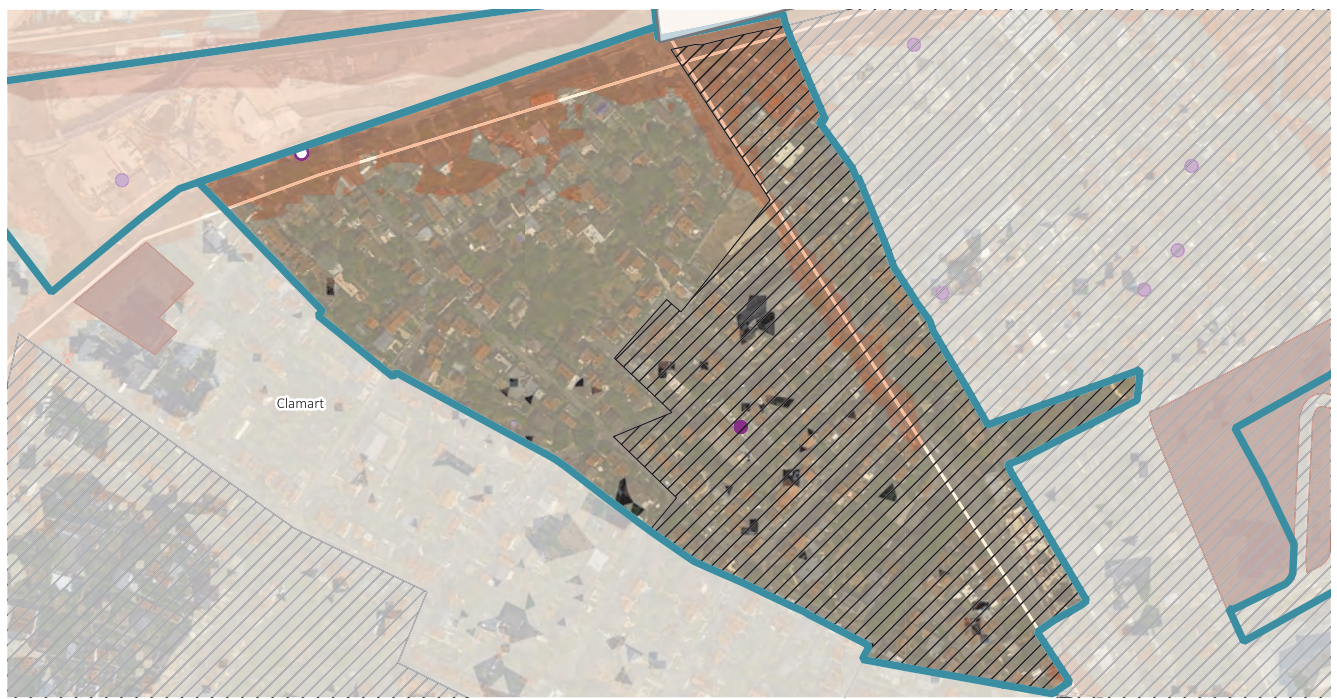
- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)

Risques de mouvement de terrain

- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
14 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion >[-] Suppression potentielle des îlots boisés au Nord		>[-] Suppression d'espaces de nature en ville dans le cadre de nouvelles constructions de logements	
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
	>[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti. >[R] Conservation d'îlots boisés existants		> [R] Identification et prise en compte des espaces végétalisés existants en coeur d'îlot
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens via la réalisation d'une piste cyclable le long des boulevards Stalingrad et Vigouroux. >[+] Mise en valeur des entrées de territoire et/ou communales		>[+] Protection et renforcement des corridors écologiques, à une échelle cohérente, celle de l'intercommunalité >[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité en valorisant et reconstituant les espaces verts	
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement
	>[A] Prévoir des aménagements végétalisés au sein des logements au Nord		

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants exposés au risque mouvement de terrain et au retrait/gonflement des argiles >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées		>[-] Augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés >[-] Renforcement potentiel de l'effet d'îlot de chaleur urbain	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions règlementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain et retrait/gonflement des argiles: prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée >[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat >En lien avec les dispositions règlementaires :	>[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier futur >[-] Baisse des nuisances sonores au niveau du boulevard Colonel Fabien	En lien avec des dispositions règlementaires et ou une OAP thématique : >[R] Garantir une isolation phonique des nouvelles constructions et lors de réhabilitations/rénovation
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	En lien avec des dispositions règlementaires et ou une OAP thématique : >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélection >[R] Incitation à la production d'énergie de récupération >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collectes des déchets >[R] Réemploi des matériaux sur sites >[R] Sur le secteur en réflexion sur l'îlot de chaleur urbain introduire des espaces végétalisés pour réduire ce phénomène.
	Mesures de compensation		Mesures de compensation
	>[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain		En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique >[C] Planter une zone de retrait et de la végétation au bord des logements à proximité des zones de nuisances sonores et de pollutions. >[C] Intégration d'espaces de nature, permettant de stocker le carbone au sein des villes

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Situé au Sud de Malakoff, cette OAP est constituée des quartiers Stalingrad, Bardusse constitués d'immeubles de grande hauteur, de terrains de sports et d'îlots de végétation, d'un hôpital, de lieux culturels et d'habitations. L'enjeu est de requalifier ce secteur et d'améliorer l'aménagement d'une voie verte.</p> <p>> Le Sud de la zone est le sous périmètre des monuments historiques de L'Eglise Notre-Dame du Calvaire, inscrite au MH et possède le label patrimoine XXème siècle. L'entrée de ville entre Chatillon et Malakoff est à améliorer</p>	<p>>Continuités écologiques : Ce site présente un espace relais RB boisé au Sud du périmètre. Il permet à une trame arborée de maintenir une biodiversité ordinaire dans un secteur dense.</p> <p>>Aire d'influence : Ce site est dans une aire d'influence d'un réservoir de biodiversité, d'un réservoir de milieux ouverts et d'un réservoir boisé. Des enjeux de préservation doivent donc être pris en compte afin de faciliter le déplacement éventuel de la biodiversité.</p> <p>>Arbres : Présence de linéaires d'arbres le long du boulevard Stalingrad</p> <p>>Jardin familial : Non</p> <p>>Roselière : Non</p> <p>>Zones humides : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	12 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Ce site présente un risque moyen de retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble du périmètre</p> <p>> Les sous-sol de la commune de Malakoff au 19ème siècle ont été fortement exploités pour l'extraction de la pierre et de la glaise. Ces carrières sont à l'origine de cavités souterraines qui présentent de nos jours des risques d'effondrement et d'affaissement des sols.</p>	<p>> Cet OAP possède des sols anciennement ou potentiellement pollués au niveau d'un laboratoire</p> <p>> Aucun parc n'est présent à moins de 10 minutes pour les riverains, des îlots de chaleur urbain moyen sont présents</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	7 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

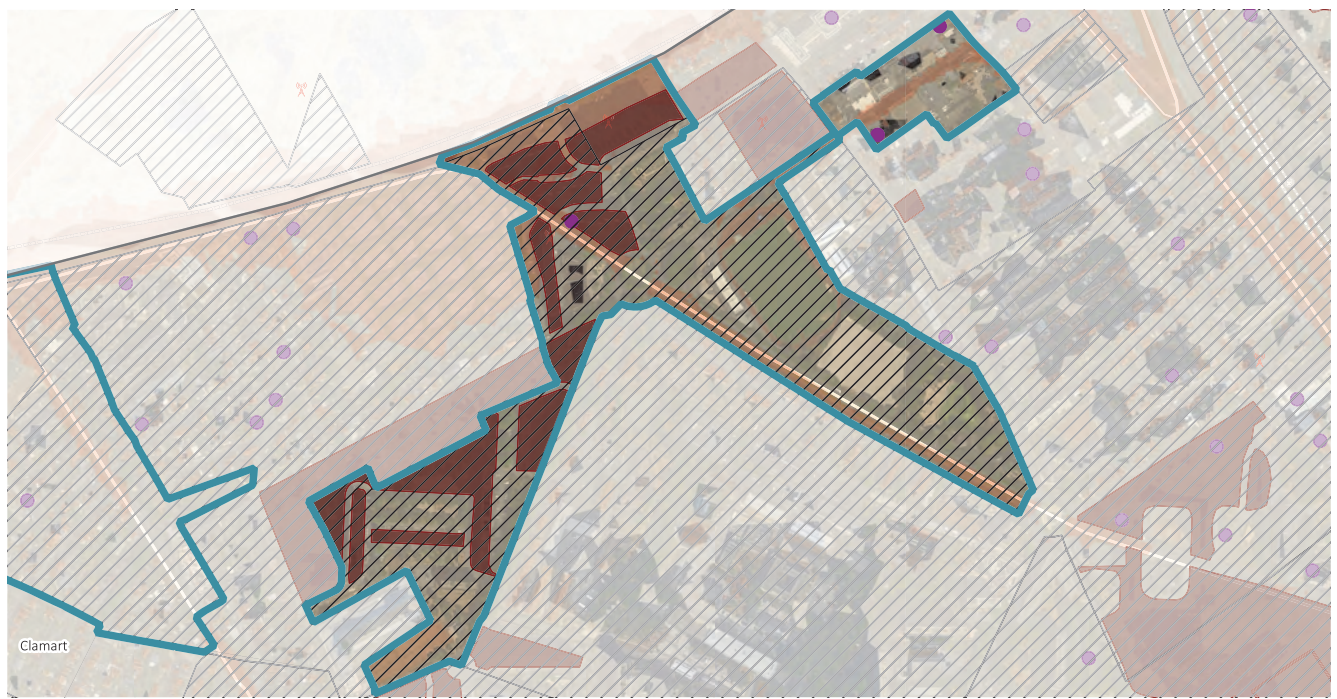
- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Niveaux de sensibilité

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Clamart

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

28 / 34

OAP Nouveaux-Bardusse-Stalingrad-Avalée		Paysage / Patrimoine		Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement		
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures en lien avec le développement d'une offre de logements diversifiés >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion en lien avec la création de nouveaux logements	>[E] Maintien de l'identité architecturale et paysagère	>[-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de nouvelles constructions	[E] Préservation des principaux espaces verts [E] Mise sous protection des arbres existants		
	Mesures de réduction		Mesures de réduction		
	>[R] Proposition : encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti >[R] Préservation des principaux espaces verts et création d'un nouvel espace vert >[R] Maîtrise de l'évolution du tissu urbain par l'identification de secteurs à vocation résidentielle et commerciale				
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation		
>[+] Amélioration de la perception du patrimoine architectural et paysager par sa valorisation et mise en scène notamment par le principe de renforcement de la visibilité commerciale >[+] Création de nouvelles vues et perceptions et mises en valeur des perspectives existantes >[+] Création de nouveaux liens via la création de places publics et de connexions piétonnes/cyclistes		>[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité via la préservation et la création d'espaces verts			
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement		
	En lien avec le travail de zonage sur les entrées de ville : >[A] Revaloriser les entrées de ville pour les rendre qualitative.				

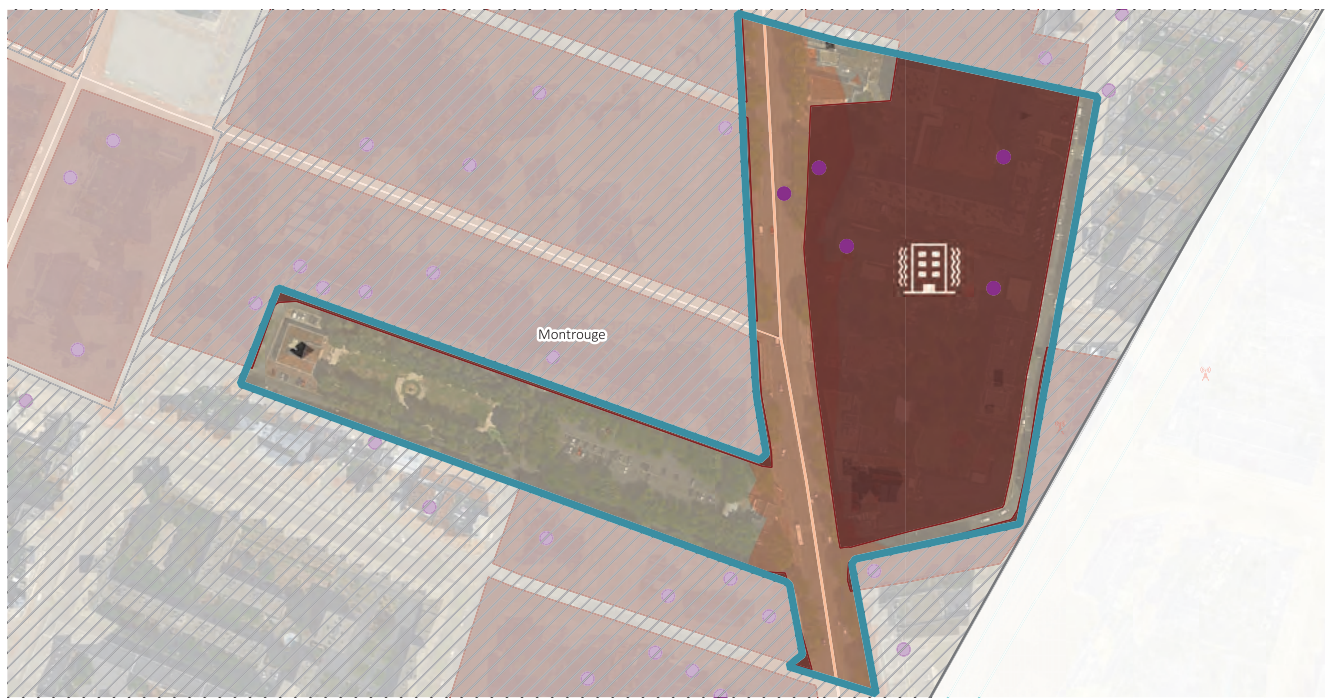
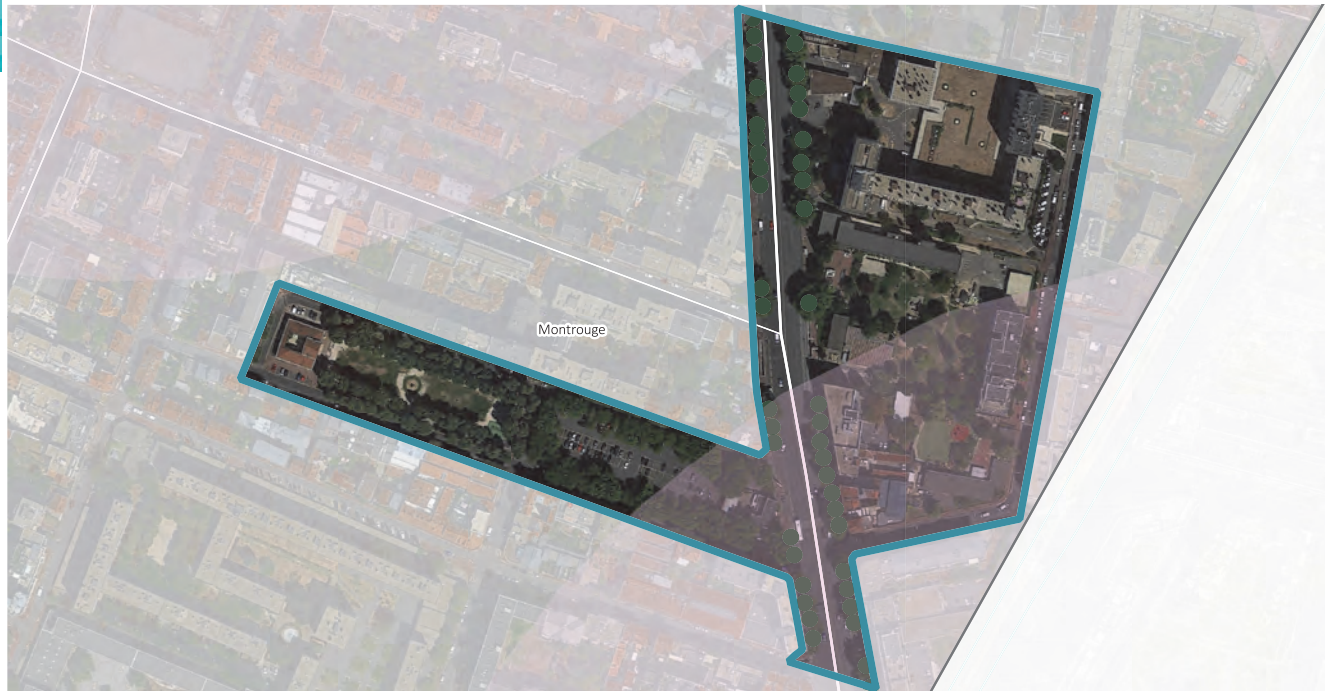
Risques naturels **Santé / Pollution**

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées		>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions et les nouveaux déplacements générés >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction >[-] Potentiel renforcement de l'effet d'ICU	
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions réglementaires : > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée. > En lien avec les dispositions réglementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés.		
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
		>[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier futur >[+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier existant >[+] Valorisation des déplacements actifs >[+] Réduction des pollutions atmosphériques via la réduction de la palce de la voiture, les connexions piétonnes/cyclistes et	En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique: >[R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. >[R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés.
Mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement		
		>[A] Proposition : gestion des îlots de chaleur urbain fort : renforcer la présence de la nature et de l'eau au sein des projets d'aménagement, valorisation des principes bioclimatiq	

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Cette OAP est située le long de l'avenue Aristide Briand et couvre la place Jules Ferry. La première zone est constituée d'espaces verts, d'arbres et d'une aire de stationnement. La seconde zone est constituée de logements et d'espaces verts. Ce site est en effet coupé par la départementale. L'objectif est de créer des liens entre les espaces verts urbains de la ville.</p> <p>> Ce périmètre est situé à proximité de la chapelle des Franciscains. Ce site est classé MH. Le site est ainsi en partie concerné par le périmètre de ce MH.</p> <p>> Cette zone est également à proximité d'une ancienne usine pharmaceutique Raspail à Arcueil</p>	<p>Continuités écologiques : Ce site ne présente aucun réservoir et corridor de biodiversité. L'intérêt repose encore une fois sur la présence de plusieurs éléments arborés dont un alignement de platanes pouvant accueillir des espèces cavicoles. Cependant, la Perruche à collier occupe en partie ces espaces. Aire d'influence : Ce site n'est pas dans l'aire d'influence</p> <p>Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	1 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Ce site présente un risque moyen de retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble du périmètre sur l'ensemble du périmètre.</p> <p>> La commune de Montrouge a connu de l'exploitation des sols de calcaire grossier jusqu'au 19ème siècle créant des cavités souterraines sur près de 40% de la ville. Le risque de mouvement de terrain lié à des affaissements ou des effondrements de terrain est donc important.</p>	<p>> Cette OAP possède des sols anciennement ou potentiellement pollués sur certains sites liés à l'industrie comme une teinturerie, des garages, des pompes à essence et une imprimerie notamment.</p> <p>> Cette OAP est proche de la D920 créant des nuisances sonores pour les riverains</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10min pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>> L'urbanisation de cet espace est par ailleurs à l'origine de phénomènes d'îlots de chaleur urbain fort sur la zone.</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	6 / 8



OAP	TVB - Nature en Ville	Risques naturels/Santé/Pollution	55 - 65 dB
Paysage/Patrimoine	Corridors des milieux ouverts	Remontées de nappes	65 - 75 dB
Périmètre des MH	Réservoir de biodiversité multitraxe	ICPE	75 - 80 dB
Sites classés	Arbres remarquables	Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)	Lignes aériennes RTE
Sites inscrits	Alignement d'arbres	Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)	Antennes ANFR
Points de vue	Jardin familial	SIS	ICU (très forte vulnérabilité)
	Roselière	Basias	
	Réseau hydrographique	Basol	
	Trame bleue		

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
16 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Banalisation des paysages par de nouvelles constructions habitat et activités économiques, agricoles, nouvelles infrastructures >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion	>[E] Mise sous protection du patrimoine local et des maisons existantes (bâtiment de la poste, tissu pavillonnaire)		>[E] Mise sous protection de la Nature en Ville existante
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens		>[+] Protection et renforcement des corridors écologiques. >[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité	[C] L'OAP prévoit un principe de réduction de la coupure urbaine entre la place Jules Ferry et le square Jean Moulin en facilitant le franchissement de la RD 920
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement
			>[A] En lien avec l'OAP TVB, favoriser la diversité végétale et arborée (diversité d'essences, arbres fruitiers, 3 strates...) et végétaliser les pieds d'arbres

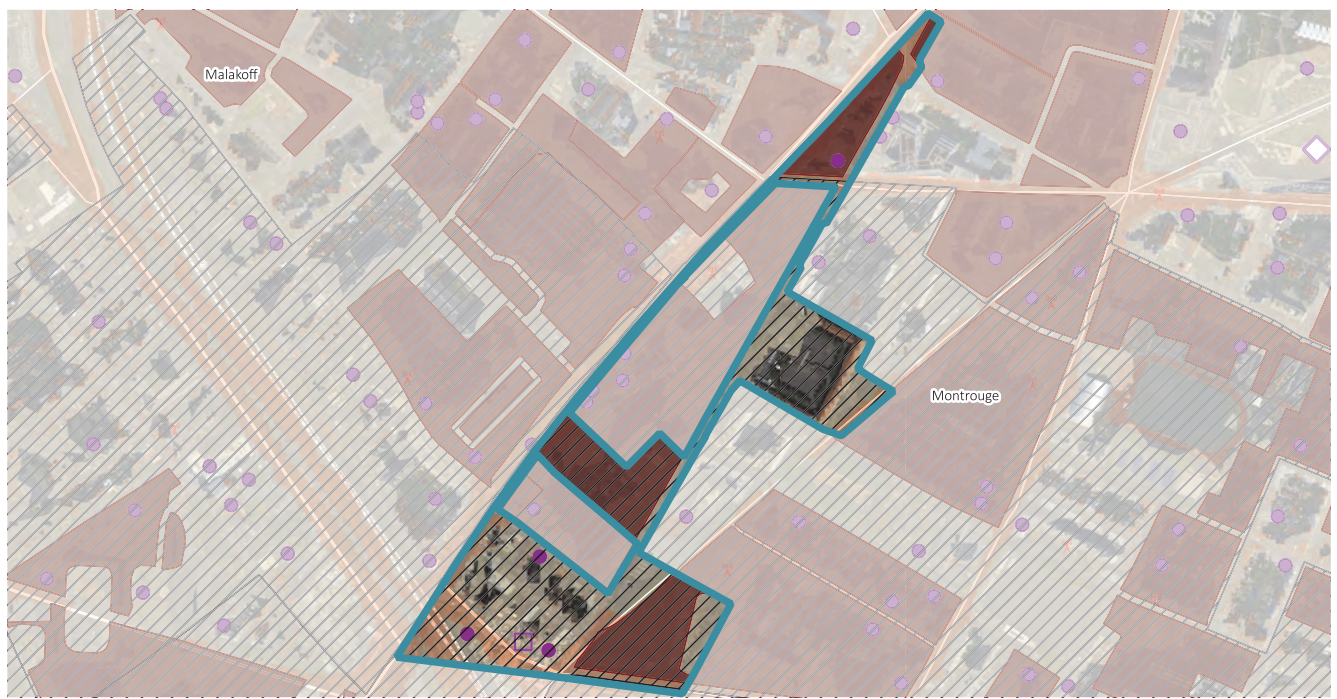
Risques naturels Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et d'équipement pour le traitement des eaux usées		>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants. >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions et les nouveaux déplacements générés [-] Potentiel renforcement de l'îlot de chaleur urbain	>[E] Evitement et éloignement des populations des zones de vigilance par une implantation des équipements-commerces-bureaux en front d'avenue et les logements derrière. >[E] Proposition : réaliser des études de sols au préalable de tout projet et dépolluer le cas échéant.
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
		>[+] Transformation de la RD920 en boulevard urbain qui réduit la place d'automobile et favorise les mobilités douces.	>[R] Réduction des sources de nuisances sonores: préciser sur la carte l'implantation des logements et les mesures acoustiques (études de terrain complémentaires) >[R] Augmentation de la part des modes actifs et doux >[R] Développement d'une typologie des logements en fonction du profil des ménages
Mesures d'accompagnement	>[R] Proposition: Prévoir un choix de matériaux souples et une structure du bâtiment adaptée	Mesures d'accompagnement	et de lutte contre les îlots de chaleur fraîcheur
	Mesures de compensation		Mesures de compensation

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Ce site est constitué de logements, d'arbres alignés situés entre les bâtiments et la voie ferroviaire. L'objectif de ce site est de requalifier les avenues permettant la liaison à la gare Chatillon-Montrouge et d'anticiper le réaménagement de ce secteur stratégique qui accueillera la future desserte de la ligne 15.</p> <p>> Ce site est à proximité d'un hôtel ancien à Malkoff</p> <p>> Ce site est proche d'une entrée de ville à améliorer et une entrée peu qualitative</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>Continuités écologiques : Ce site ne présente aucun réservoir et corridor de biodiversité.</p> <p>Aire d'influence : Ce site est dans l'aire d'influence d'un réservoir de biodiversité multitrame. Des enjeux de préservation doivent donc être pris en compte afin de faciliter le déplacement éventuel de la biodiversité.</p> <p>Arbres : alignement et présence d'arbres</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>6 / 8</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>5 / 12</p>

Risques naturels	Santé environnementale
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Ce site présente un risque moyen de retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble du périmètre</p> <p>> La commune de Montrouge a connu de l'exploitation des sous sol de calcaire grossier jusqu'au 19ème siècle créant des cavités souterraines sur près de 40% de la ville. Le risque de mouvement de terrain lié à des affaissements ou des effondrements de terrain est donc important.</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Cette OAP possède des sols anciennement ou potentiellement pollués par la présence de stations essences, de garage et de compagnie d'électricité.</p> <p>> Ce site situé à proximité de la gare possède des nuisances sonores</p> <p>> Une antenne relais est présente au niveau du site</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>3 / 6</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>8 / 8</p>



OAP	TVB - Nature en Ville	Risques naturels/Santé/Pollution	55 - 65 dB
Paysage/Patrimoine	Corridors des milieux ouverts	Remontées de nappes	65 - 75 dB
Perimetre des MH	Réservoir de biodiversité multitrame	ICPE (moins de 95 % de l'OAP)	75 - 80 dB
Sites classés	Arbres remarquables	Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)	Lignes aériennes RTE
Sites inscrits	Alignement d'arbres	Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)	Antennes ANFR
Points de vue	Jardin familial	SIS	ICU (très forte vulnérabilité)
	Roselière	Basias	
	Réseau hydrographique	Basol	
	Trame bleue		

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
22 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion	>[E] Recherche d'une identité urbaine à l'échelle des ilots >[E] Construction d'un front bâti		>[E] Conservation d'espaces de pleine terre (40%) en zone UP
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
	>[R] Végétalisation de axes routiers favorisant l'insertion paysagère des nouvelles constructions >[R] Plantation de 2 arbres de haute tige par tranche de 100m2 au dispositions de la zone UP		>[R] Traitement des espaces libres en espaces paysagers
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens à travers le principe de cheminement piéton >[+] Mise en valeur du collège du Haut-Mesnil du territoire par des espaces végétalisés à proximité >[+] Amélioration des entrées de villes. >[+] Amélioration globale du cadre de vie et paysager (végétalisation des axes, création d'espaces publics végétalisés)	>[C] Création d'espaces publics végétalisés (carrefour D906 et D16E) >[C] Végétalisation des toitures	>[+] Protection et renforcement des corridors écologiques. >[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité	
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et d'équipement pour le traitement des eaux usées		>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
	>[R] Proposition : informer sur le risque de retrait-gonflement des argiles en mettant en annexe du PLUi le guide de l'Etat >[R] Proposition : gestion des eaux de pluie en faveur des économies d'eau et limitation des transferts de pollution (cf OAP thématique environnement/TVB) >[R] Proposition: Limiter les apports d'eaux pluviales et de ruissellement à proximité des constructions >[R] Proposition: Prévoir un choix de matériaux souples et une structure du bâtiment adaptée	[+] Amélioration de la prise en compte des nuisances sonores	>[R] Requalifier, végétaliser et améliorer le partage entre les modes de déplacement le long des principaux axes, et atténuer les nuisances sonores
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	>[R] Proposition : incitation au Recyclage des matériaux et déchets végétaux
	Mesures de compensation		Mesures de compensation

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Ce site est situé à la limite de Paris proche du périphérique, c'est une entrée de ville peu qualitative. Ce site est constitué principalement de bâtiments d'enseignement et d'arbres situés entre chaque infrastructure bâtie.</p> <p>> Ce site est situé à proximité de l'Eglise Saint-Jacques le Majeur classé MH.</p> <p>> La zone est également à proximité de l'ancienne distillerie Clacquesin à Malakoff</p>	<p>> Continuités écologiques : Ce site ne présente aucun réservoir et corridor de biodiversité. Comme de nombreux espaces du territoire, les enjeux se concentrent principalement sur la trame arborée et potentiellement sur le bâti. La gestion de la trame herbacée étant classique et peu favorable à la faune.</p> <p>> Aire d'influence : Ce site n'est pas dans l'aire d'influence</p> <p>> Arbres : présence d'arbres > Jardin familial : Non > Roselière : Non > Zones humides : Non > Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	1 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Ce site présente un risque moyen de retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble du périmètre</p> <p>> La commune de Montrouge a connu de l'exploitation des sous sol de calcaire grossier jusqu'au 19ème siècle créant des cavités souterraines sur près de 40% de la ville. Le risque de mouvement de terrain lié à des affaissements ou des effondrements de terrain est donc important.</p>	<p>> Ce campus est proche du périphérique créant des nuisances sonores (>65dB) pour les riverains</p> <p>> Cette OAP possède des sols anciennement ou potentiellement pollués sur certains sites liés à des garages et une pompe à essence.</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>> L'urbanisation de cet espace est par ailleurs à l'origine de phénomènes d'îlots de chaleur urbain fort sur la commune.</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	7 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
17 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion		>[-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de nouvelles constructions	>[E] Mise sous protection de la Nature en Ville existante
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[+] Création de nouveaux liens		>[+] Protection et renforcement des corridors écologiques >[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité	>[C] Renforcer le front végétal au nord de l'OAP en plantant de nouveaux arbres et en compensant ceux qui pourraient être coupés lors des travaux >En lien avec l'OAP thématique TVB - >[C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et d'équipement pour le traitement des eaux usées		>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux ondes électromagnétiques >[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux nuisances liés aux axes de déplacement >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants. >[-] Constructions sur des sols potentiellement anciennement pollués >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et d'équipement pour le traitement des eaux usées	
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
			>[R] Réduction des sources de nuisances sonores : implanter ou conserver des obstacles physiques aux nuisances sonores à l'Ouest et au Nord de l'OAP. Conserver des obstacles physiques au niveau de l'antenne relais >[R] Augmentation de la part des modes actifs et doux >[R] Développement d'une typologie des logements en fonction du profil des ménages
Mesures d'accompagnement	>[R] Proposition: Prévoir un choix de matériaux souples et une structure du bâtiment adaptée	Mesures d'accompagnement	
	Mesures de compensation		Mesures de compensation

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine		TVB / Nature en Ville	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
> Le site est constitué d'un tissu urbain hétérogène, ancien au cœur d'un tissu urbain dense. > Le site est concerné par le périmètre de protection des Monuments Historiques de la Villa Larrey > Le site présente de nombreux arbres isolés et alignés		Continuités écologiques : Non Aire d'influence: Oui, espaces relais Arbres : Oui Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
8 / 8		10 / 12	
Risques naturels		Santé environnementale	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
> Le site est exposé à un fort aléa de retrait-gonflement des argiles		> Le site est exposé à des nuisances sonores et atmosphériques liées aux flux de circulations sur les rue de Houdan/Voltaire. > Le site est concerné par le phénomène d'îlot de chaleur urbain, en lien avec la densité bâtie présente > Le site se situe à environ 20 minutes à pied d'un espace vert	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
2 / 6		3 / 8	

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

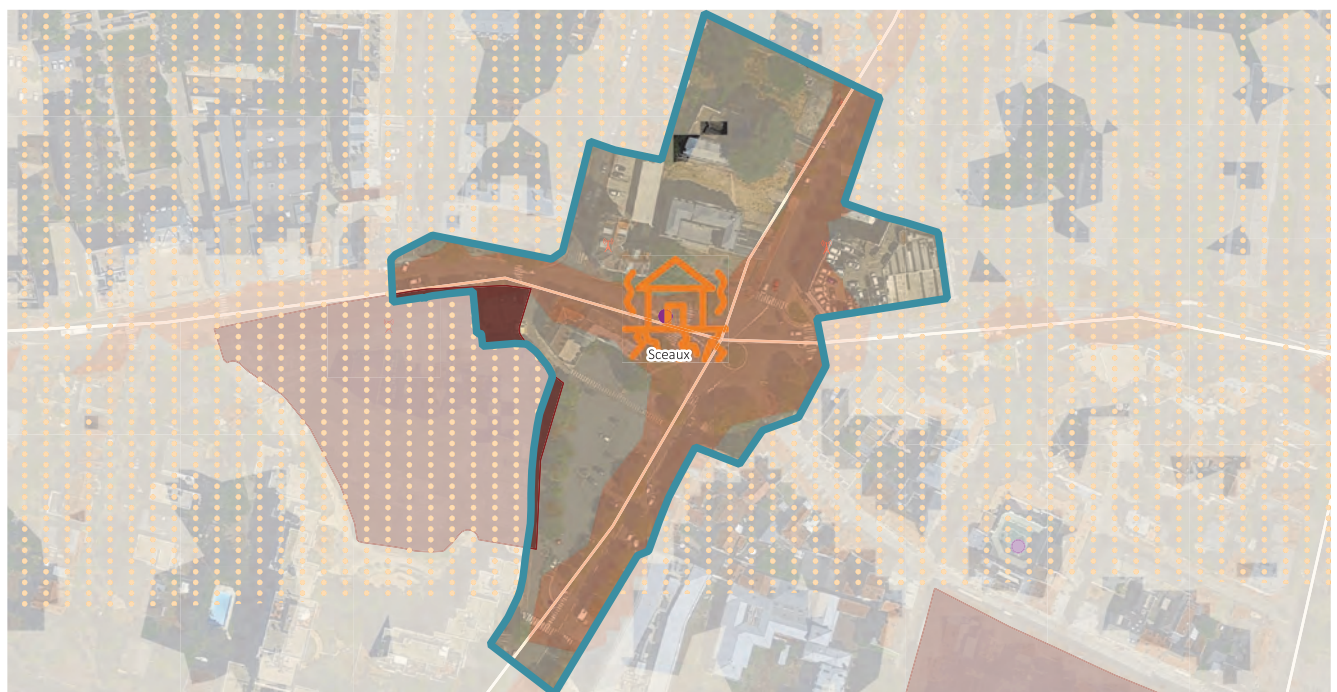
- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
23 / 34

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
	Mesures de réduction		Mesures de réduction
Incidences positives	Mesures de compensation	Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Amélioration de l'entrée de ville >[+] Restructuration du tissu bâti >[+] Valorisation du château de l'Amiral >[+] Création de nouveaux liens via la création d'un espace vert de proximité et l'extension du centre-ville piétonnier		>[+] Renforcement des espaces de nature en ville	
	Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement

Risques naturels

Santé / Pollution

Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences négatives	Mesures d'évitement
[-] Potentiel renforcement de l'exposition des habitants, des usagers et des biens au retrait-gonflement des argiles >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées		>[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis	>[E] Requalification et apaisement des voies départementales >[E] Aménagement de lieux de convivialité (places, parvis)
Incidences positives	Mesures de réduction	Incidences positives	Mesures de réduction
		>[+] Limitation des nuisances sonores et atmosphériques en lien avec l'extension du centre-ville piétonnier et la requalification et apaisement des voies	>[R] Réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain en lien avec la végétalisation du bâti et la création d'un espace vert
Mesures d'accompagnement		Mesures d'accompagnement	
	Mesures de compensation		Mesures de compensation